



RAPPORT 2020

de l'Observatoire Prospectif
des métiers et des qualifications
dans les Transports
et la Logistique



**Commission Paritaire Nationale
de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle dans les transports
routiers et les activités
auxiliaires du transport
(CPNEFP)**





RAPPORT 2020

Sommaire

Édito	5
Contexte économique général	6
Bilan 2020 des activités de la CPNEFP	9
Bilan 2020 des activités de l'OPTL	10
Champ d'application et d'observation	12
Établissements	18
Effectifs	24
Démographie	37
Santé au travail	41
Mouvements de main-d'œuvre	44
Intérim	49
Marché du travail	51
Formation	61
Insertion professionnelle	76
Prospective	80

Édito



Après une année 2019 qui a vu une poursuite de la croissance de l'emploi de la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, la crise sanitaire a bouleversé cette dynamique.

Les restrictions de déplacement imposées à toute la population ont tout particulièrement affecté l'activité du transport de voyageurs.

Dans le même temps, l'opinion publique a pris conscience du rôle vital joué par les emplois logistiques et de la conduite routière pour acheminer les marchandises parfois jusqu'au domicile, sécuriser l'approvisionnement des magasins et consommateurs en biens de première nécessité (aliments, médicaments...), et permettre aux entreprises de continuer à produire sans rupture de la chaîne.

Quant aux emplois du transport sanitaire, ils ont été en première ligne pendant la pandémie. Pour leur rendre hommage, la présente édition du rapport annuel de l'OPTL s'attache à mieux faire connaître les opportunités d'emploi dans ce secteur, et les profils de celles et ceux qui exercent le métier d'ambulancier.

Le monde de la formation a aussi fait preuve d'une remarquable capacité d'adaptation pour assurer la continuité pédagogique et garantir le respect des mesures barrières, notamment sur les plateaux techniques où sont professionnalisés à nos gestes métiers les jeunes comme les adultes.

2021 reste enveloppée d'incertitudes, ce qui rend d'autant plus nécessaire les travaux de veille de l'OPTL pour suivre de près l'évolution du marché du travail et des besoins en compétences dans le transport et la logistique. À cet égard, nous profitons de cet édito pour remercier chaleureusement l'AFT et OPCO Mobilités pour leurs contributions qui rendent possibles la réalisation et la diffusion de ces travaux.

Bruno LEFEBVRE

Présidence paritaire OPTL

Michel CHALOT

Contexte économique général

Décélération de la croissance en 2019

En 2019, le produit intérieur brut (PIB) de la France en euros constants s'est accru de 1,5 %, soit un rythme inférieur à celui de 2018 (+1,8 %) et de 2017 (+2,3 %).

La production manufacturière est restée atone (-0,1 % après 0,0 %). En particulier, la production des raffineries a continué de fléchir (-8,7 % après -5,2 %). La production agricole a également baissé (-1,2 % après +1,8 %), ainsi que la production agroalimentaire, mais moins qu'en 2018 (-0,5 % après -1,1 %). Celle de matériels de transport s'est ralentie (+0,4 % après +1,6 %).

En revanche, la production s'est accélérée dans la construction (+2,6 % après +2,0 %), ainsi que dans les biens d'équipement (+0,8 % après 0 %) et les autres biens manufacturés (+0,6 % après +0,3 %).

Les exportations ont décéléré pour les produits manufacturés (+2,1 % après +3,9 %), notamment pour les matériels de transport. En revanche, elles sont restées dynamiques pour les produits agricoles (+2,5 % après +2,2 %).

La croissance des importations s'est ralentie pour les biens d'équipement (+3,3 % après +4,4 %) et les autres biens manufacturés (+2 % après +2,6 %). Les importations de pétrole raffiné ont fortement augmenté (+9,4 % après -1,3 %) pour compenser la baisse de production, mais elles ont diminué en volume pour les produits énergétiques bruts (-1,4 % après -6 %).

La consommation contribue davantage à la croissance en 2019 qu'en 2018 (+1,2 point après +0,7 point), portée par la croissance du pouvoir d'achat des ménages : en effet, du fait en particulier de la baisse des prix des produits manufacturés (-0,5 %) et du ralentissement des prix énergétiques (+1,5 % après +8,5 %), le pouvoir d'achat individuel augmente en moyenne de 1,5 % après +0,7 % en 2018.

Un transport routier de fret dynamique en 2019

La croissance du transport de fret terrestre intérieur s'est accélérée (+3,1 % après +2,2 % en 2018). Cette hausse a été portée par une croissance de 3,6 % du transport routier de fret intérieur (après +2,9 %), qui représente 82 % du transport de fret terrestre intérieur,

dans un contexte où le fret ferroviaire intérieur s'est replié (-0,8 %) sous l'effet des grèves contre la réforme des retraites dans le transport ferroviaire.

Le transport routier de marchandises a été tiré par la forte progression du transport national (+3,8 %), tandis que le transport routier international a fléchi de 3,5 %. Cependant, le transport international ne représente que 3,6 % des tonnes-kilomètres transportées par la route en 2019.

Le transport routier pour compte d'autrui a particulièrement bénéficié de cette embellie (+4,9 % après +1,7 %), alors que le transport pour compte propre sous pavillon français reflue (-0,6 % après +11,1 %). A noter que le compte d'autrui opère 77 % des tonnes-kilomètres transportées par la route.

Le fret intérieur de courte distance (moins de 150 km) s'est replié de 1,5 %, et simultanément les volumes d'activité du transport routier sur moyenne ou longue distance (150 km et plus en charge) ont augmenté de 5,7 %. Les transports de moyennes et longues distances ont contribué à 72 % des tonnes-kilomètres effectuées sur le territoire national par des véhicules immatriculés en France.

Les immatriculations de poids lourds neufs ont diminué de 0,3 %, mais celles d'occasion (près de 50 % du marché) ont progressé de 5,2 %.

L'indice d'activité des services auxiliaires des transports terrestres et de l'entreposage s'est accru en 2019 respectivement de 4,4 % et 4,3 %.

Duopole pour les services librement organisés

Le transport collectif a crû de 2,7 %, à un rythme plus rapide que sa moyenne annuelle depuis 2014 (+1,5 %). Alors que les transports ferrés et aériens se sont accrus, le transport routier est resté quasi stable (-0,1 %).

Avec 60,7 milliards de voyageurs-kilomètres, les transports collectifs routiers (autobus, autocars et tramways) représentent 32 % du transport collectif intérieur en 2019, soit 0,9 point de moins qu'en 2018.

L'activité du transport par autocars (transport occasionnel, régulier, dont autocars SNCF, scolaire et de personnel), exprimée en voyageurs-kilomètres, a diminué de 1,1 %.



Le transport interurbain régulier librement organisé (dit autocars « Macron ») a augmenté de 8,1% en 2019, après deux années de fortes hausses (+10,5% en 2017 et +17,7% en 2018). En 2019, 10,3 millions de passagers ont voyagé dans ces autocars, et ce secteur a atteint un niveau de 2,9 milliards de voyageurs-kilomètres, en partie en raison des offres promotionnelles du début d'année et des grèves ferroviaires en décembre 2019.

Seuls deux opérateurs, Flixbus et Blablabus, proposent désormais un réseau national pour le transport librement organisé par autocars, et l'offre s'est stabilisée en nombre de villes desservies et liaisons proposées.

Le transport occasionnel en autocars étrangers a renoué en 2019 avec la croissance (+2,0% contre -3,7% en 2018).

Ralentissement de la croissance du transport sanitaire

La consommation en services de transport sanitaire est structurellement portée par le vieillissement de la population et la politique d'organisation des soins (restructurations hospitalières, réduction des séjours hospitaliers, développement des établissements de soins de suite, recours accru aux hospitalisations de jour).

Cependant, la croissance du chiffre d'affaires des entreprises du secteur ralentit (+3,5% en 2019 après +4,3%). Les résultats net des entreprises se dégradent d'année en année, sans revalorisation tarifaire depuis 2015.

L'article 80 de la loi de financement de la sécurité sociale, en application depuis le 1^{er} octobre 2018, qui met, via des appels d'offres, les transports inter hospitaliers à la charge des hôpitaux, s'est pleinement déployé en 2019.

Une année 2020 bouleversée par la crise sanitaire

Avec l'arrêt des activités « non essentielles » dans le contexte du confinement mis en place en France entre le 17 mars et le 11 mai 2020 pour endiguer l'épidémie de Covid-19, le PIB a fortement chuté sur les trois premiers trimestres de l'année : -8,5%.

Après avoir été très vif au sortir du confinement (mai-juin), le rebond de l'activité économique s'est poursuivi beaucoup plus lentement pendant les mois d'été.

En août, la plupart des branches industrielles n'avaient pas retrouvé leur niveau de production de février.

Le retrait est particulièrement net dans les matériels de transport (-18,4%), la cokéfaction et le raffinage (-17,4%) ou encore la fabrication de biens d'équipements (-9,4%). Cependant, la production dans les industries agroalimentaires, qui avait moins baissé, est revenue dès juin-juillet à un taux proche d'avant le confinement, tandis que dans les secteurs de la métallurgie, du caoutchouc et du plastique, la production est désormais proche de son niveau avant le confinement.

Le chiffre d'affaires des grandes surfaces alimentaires (supermarchés et hypermarchés) avait bondi au mois de mars, porté par la croissance des achats alimentaires ; celle-ci s'est ensuite érodée mais reste au mois d'août à des niveaux supérieurs à ceux des années précédentes. Les achats non alimentaires auprès des grandes surfaces ont eux connu une très forte augmentation en mai et se maintiennent à des niveaux élevés qui n'avaient plus été atteints depuis 2016. En revanche, les achats de carburant se sont effondrés depuis le mois mars.

Dans le commerce de gros, le climat des affaires s'améliore au troisième trimestre, mais les perspectives d'activité restent très en deçà de leur niveau de début d'année.

Le rebond épidémique à l'automne, et le reconfinement de la population, font s'attendre à une nouvelle contraction du PIB au quatrième trimestre. L'évolution annuelle du PIB français en 2020 serait, d'après les prévisions de l'INSEE, de l'ordre de -9 à -10%.

A titre de comparaison, l'OCDE prévoit un recul du PIB dans la zone euro de 7,9%, en Allemagne de 5,4%, et au Royaume-Uni, affecté de surcroît par la résurgence des incertitudes autour du Brexit, de 10,1%.

Chute de l'activité du secteur des transports au 1^{er} semestre 2020

Dans un contexte économique très dégradé, la production française de services de transport chute de 28,6% au deuxième trimestre 2020, après -7,6% au premier trimestre.

Le transport est en effet un secteur très dépendant du reste de l'économie : le transport de marchandises est tiré par l'activité commerciale et industrielle, et le transport de personnes dépend de l'activité générale ou du tourisme.

L'activité du transport de voyageurs est la plus affectée par le confinement (- 56,6 % au deuxième trimestre, après - 10,1 % au premier trimestre), les restrictions de déplacement pénalisant durement la profession. Nombre d'opérateurs ont interrompu les circulations commerciales le 17 mars, au début de la période de confinement, et avec la reprise, moins de liaisons ont continué à être opérées.

Bien que plus modérés, le recul de l'activité de transport de marchandises et celui des services auxiliaires sont également très importants (- 14,3 % au deuxième trimestre). Au premier trimestre, l'activité de ces deux secteurs avait également diminué (- 6,4 % et - 6,3 %).

La diminution de l'activité de transport routier de marchandises des véhicules immatriculés en France, mesurée en tonnes-kilomètres parcourues sur le territoire national, s'accroît au deuxième trimestre : - 16,6 %, après - 7,9 % au premier trimestre. L'approvisionnement des commerces alimentaires et les transports de biens de première nécessité ont toutefois soutenu l'activité du transport routier de marchandises. Au deuxième trimestre 2020, les prix du transport routier de fret diminuent sensiblement (- 2,3 %). Les ventes de poids lourds neufs chutent au deuxième trimestre (- 24 %), après une baisse déjà importante au premier trimestre. Les immatriculations de véhicules utilitaires légers suivent la même tendance baissière.

L'emploi montre des signes de faiblesse

1,3 million de salariés étaient en activité partielle en août 2020, après 1,9 million en juillet, 3,5 millions en juin et jusqu'à 8,6 millions en avril.

L'activité partielle, qui concernait encore, fin juin 2020, 20 % des salariés du secteur des transports et de l'entreposage, diminue de moitié fin août, pour concerner 140 000 salariés.

Au deuxième trimestre 2020, l'emploi du transport routier de fret résiste (+ 0,1 %, + 500 emplois).

Les effectifs reculent dans la manutention et l'entreposage (- 0,4 %, - 500 emplois) et l'organisation du transport de fret (- 0,8 %, - 900 emplois), mais moins que l'emploi salarié de l'ensemble du secteur privé de l'économie (- 1,4 %, hors intérim).

Dans le même temps, l'emploi intérimaire mobilisé par le secteur rebondit vivement (+ 28,7 %, soit + 18 700 intérimaires) après la chute du premier trimestre (- 38,1 %).

Le nombre de demandeurs d'emploi bondit au deuxième trimestre 2020 pour tous les métiers du transport et de la logistique. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi de conducteur de poids lourds sur longue distance augmente de 10,1 % (après + 1,7 % au premier trimestre), alors qu'il diminuait chroniquement depuis 2015. Le nombre de demandeurs d'emploi pour les courses-livraisons express ou par tournée, la manutention manuelle de charges, le magasinage et la préparation de commandes, connaît également des progressions de plus de 9 % au deuxième trimestre.

Probablement, les situations sanitaires continueront à avoir partie liée avec les situations économiques et sociales, pendant au moins la première moitié de l'année 2021.

Sources :

Les Comptes de la Nation en 2019, INSEE Première, mai 2020

Bilan annuel des transports en 2019 : le transport de voyageurs, Datalab, novembre 2020

Marché du transport par autocar et gares routières, Rapport annuel, Exercice 2019, Autorité de régulation des transports (anciennement Arafer)

Marché librement organisé des services interurbains par autocar, Bilan du 1^{er} semestre 2020, Autorité de régulation des transports (anciennement Arafer)

Observatoire du transport sanitaire 2020, septembre 2020

Comptes nationaux trimestriels, INSEE Informations Rapides, octobre 2020

Point de conjoncture, INSEE conjoncture, 17 novembre 2020

La conjoncture des transports au deuxième trimestre 2020, Datalab, octobre 2020

Emploi salarié et marché du travail dans les transports au deuxième trimestre 2020, Datalab, octobre 2020



Bilan 2020 des activités de la CPNEFP (Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle)

Par accords de branche des 13 décembre 2018 et 3 juillet 2019, les organisations patronales et syndicales de la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport ont mis en place la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI), obligation légale, ainsi qu'un financement du dialogue social de branche.

Ces différents textes ont été étendus (rendus applicables à l'ensemble des entreprises de la branche) en fin d'année 2019.

Une réunion paritaire s'est tenue le 11 février 2020 pour mettre en place la CPPNI. A cette occasion, les présidences paritaires et présidences-déléguées de la CPPNI, dans sa formation plénière, et ses différentes formations sectorielles (transports routiers de marchandises, transports routiers de voyageurs, déménagement, transports sanitaires, prestations logistiques, activités de course, transports de fonds et valeurs), ont été élues en se fondant sur l'application des règles relatives au poids de la représentativité.

Le règlement intérieur de la CPPNI, adopté le 4 juin 2020 prévoit qu'une fois par an la CPPNI se réunit en configuration plénière pour établir ses objectifs, la feuille de route de la Branche et faire un point global sur l'ensemble de ses différentes formations :

- formation « Négociation », qui se réunit :
 - en réunion sectorielle, lorsque le sujet abordé ne concerne qu'un seul secteur d'activité de la CCNTR ;
 - en réunion transversale, lorsque le sujet abordé concerne au moins deux secteurs d'activité de la CCNTR ;
 - en réunion plénière, lorsque le sujet abordé concerne l'ensemble des secteurs de la CCNTR ;
- formation « Conciliation », qui se réunit lorsque la CPPNI est saisie d'une demande de conciliation suite à un différend collectif relevant du champ d'application de la convention collective ;
- formation « Interprétation », qui se réunit lorsque la CPPNI est saisie d'une demande d'interprétation de dispositions conventionnelles ;
- formation « Observatoire paritaire de la négociation collective », dénommée « OPNC », qui établit un rapport annuel d'activité pour le compte de la CPPNI ;

- formation « Emploi et formation professionnelle », dénommée « CPNEFP », qui se substitue à l'ancienne CPNE, et dispose de sa propre Présidence paritaire. La CPNEFP est la structure de la CPPNI chargée de définir les orientations de la branche en matière de formation et d'emploi et de mettre en œuvre lesdites orientations. La CPNEFP chapeaute l'observatoire prospectif des métiers et des qualifications (dénommé OPTL).

Le secrétariat administratif de la CPPNI est confié à l'Union des Fédérations de Transport (UFT).

Dans ce cadre, les partenaires sociaux ont pris plusieurs décisions en 2020 :

- Mandat donné au Conseil des Métiers des Transports routiers et Activités auxiliaires du transport pour déterminer les niveaux de prise en charge des contrats de professionnalisation pour l'année 2020.
- Mandat donné au Conseil des Métiers des Transports routiers et Activités auxiliaires du transport pour décider de l'allongement de la durée maximale de la formation pour les publics relevant du projet HOPE (bénéficiaires ayant le statut de réfugié).
- Mandat donné au Conseil des Métiers des Transports routiers et Activités auxiliaires du transport pour décider du mandatement d'OPCO Mobilités pour la signature de l'EDEC Mobilités (Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences).
- Confirmation de l'inscription de la Branche dans l'axe 3 de l'EDEC Mobilités confié à l'AFT portant sur un outillage innovant des compétences dédié à la Branche Route.
- Positionnement de la Branche en faveur de l'EDEC Logistique.
- Reconduction du mandatement de l'AFT dans ses missions d'accompagnement de la Branche.
- Mise à jour de la liste des formations professionnelles de la Branche éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) au regard des nouvelles appellations des formations.
- Décision de demander à France Compétences la fixation d'un coût contrat Branche pour le titre professionnel mécanicien(ne) réparateur(trice) de véhicules industriels (MRVI).
- Envoi d'un courrier au Ministère de l'Intérieur et au Ministère des Transports pour faire part de l'hostilité

de l'ensemble des partenaires sociaux au projet d'externalisation par le Ministère de l'Intérieur de certaines épreuves des évaluations des conducteurs (délivrance du permis de conduire dans le cadre d'un titre professionnel).

- Poursuite des travaux pour la création d'un CQP Tourisme.
- Démarches pour l'inscription des CQP Transports de fonds et valeurs (TFV) au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles).
- Agrément des centres de formation dispensant les CQP TFV et le CQP Déménageur.

En outre, un accord relatif à la mise en œuvre des actions de reconversion ou promotion par alternance (dit « Pro-A ») du 4 juin 2020 établit la liste des certifications professionnelles éligibles à ce dispositif dans la

Branche, au regard des critères de forte mutation de l'activité et d'obsolescence des compétences.

Enfin, un accord pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a également été signé le 4 juin 2020. Cet accord constitue une première étape permettant d'établir un constat partagé de la situation comparée des femmes et des hommes dans l'emploi, la formation, la promotion professionnelle, les conditions de travail et d'emploi dans la Branche, via un diagnostic élaboré à partir de données chiffrées dont dispose la Profession. A partir des éléments de ce diagnostic, les partenaires sociaux conviennent de poursuivre leurs efforts aux fins d'attirer une part plus importante de femmes dans les entreprises de la Branche et de développer la politique de la Branche pour favoriser l'évolution de carrière des femmes.



Bilan 2020 des activités de l'OPTL

(Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique)

Le présent rapport annuel, et la conférence de presse au cours de laquelle il a été présenté, ont été préparés grâce à trois réunions des membres OPTL en 2020.

Dans chacune des 12 régions métropolitaines, des réunions OPTL se sont tenues en 2020, parfois en visioconférence

compte tenu du contexte sanitaire, qui ont notamment permis d'élaborer les rapports régionaux OPTL.

L'ensemble de ces rapports fait l'objet de présentations dans les territoires auprès des acteurs de l'emploi et de la formation.



L'AFT ET OPCO MOBILITÉS, DES PARTENAIRES FORTS DE L'OPTL

L'AFT :

- Réalise, grâce à ses délégations régionales, l'enquête annuelle auprès des établissements de la Branche
- Recueille des données auprès d'un grand nombre de fournisseurs : ACOSS, URSSAF, Ministères, Pôle emploi, INSEE, OPCO Mobilités, CPNEFP, Klésia, Ellisphere, AFTRAL, Promotrans...
- Exploite et analyse les résultats des enquêtes et statistiques recueillies (ajustement au champ conventionnel, déclinaison par région...)
- Produit et diffuse un ensemble de documents valorisant les analyses OPTL auprès des entreprises et d'un public institutionnel : synthèses régionales, sectorielles, rapports de situation comparée...
- Élabore et rédige, en lien avec les présidences paritaires régionales de l'OPTL, les rapports annuels régionaux OPTL
- Élabore et rédige, en lien avec le comité de pilotage OPTL et la présidence paritaire nationale, le rapport annuel national de l'OPTL
- Héberge, développe et met à jour le site Internet www.optl.fr
- Diffuse les rapports régionaux et national de l'OPTL
- Co-anime avec les présidences paritaires les réunions OPTL plénières et régionales
- Co-organise la conférence de presse annuelle OPTL avec OPCO Mobilités
- Assure le secrétariat des OPTL régionaux
- Héberge les OPTL régionaux.

OPCO Mobilités :

- Héberge l'OPTL national
 - Communique les statistiques sur les formations de la Branche
 - Contribue à la rédaction du rapport
 - Assure le secrétariat de l'OPTL national
 - Participe aux travaux des OPTL
 - Finance les frais de conception, diffusion et promotion du rapport
 - Prend en charge les frais annexes des OPTL.
-

Champ d'application et d'observation

Conformément aux objectifs généraux définis par les partenaires sociaux, la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNEFP) est chargée, notamment :

- d'établir et de tenir à jour les définitions des familles professionnelles qui regroupent les emplois de ces secteurs d'activité ;
- d'évaluer la répartition des postes de travail entre ces familles professionnelles ;
- de prévoir chaque année les évolutions du nombre d'emplois et de la demande de formation continue.

Le Comité paritaire de pilotage de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL), créé par l'Accord du 25 novembre 2004 relatif à la formation professionnelle et à l'emploi dans les transports routiers et les activités

auxiliaires du transport, mis en place sous l'égide de la CPNEFP, est chargé de préparer un bilan annuel de l'évolution qualitative et quantitative des emplois et des qualifications.

Les éléments d'information figurant dans cette brochure s'inscrivent dans le cadre de ce bilan annuel.

Son analyse doit permettre aux entreprises de mieux définir leur politique de formation, aux salariés de mieux élaborer leurs projets professionnels, aux membres de la CPNEFP de faire des recommandations sur les priorités de formation professionnelle.

En outre, dans chaque région administrative de métropole, un bilan annuel régional de même nature que celui préparé au niveau national est présenté par les représentations régionales de l'Observatoire national prospectif des métiers et des qualifications.





● Le champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport

Ce rapport concerne les entreprises du champ de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport.

Codes NAF de la Convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport (dans la nouvelle NAF REV-2)

Terminologie utilisée dans le présent document

NAF REV. 2 *Intitulé du poste*

Transport routier de marchandises (TRM)

- 49.41A *Transports routiers de fret interurbains*
- 49.41B *Transports routiers de fret de proximité*
- 53.20Z *Autres activités de poste et de courrier*
- 80.10Z *Activités de sécurité privée (*)*

Transport routier de voyageurs (TRV)

- 49.39A *Transports routiers réguliers de voyageurs*
- 49.39B *Autres transports routiers de voyageurs*

Déménagement (DEM)

- 49.42Z *Déménagement*

Location (LOC)

- 49.41C *Location de camions avec chauffeur*
- 77.12Z *Location et location-bail de camions (*)*

Auxiliaires de transport (AUX)

- 52.29A *Messagerie, fret express*
- 52.29B *Affrètement et organisation des transports (*)*

Prestataires logistiques (PRL)

- 52.10B *Entreposage et stockage non frigorifique (*) (**)*

Transport sanitaire (TRS)

- 86.90A *Ambulances*

(*) Ces codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective transport nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport. En conséquence, pour les activités partiellement couvertes, les ajustements nécessaires sont opérés afin de ne retenir que les entreprises couvertes par la convention collective.

(**) Depuis le 1^{er} février 2005, sont entrées dans le champ de cette même convention collective certaines activités logistiques identifiées par référence au code 52.10B de l'Entreposage non frigorifique.

Le rapport emploie à plusieurs reprises l'expression « **activité Marchandises** » pour désigner le regroupement des secteurs transport routier de marchandises (TRM), qui inclut notamment le transport de fonds et valeurs (TFV), déménagement (DEM), activités auxiliaires (AUX),

loueurs (LOC) et prestataires logistiques (PRL), ainsi que l'expression « **transport routier de personnes** » qui recouvre le transport routier de voyageurs (TRV) et le transport sanitaire (TRS).

Les outils statistiques dédiés de l'Observatoire Prospectif des métiers et des qualifications dans les Transports et la Logistique (OPTL)

Une exploitation très complète des statistiques disponibles relatives à l'emploi et à la formation dans la Branche

Des données sont recueillies chaque année auprès d'un grand nombre d'organisations publiques et privées : Ministère de la Transition écologique, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, Ministère des Solidarités et de la Santé, ACOSS, Pôle emploi, INSEE, DARES, Ellisphere, OPCO Mobilités, FONGECFA-Transport, AGECEFA-Voyageurs, AFT, AFTRAL, Promotrans, EST, CPNEFP.

Une enquête annuelle auprès d'un échantillon représentatif d'établissements de la Branche

En complément des sources statistiques publiques, une enquête annuelle, réalisée depuis 1990 par les délégations régionales de l'AFT, permet d'avoir une meilleure approche des spécificités de l'emploi dans la Branche.

La méthode d'échantillonnage repose sur des quotas par région, taille d'établissement et secteur d'activité. Pour le présent bilan, 2 407 questionnaires recueillis en 2020 auprès d'autant d'établissements ont été exploités, représentant 72 060 salariés. La statistique ACOSS ajustée au champ conventionnel sert cette année de pierre angulaire au calcul des pondérations statistiques pour redresser les données. L'enquête porte ainsi sur 7 % des établissements et 11 % des salariés de la Branche. L'intervalle de confiance (« marge d'erreur ») des données nationales figurant dans la présente brochure se situe en deçà de 2 %.

Cette enquête permet à la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle dans les transports routiers et les activités auxiliaires du transport (CPNEFP) de présenter des informations chiffrées au plan national et régional par l'élaboration de Tableaux de bord régionaux de l'emploi et de la formation professionnelle. La Profession dispose ainsi d'un outil de connaissance, de dialogue et d'action en matière d'emploi, de qualification et de formation dont la fiabilité est démontrée chaque année.

Un grand nombre d'indicateurs présentés ici sont issus de l'exploitation de cette enquête.

Une ventilation des effectifs selon une nomenclature des emplois propre à la Branche

Les données d'enquête permettent notamment la ventilation des effectifs en familles professionnelles selon une nomenclature des emplois spécifique à la Branche.

Une famille professionnelle est constituée par l'ensemble des emplois qui correspondent à une même finalité et à une même technicité professionnelle, quel que soit le niveau de compétence dans cette technicité. C'est l'ensemble des emplois liés à l'exercice d'une activité de l'entreprise ou à un domaine de l'administration de l'entreprise ; c'est l'espace naturel dans lequel évoluent habituellement les salariés et à l'intérieur duquel se produit l'évolution la plus fréquente de carrière.

Remerciements

Le présent document a été élaboré grâce aux informations recueillies et exploitées par l'AFT qui a également proposé une rédaction pour ce rapport. Les rapports régionaux OPTL sont pour leur part élaborés et diffusés par les délégations régionales de l'AFT, en lien avec les membres des OPTL régionaux et plus particulièrement leur présidence paritaire. OPCO Mobilités a financé la conception graphique et l'impression du rapport national OPTL. Son élaboration a fait l'objet d'un suivi attentif par les membres du comité de pilotage OPTL. L'ensemble des structures paritaires de la formation professionnelle des transports routiers et activités auxiliaires y sont associées : CPNEFP, OPCO Mobilités, fédérations patronales, organisations salariales. Que tous ceux qui ont pris part à ces travaux en soient remerciés.



Les familles professionnelles de la Branche

CODES	DÉNOMINATIONS	DÉFINITIONS
● 1	DIRECTION	<i>Emplois de direction, notamment dans les petites entreprises (au moins un salarié) et de direction générale avec statut de salarié ou assimilé.</i>
● 2	GESTION	<i>Emplois relevant des services généraux de l'entreprise.</i>
● 3	VENTES/ACHATS	<i>Emplois caractérisés par le démarchage, la visite et la négociation auprès des clients et auprès des fournisseurs y compris les postes liés aux fonctions d'accompagnement : marketing, publicité, relations publiques.</i>
● 4	TECHNIQUES D'EXPLOITATION TRANSPORT	<i>Emplois caractérisés par l'utilisation de techniques ou l'application de réglementations, les unes et les autres propres aux activités du transport.</i>
	● Transports routiers et messagerie/fret express	
	● Transports multimodaux	
	● Déménagements	
	● Location	
	● Transport de voyageurs	
	● Transport sanitaire	
● 5	LOGISTIQUE/MANUTENTION/ MAGASINAGE	<i>Emplois liés aux opérations de logistique, de manutention, de stockage et de magasinage.</i>
● 6	CONDUITE	<i>Emplois caractérisés par la conduite de véhicules de transport routier, quelles que soient leurs caractéristiques et les distances parcourues.</i>
● 6.1	● Transport de personnes	
● 6.1.1	> Transport de voyageurs	
● 6.1.1.1	> 1 ^{er} groupe	<i>Emplois caractérisés à la fois par les déplacements d'une durée de plusieurs jours (la relation avec la ou les personnes transportées se situant hors du cadre strict d'un contrat de transport) et l'action auprès de prestataires de services extérieurs.</i>
● 6.1.1.2	> 2 ^e groupe	<i>Emplois autres que ceux relevant du 1^{er} groupe (services réguliers, services scolaires, lignes régulières, excursions à la journée, etc...).</i>
● 6.1.2	> Transport sanitaire	<i>Emplois de conducteurs ambulanciers.</i>
● 6.2	● Transport de marchandises	
● 6.2.1	> 1 ^{er} groupe	<i>Emplois pour lesquels la conduite des véhicules est prédominante.</i>
● 6.2.2	> 2 ^e groupe	<i>Emplois caractérisés par un ensemble de tâches liées à la fois aux marchandises transportées, aux véhicules utilisés et à l'environnement des transports effectués.</i>
● 6.2.3	> 3 ^e groupe	<i>Emplois de conducteur professionnel avec exigences particulières en termes de complexité des tâches (autonomie, technicité, etc...).</i>
● 7	MAINTENANCE DES VÉHICULES ET DES MATÉRIELS	<i>Emplois caractérisés par l'entretien, le maintien et/ou la remise en ordre de véhicules de transport routier (fonction technique, atelier) et des matériels.</i>
● 8	INTERPROFESSIONNEL	<i>Tous les emplois ne relevant pas des catégories précédentes et, en principe, à caractère interprofessionnel (secrétariat, gardiennage, etc...).</i>

Méthodologie de l'édition 2020

Ajustement au champ de la CCNTR

Quatre codes d'activité ont une définition plus large que celle correspondant au champ de la Convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport (CCNTR).

- **80.10Z – Activités de sécurité privée** : ce code comprend les sous-activités de gardiennage et d'enquêtes et sécurité qui n'appartiennent pas au champ de la Convention collective, que seule la sous-activité de transports de fonds et de valeurs intéresse ;
- **77.12Z – Location et location-bail de camions** : la location et location-bail de véhicules de loisirs, incluse dans ce code d'activité, est hors champ de la Convention collective ;
- **52.29B – Affrètement et organisation des transports** : les activités spécifiques d'auxiliaires de transport maritime, aérien, ainsi que les autres auxiliaires des transports sont également hors champ de la Convention collective ;
- **52.10B – Entreposage et stockage non frigorifique** : appartiennent au champ de la convention collective les établissements dont l'activité d'entreposage non frigorifique est exercée à titre principal, et qui interviennent pour le compte de tiers (les marchandises n'appartiennent jamais à l'entreprise d'entreposage).

Pour ces codes d'activité, l'appréciation du nombre d'établissements et de salariés relevant du champ de la Convention collective s'effectue donc sur la base d'un ajustement apporté aux statistiques publiques d'emploi.

À l'occasion de l'entrée en vigueur de la nouvelle nomenclature d'activité de l'INSEE (NAF rév. 2), l'Observatoire a décidé en 2010 d'actualiser les coefficients d'ajustement des codes NAF 52.10B, 52.29B, 77.12Z par la voie d'une enquête téléphonique destinée à apprécier la part des établissements et des salariés de ces codes NAF qui relèvent de la Convention collective Nationale des transports routiers et activités auxiliaires du transport. Ce sont ces coefficients qui sont depuis lors appliqués aux statistiques publiques pour ramener les chiffres au périmètre conventionnel.

Concernant le 80.10Z, les coefficients d'ajustement sont revus périodiquement à partir de ré-évaluations de l'effectif salarié national des transporteurs de fonds et de valeurs. La dernière mise à jour a été réalisée en 2018 avec le concours des organisations professionnelles membres de l'OPTL. Le nombre d'établissements et de salariés du transport de fonds et valeurs a alors été établi à 158 établissements et 8 221 salariés.

« Calage » des données d'enquête sur les statistiques ACOSS

Les résultats de l'enquête Tableaux de bord menée par les délégations régionales de l'AFT auprès des entreprises étaient jusqu'en 2011 calés sur les statistiques Pôle emploi, champ UNEDIC, qui servaient à redresser les données : les réponses de l'échantillon enquêté, sélectionné selon la méthode des quotas, étaient ainsi extrapolées à l'ensemble de la population étudiée.

Suite au transfert du recouvrement des cotisations d'assurance chômage auprès des Unions de Recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF), la présentation des effectifs salariés dans les éditions suivantes du rapport OPTL, et le calage des données de l'enquête Tableaux de bord, ont été opérés sur la base des statistiques de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS).

L'ACOSS produit désormais des séries statistiques d'une dizaine d'années qui permettent de présenter des évolutions sur cette période en valeur et sans rupture de série.

Mise à jour des statistiques ACOSS 2009-2018

Les séries ACOSS pour les années 2009 à 2018 précédemment diffusées ont par ailleurs fait l'objet d'actualisations par l'ACOSS, avec des incidences sur les chiffres du champ de la CCNTR : pour les salariés dont les établissements ont changé de code commune ou code NAF, ces informations ont fait l'objet d'une rétopolation par l'ACOSS. Ainsi, les statistiques publiées dans la présente édition ne doivent pas être comparées avec celles des éditions antérieures. Des mises en série ont ici été reconstruites sur la base des statistiques ACOSS mises à jour.



● Le poids des conducteurs routiers de la Branche professionnelle dans l'ensemble des effectifs en conduite de l'économie

L'exploitation du recensement de population 2016 de l'INSEE permet d'identifier le nombre de conducteurs, repérés par des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS), par secteur d'activité.

Pour la conduite de véhicules de transport routier de marchandises les PCS à considérer sont :

- 641a Conducteurs routiers et grands routiers (salariés)
- 643a Conducteurs livreurs, coursiers (salariés)
- 644a Conducteurs de véhicule de ramassage des ordures ménagères

Pour la conduite de véhicules de transport routier de voyageurs :

- 641b Conducteurs de véhicule routier de transport en commun (salariés)

Pour la conduite de véhicules de transport sanitaire :

- 526e Ambulanciers (salariés)

Au niveau national, on met en évidence que 52% des emplois de conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises sont exercés dans la Branche des transports routiers (au sens de la Convention collective), qui concentre quasiment l'ensemble des conducteurs de transport routier de marchandises pour le compte d'autrui. En fait, la Branche concentre 60% des conducteurs routiers et grands routiers et 32% des conducteurs livreurs, tandis que d'autres conventions collectives s'appliquent aux conducteurs de véhicules de ramassage des ordures ménagères. 50% des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun relèvent de la Branche, contre 38% exerçant dans le transport urbain, et près de 12% dans des établissements de l'administration publique centrale ou territoriale, agences de voyages et autres (ces ratios sont stables depuis plusieurs années). La Branche rassemble la majorité des conducteurs de véhicules de transport sanitaire, les autres étant principalement des agents de la fonction publique (hôpitaux, SDIS, SMUR...).



Établissements

Établissements sans salarié au 31 décembre (ou dont l'effectif est inconnu)

	2009	2013	2016	2017	2018
TRM	18 237	19 323	30 448	38 497	57 968
TRV	2 494	3 234	4 329	4 518	4 603
DEM	939	1 347	1 711	1 860	1 991
LOC	1 507	1 371	1 319	1 343	1 248
AUX	1 845	2 162	2 864	3 099	3 084
PRL	1 362	1 622	2 011	2 135	1 054
TRS	1 557	1 869	2 201	2 215	2 277
Total	27 941	30 927	44 882	53 667	72 225

Source : INSEE
Données ajustées au champ conventionnel

Le nombre d'établissements relevant, de par leur activité, de la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, mais n'employant aucun salarié, a été multiplié par 1,3 en 2018. Cette croissance est essentiellement attribuable à la dynamique observée dans le transport routier de marchandises, avec 1,5 fois plus d'établissements sans salarié qu'en 2017, et plus particulièrement au

niveau du code APE 53.20Z « Autres activités de poste et de courrier », qui a vu son nombre de travailleurs indépendants multiplié par deux en un an. De fait, les « Autres activités de poste et de courrier » sont à l'origine de 96 % des créations nettes d'établissements sans salarié dans la Branche en 2018, et concentrent désormais 47 % de l'ensemble des indépendants de la Branche.





ZOOM SUR L'ÉVOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS SANS SALARIÉ

Dans la nomenclature d'activités française, le code APE 53.20Z « Autres activités de poste et de courrier » est défini comme regroupant les activités relatives à « la levée, le tri, l'acheminement et la distribution (nationale ou internationale) de lettres et de colis et petits paquets (assimilés à du courrier) par des entreprises opérant en dehors de l'obligation de service universel ». L'INSEE inclut dans cette catégorie :

- les services de livraison à domicile
- les activités des coursiers urbains et taxis-marchandises
- la livraison de pizzas chaudes sans fabrication
- le transport de repas (sans fabrication) pour compte de tiers
- le portage de journaux si desserte en porte à porte du client final.

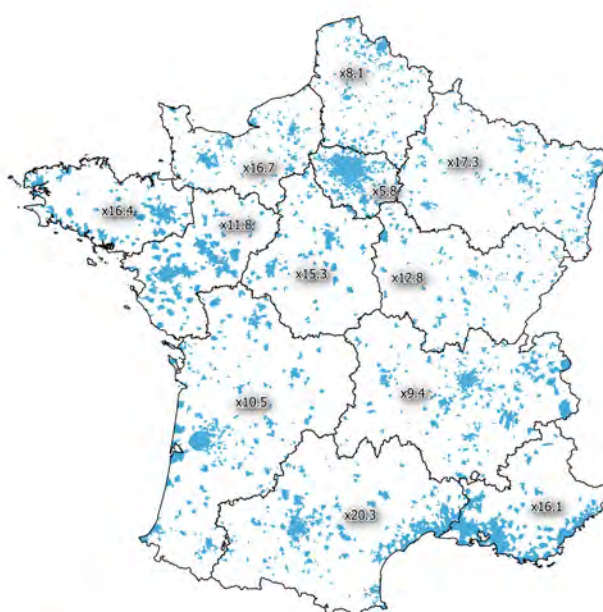
Le nombre d'établissements sans salarié relevant de ce code APE a connu un bond spectaculaire en seulement trois ans. Ainsi, entre 2016 et 2019, il a été multiplié par 8,4 au niveau de l'ensemble du territoire métropolitain.

Sont surtout concernés par cette dynamique les coursiers motorisés (scooters) et non motorisés (vélos), en lien avec le développement du e-commerce et des livraisons à domicile alimentaires (type Deliveroo, Uber Eats, Just Eat...) et non alimentaires.

Ces activités s'avèrent sur-représentées dans les agglomérations urbaines. Ainsi, au 31 décembre 2018, 43% des établissements sans salarié du code APE 53.20Z sont localisés en Île-de-France : alors qu'ils étaient environ 2 500 en 2016, ils sont désormais plus de 14 600 dans cette région (près de 6 fois plus).

Évolution sur 3 ans du nombre d'établissements

sans salarié des « Autres activités de poste et de courrier »



■ Communes impliquées dans le taux d'évolution 5320Z
□ Limites régionales

Source : INSEE

Établissements avec salariés au 31 décembre

	2009	2013	2017	2018	2019
TRM	22 131	22 017	22 434	23 078	23 881
TRV	3 089	3 209	3 169	3 002	2 939
DEM	1 388	1 366	1 351	1 331	1 332
LOC	1 296	1 204	1 143	1 133	1 145
AUX	4 557	4 488	4 528	4 536	4 575
PRL	1 129	1 231	1 432	1 492	1 524
TRS	5 009	5 165	5 104	5 066	5 039
Total	38 599	38 679	39 162	39 638	40 435

Source : ACOSS

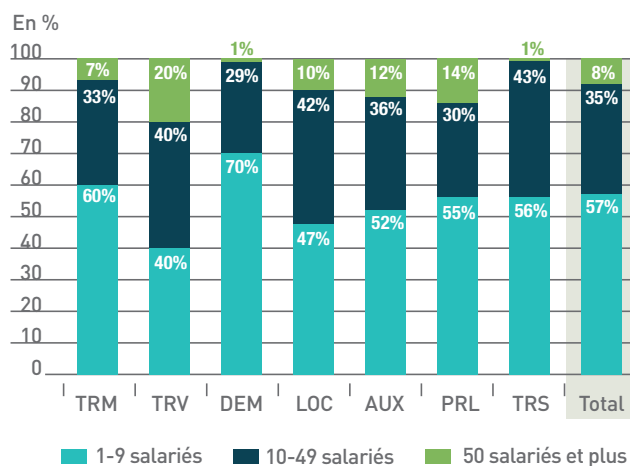
Données ajustées au champ conventionnel

Le nombre d'établissements avec salariés s'est accru en 2019 de 2 %, après une progression de 1,2 % en 2018. Cette évolution est principalement due à l'augmentation du nombre d'établissements avec salariés dans le transport routier de marchandises (+3,5 %, soit près de 800 employeurs supplémentaires dans les transports routiers de fret interurbains ou de proximité).

En revanche, depuis 2014/2015, on note une contraction régulière du nombre d'employeurs dans le transport routier de voyageurs (-2,1 % en 2019) et le transport sanitaire (-0,5 % en 2019), du fait d'un phénomène de concentration des établissements.

On compte désormais 1,8 fois plus d'indépendants que d'employeurs dans le périmètre des activités de la Branche.

Répartition des établissements par secteur et taille



Source : INSEE

Données ajustées au champ conventionnel

La taille moyenne des établissements de la Branche tend à augmenter : le nombre moyen de salariés par établissement est ainsi passé de moins de 17 en 2009 à 18,4 dix ans plus tard.

Même si les établissements employant moins de 10 salariés constituent la grande majorité des établissements de la Branche (57 %), leur proportion s'est réduite de 4 points en trois ans (et même de 5 points dans le transport sanitaire, et jusqu'à 13 points dans le transport routier de voyageurs). Elle reste néanmoins stable dans le déménagement, secteur où la part des établissements de petite taille est la plus forte (70 % ont moins de 10 salariés).



Créations d'établissements en 2019 et évolution en %

	Nombre				Évolution 2018/2019		
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total
TRM	13 579	164	37 487	51 230	-66 %	-47 %	29 %
TRV	49	2	126	177	-78 %	-71 %	-23 %
DEM	41	7	156	204	-75 %	-30 %	17 %
LOC	17	3	63	83	-77 %	50 %	11 %
AUX	91	10	225	326	-74 %	150 %	-9 %
PRL	34	4	89	127	-60 %	0 %	49 %
TRS	28	5	200	233	-82 %	-69 %	35 %
Total	13 839	195	38 346	52 380	-66 %	-44 %	28 %

Source : Ellisphère
Données ajustées au champ conventionnel

Nota bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'établissements créés dont on ignore s'ils ont ou non des salariés.

En 2019, plus de 52 000 établissements se sont créés dans la Branche, le plus souvent sans salarié, soit 28 % de plus qu'en 2018 (après un quasi doublement en 2017).

98 % des créations d'établissements sont observées dans le transport routier de marchandises, et plus particulièrement au niveau du code APE 53.20Z « Autres activités de poste et de courrier », comme en 2018. Dans ce secteur, la plupart des créations d'établissements sont le fait de micro-entrepreneurs (78 % en 2018 d'après l'INSEE). Le régime de la micro-entreprise permet en effet

de bénéficier de formalités simplifiées pour la création d'une activité, et d'obtenir un abattement forfaitaire sur le chiffre d'affaires de 50 % pour des prestations de services commerciales. A noter que depuis le 1^{er} janvier 2020, les seuils de chiffre d'affaires applicables au régime micro-entrepreneur ont été revalorisés ; ainsi peuvent désormais en bénéficier les entrepreneurs individuels dont le chiffre d'affaires hors taxe annuel ne dépasse pas 72 600 € maximum pour les prestations de service relevant des bénéfices industriels et commerciaux.



Nombre de salariés concernés par des créations d'établissements

	2018	2019
TRM	1 340	444
TRV	115	26
DEM	56	23
LOC	9	3
AUX	73	10
PRL	114	9
TRS	106	25
Total	1 812	540

Seulement 540 emplois salariés ont été créés en 2019 par les nouveaux établissements de la Branche, soit trois ou quatre fois moins que dans les années récentes.

Source : Ellisphère
Données ajustées au champ conventionnel

Défaillances d'entreprises en 2019 et évolution en %

	Nombre				Évolution 2018/2019		
	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total	Sans salarié	Avec salariés	Total
TRM	6 288	1 183	956	8 427	-35%	-34%	-31%
TRV	175	115	24	314	-43%	-53%	-47%
DEM	48	66	8	122	-37%	-31%	-35%
LOC	28	28	4	60	-30%	-18%	-24%
AUX	106	84	18	208	-23%	-45%	-34%
PRL	20	20	2	43	17%	-22%	-9%
TRS	43	120	7	170	-48%	-38%	-41%
Total	6 708	1 616	1 019	9 343	-35%	-36%	-32%

Source : Ellisphère
NC : Non Communiqué
Données ajustées au champ conventionnel

Nota bene : la colonne « NC », pour « Non Communiqué », indique le nombre d'entreprises défaillantes dont on ignore si elles ont ou non des salariés.

Le nombre de défaillances d'entreprises de la Branche est passé en-dessous de la barre de 10 000, soit le niveau le plus bas depuis trois ans. Tous les secteurs d'activité ont vu les défaillances d'entreprises se réduire fortement en 2019.

Ces défaillances ne se sont produites qu'une fois sur dix hors du transport routier de marchandises au sens strict.



Défaillances d'entreprises par cause



Part des liquidations judiciaires en %

	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
En 2019	3 %	43 %	3 %	10 %
En 2018	1 %	36 %	2 %	7 %

Part des redressements judiciaires en %

	Sans salarié	Avec salariés	NC	Total
En 2019	1 %	21 %	1 %	4 %
En 2018	0 %	16 %	0 %	3 %

Source : Ellisphere

NC : Non Communiqué

Données ajustées au champ conventionnel

Bien que nettement moins nombreuses, ces défaillances sont plus souvent consécutives à des procédures collectives mobilisées par des entreprises en difficulté.

Ainsi, 10% des défaillances résultent de liquidations judiciaires (+ 3 points par rapport à 2018) et 4% de redressements judiciaires (+ 1 point).

Nombre de salariés concernés par les redressements et liquidations judiciaires

Liquidation judiciaire



Redressement judiciaire



	Liquidation judiciaire		Redressement judiciaire	
	2018	2019	2018	2019
TRM	3 592	3 036	3 335	3 658
TRV	245	251	159	498
DEM	109	152	98	490
LOC	61	71	25	85
AUX	170	204	254	398
PRL	49	45	176	8
TRS	239	226	527	350
Total	4 465	3 986	4 573	5 486

Source : Ellisphere

Données ajustées au champ conventionnel

Le nombre de salariés concernés par des redressements ou des liquidations judiciaires a augmenté de près de 5%. Les salariés sous le coup d'un redressement judiciaire sont 1,4 fois plus nombreux que ceux concernés par une liquidation judiciaire.

Effectifs

744 357 salariés dans la Branche au 31 décembre 2019

Répartition des salariés par secteur d'activité détaillé au 31.12.2019

NAF REV-2	Total	%
Transport routier de marchandises (TRM)		
● 49.41A	203 523	27,3
● 49.41B	166 656	22,4
● 53.20Z	8 499	1,1
● 80.10Z*	8 611	1,2
Total	387 289	52%
Transport routier de voyageurs (TRV)		
● 49.39A	69 142	9,3
● 49.39B	32 706	4,4
Total	101 848	13,7%
Déménagement (DEM)		
● 49.42Z	11 335	1,5%
Location (LOC)		
● 49.41C	19 553	2,6
● 77.12Z	5 418	0,7
Total	24 971	3,4%
Auxiliaires de transport (AUX)		
● 52.29A	39 585	5,3
● 52.29B	70 003	9,4
Total	109 588	14,7%
Prestataires logistiques (PRL)		
● 52.10B	49 259	6,6%
Transport sanitaire (TRS)		
● 86.90A	60 066	8,1%
Ensemble des activités		
Total	744 357	100,0%

Source : ACOSS

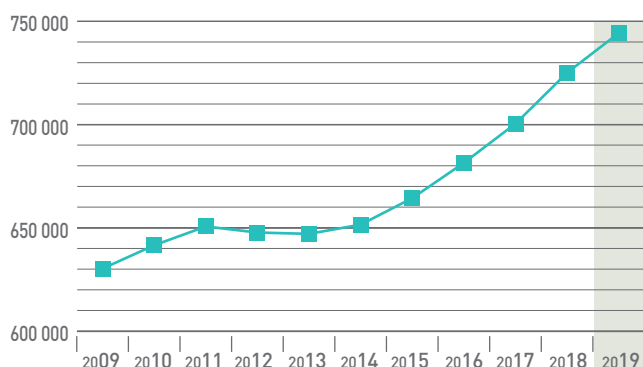
Données ajustées au champ conventionnel

* L'effectif des transporteurs de fonds a été estimé sur la base de l'application d'un coefficient d'ajustement de 5 % aux statistiques des salariés communiquées par l'ACOSS pour le code NAF 80.10Z (nouveau coefficient d'ajustement calculé en 2018).



L'effectif salarié a augmenté de +2,6 % par rapport à 2018

Évolution des effectifs d'emploi au 31 décembre



Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

La Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport a créé plus de 19 000 emplois salariés en 2019, ce qui représente 9 % de l'ensemble des créations d'emplois du secteur privé en France, et porte à 744 360 le nombre de salariés dans la Branche au 31 décembre 2019.

Les effectifs salariés de la Branche ont progressé de 2,6 %, après +3,5 % en 2018, dans le prolongement d'une croissance continue de l'emploi de la Branche depuis 2013. Cette augmentation est plus forte que dans le reste de l'économie (+1,1 % pour l'ensemble du secteur privé en 2019).

À noter que l'an dernier, et en s'appuyant sur les estimations de l'emploi au premier semestre 2019, ainsi que sur les prévisions des partenaires sociaux, l'Observatoire Prospectif des emplois et des qualifications dans les Transports et la Logistique avait annoncé pour 2019 une telle progression.

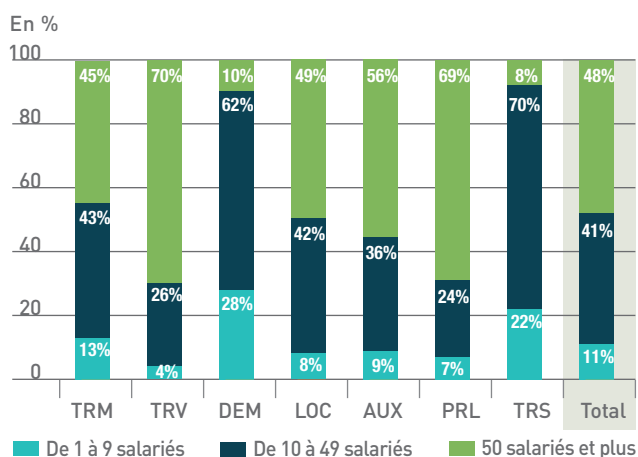
Effectifs et évolution par secteur d'activité au 31 décembre

Activités

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
2019	387 289	101 848	11 335	24 971	109 588	49 259	60 066	744 357
2018	375 447	100 547	11 223	24 957	106 027	48 062	58 902	725 165
Taux d'évolution en 2019	3,2 %	1,3 %	1,0 %	0,1 %	3,4 %	2,5 %	2,0 %	2,6 %

Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Répartition des effectifs par secteur et taille d'établissement



Source : INSEE

Alors que les établissements de 50 salariés et plus ne représentent que 8 % des employeurs de la Branche, ils concentrent 48 % des salariés relevant de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport en 2019, soit 2 points de plus que trois ans auparavant, et 9 points de plus qu'il y a vingt ans.

Parallèlement, 57 % des employeurs sont à la tête d'établissements de moins de 10 salariés, mais ils n'emploient que 11 % des salariés de la Branche (-2 points en trois ans).

Tous les secteurs sont concernés, mais une accélération de la concentration des effectifs s'observe tout particulièrement dans le transport sanitaire, où la part des salariés employés dans des établissements de moins de 10 salariés s'établit à 22 % en 2019, contre 27 % trois ans plus tôt.

Évolution 2019/2018 par secteur d'activité

Activités



	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
Variation des effectifs en 2019	11 842	1 301	112	14	3 561	1 197	1 164	19 191
Taux d'évolution en 2019	3,2 %	1,3 %	1,0 %	0,1 %	3,4 %	2,5 %	2,0 %	2,6 %
Taux d'évolution en 2018	3,8 %	2,2 %	-1,0 %	4,1 %	4,2 %	6,1 %	1,2 %	3,5 %

Source : ACOSS

Données ajustées au champ conventionnel

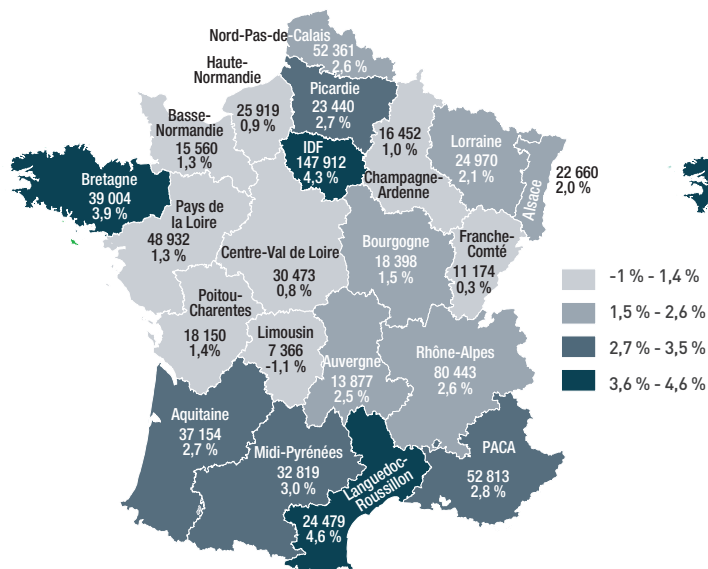
Aucun secteur d'activité de la Branche n'a perdu de salariés en 2019.

Les plus fortes progressions d'emploi sont enregistrées, comme en 2018, dans le transport routier de

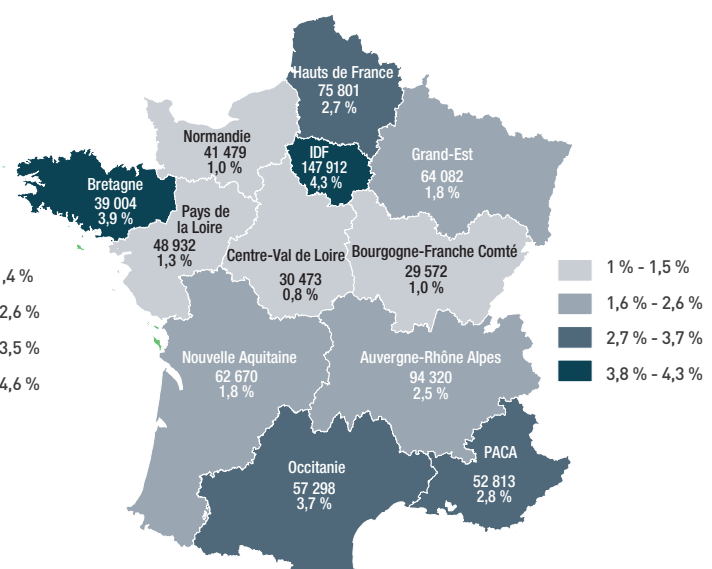
marchandises (+3,2%), chez les auxiliaires de transport (+3,4%), ainsi que les prestataires logistiques (+2,5%).

Répartition de l'emploi salarié de la Branche par région et évolution en 2019

Anciennes régions



Nouvelles régions depuis le 1^{er} janvier 2016



Source : ACOSS

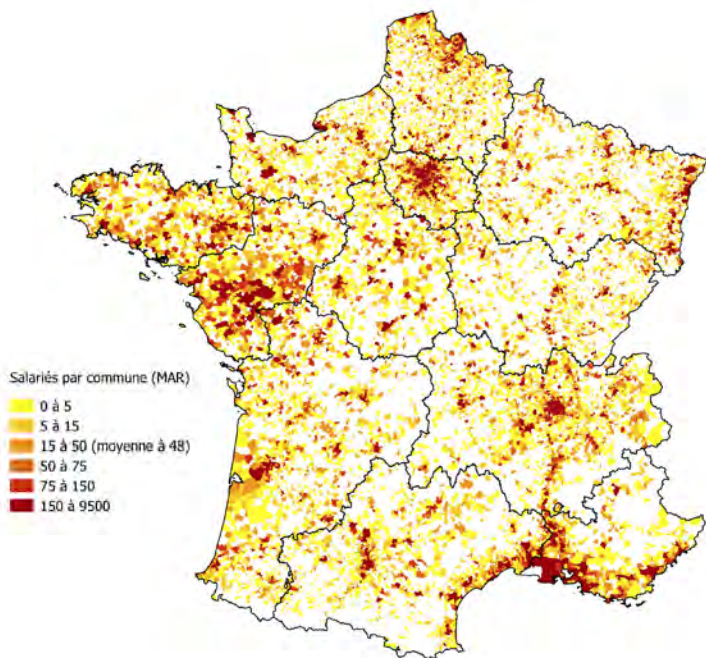
Données ajustées au champ conventionnel

Toutes les régions ont gagné des emplois, les croissances les plus marquées étant constatées en Île-de-France (+4,3%), Bretagne (+3,9%), Occitanie (+3,7%), et jusqu'à +4,6% sur l'ancien territoire Languedoc-Roussillon et PACA (+2,8%).

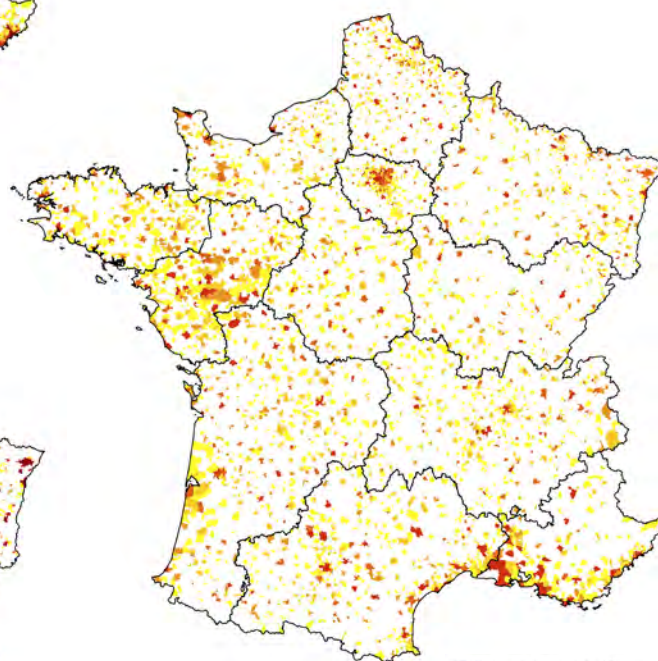


Répartition de l'emploi salarié de la Branche par activité et commune

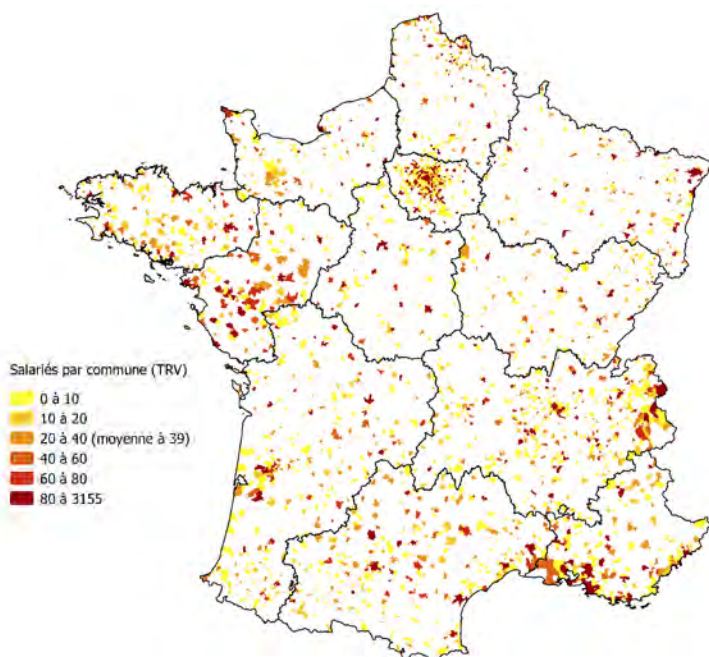
Activités Marchandises



Transport sanitaire (TRS)



Transport routier de voyageurs (TRV)



Source : ACOSS
Données ajustées au champ conventionnel

Augmentation de 2 % du nombre de conducteurs

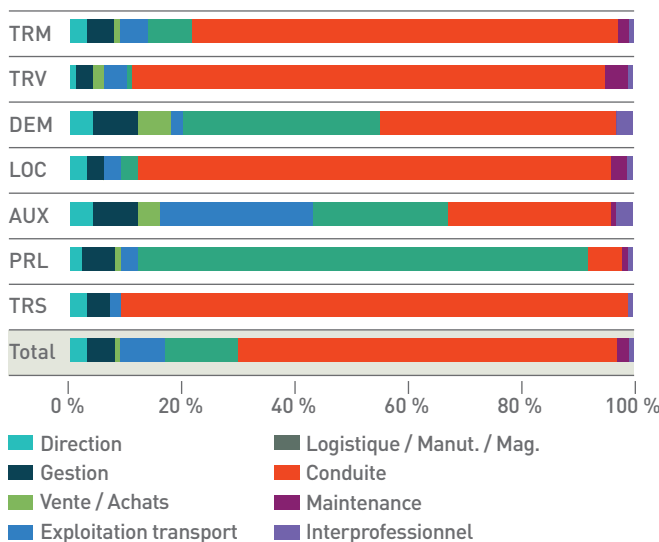
Estimation de la répartition des salariés par famille professionnelle au 31.12.2019

	Total	%	Évolution 2019/2018
Direction	18 748	3%	2%
Gestion	36 552	5%	8%
Ventes / Achats	9 328	1%	3%
Exploitation transport	55 964	8%	0%
Manutention / Magasinage	95 845	13%	5%
Conduite	503 115	68%	2%
Maintenance	14 631	2%	-1%
Interprofessionnel	10 173	1%	8%
Total	744 357	100%	3%

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Plus de 80% des emplois créés l'ont été en 2019 dans les familles professionnelles Conduite et Logistique/Manutention/Magasinage. Ainsi, plus de 11 100 postes ont été créés en Conduite et près de 4 500 en Logistique/Manutention/Magasinage.

Répartition des salariés par secteur d'activité et famille professionnelle en 2019



Comme les années précédentes, 68 % des effectifs salariés se concentrent dans la famille professionnelle Conduite.

Le transport de personnes emploie une forte proportion de salariés relevant de cette famille professionnelle : 90 % des salariés du transport sanitaire, et 84 % de ceux du transport routier de voyageurs sont des roulants, contre 77 % des effectifs du transport routier de marchandises au sens strict (TRM).

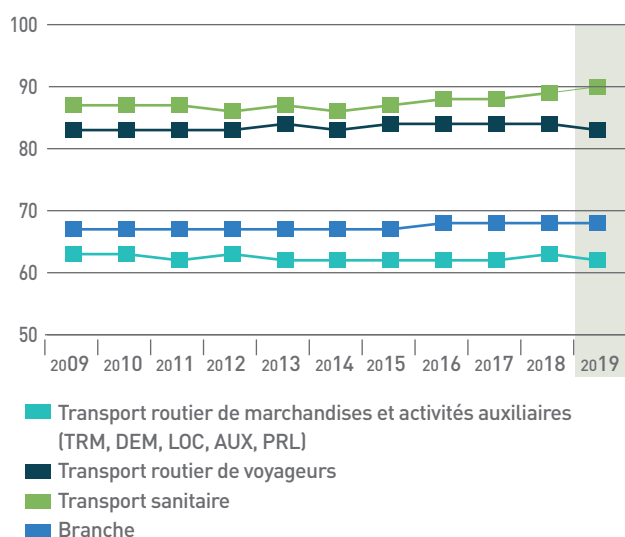
De fait, la famille Exploitation transport est peu représentée dans le transport sanitaire (2 %), alors qu'elle pèse à hauteur de 27 % dans les effectifs des auxiliaires de transport.



	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS
Direction	3%	1%	4%	3%	4%	2%	3%
Gestion	5%	3%	8%	3%	8%	6%	4%
Ventes / Achats	1%	2%	6%	0%	4%	1%	0%
Exploitation transport	5%	4%	2%	3%	27%	3%	2%
Logistique / Manut. / Mag.	8%	1%	35%	3%	24%	80%	0%
Conduite	77%	84%	42%	84%	29%	6%	90%
Maintenance	2%	4%	0%	3%	1%	1%	0%
Interprofessionnel	1%	1%	3%	1%	3%	1%	1%

Source : Enquête Tableau de bord AFT

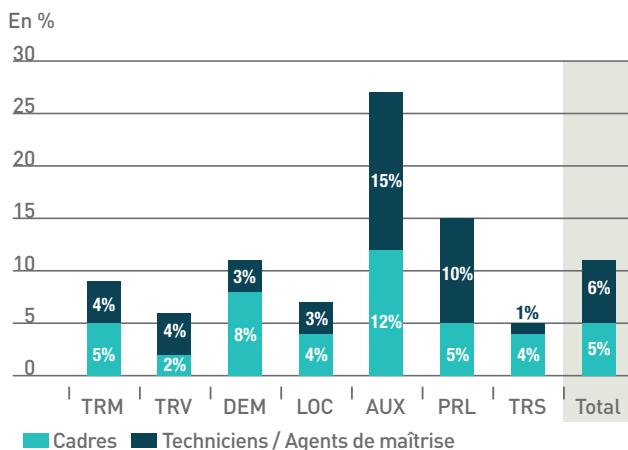
Part du personnel de conduite par secteur d'activité en 2019



La part des effectifs de la famille professionnelle Conduite dans les effectifs du transport sanitaire est orientée à la hausse : près de 3 points supplémentaires en dix ans, tandis qu'elle est restée relativement stable sur la période pour le reste de la Branche.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part du personnel d'encadrement par secteur d'activité en 2019

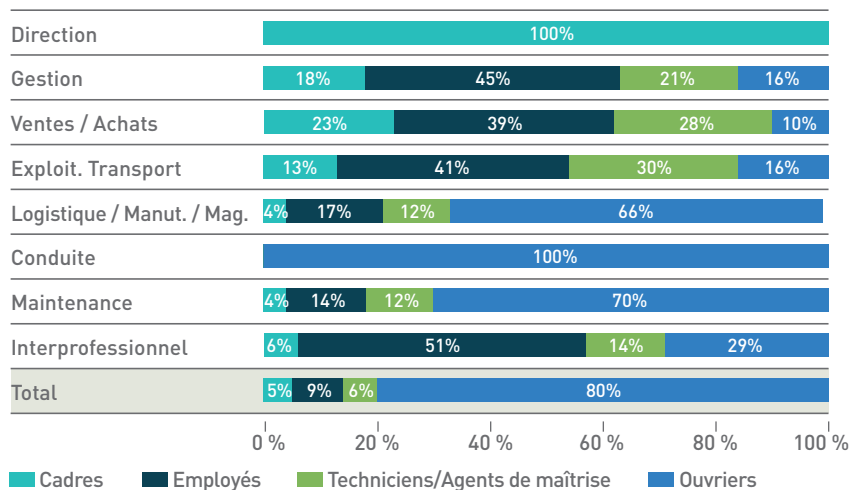


11% des effectifs salariés de la Branche ont le statut de cadre ou technicien/agent de maîtrise, comme en 2018, ce qui est conforme à ce que l'on observe par ailleurs pour les autres domaines d'activité du secteur privé (près de 10% en moyenne).

Chez les auxiliaires de transport, cette proportion s'élève à 27% (+2 points en trois ans). A contrario, ces catégories socio-professionnelles ne représentent que 6% des effectifs du transport routier de voyageurs et 5% des effectifs du transport sanitaire (-1 point en 3 ans).

Source : Enquête Tableau de bord AFT

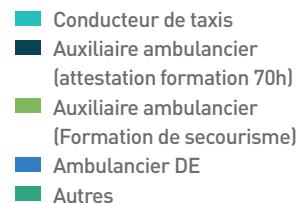
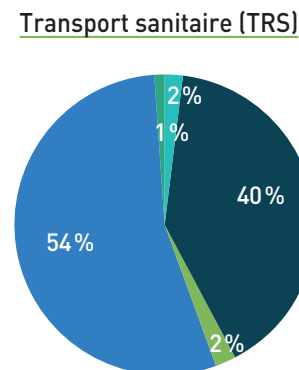
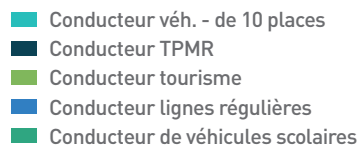
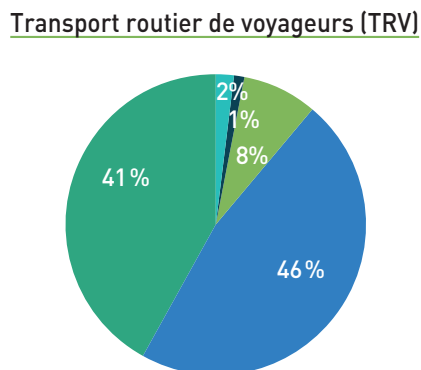
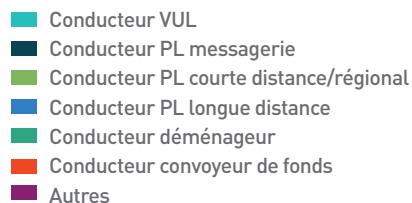
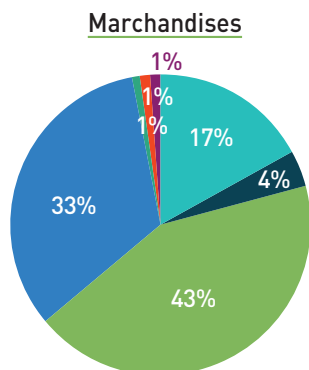
Répartition des salariés par famille professionnelle et catégorie socioprofessionnelle (CSP) en 2019



Source : Enquête Tableau de bord AFT

80 % des salariés de la Branche sont des ouvriers. Cette catégorie socio-professionnelle est en effet celle du personnel de conduite, mais également de la grande majorité du personnel de maintenance (70 %) et du personnel de la logistique, de la manutention et du magasinage (66 %).

Répartition des salariés en Conduite par sous-famille et activité



Source : Estimation selon l'Enquête Tableau de bord AFT et les statistiques du Commissariat général au développement durable

La Branche compte en 2019 plus de 503 000 conducteurs, dont 72 % dans l'activité Marchandises (incluant le transport routier de marchandises au sens strict, le déménagement, la location, les auxiliaires de transport et les prestataires logistiques), 17 % dans le transport de voyageurs et 11 % dans le transport sanitaire.

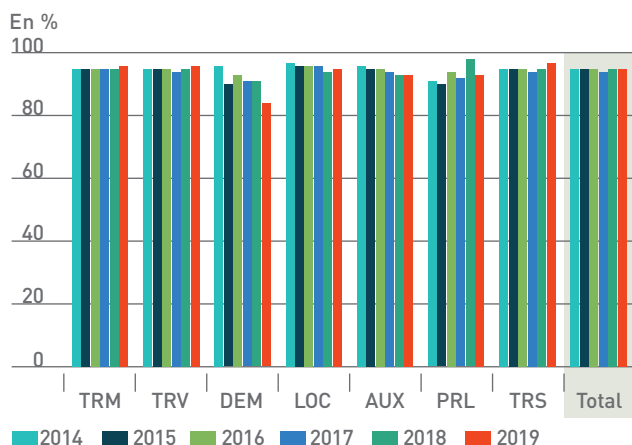
Les conducteurs de véhicules de transport routier de marchandises, au nombre de 361 000, conduisent plus de huit fois sur dix des poids lourds, le plus souvent pour de la courte distance / du régional.

Dans le transport routier de voyageurs, 46 % des conducteurs conduisent sur des lignes régulières, et 41 % exercent principalement une activité de transport scolaire. Le tourisme est l'activité principale de 8 % des conducteurs de véhicules routiers de transport en commun.

Une majorité de conducteurs dans le transport sanitaire est titulaire du Diplôme d'État d'Ambulancier (54 %). Les auxiliaires ambulanciers ayant suivi une formation de 70 h représentent 40 % des effectifs de conduite du secteur.



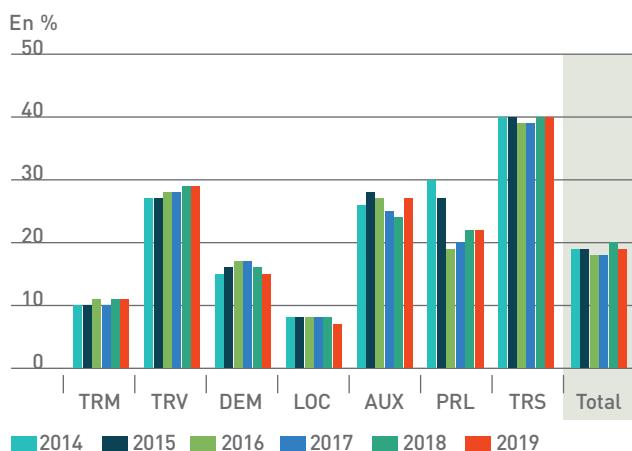
Évolution de la part des salariés en contrat à durée indéterminée (CDI)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

La croissance des effectifs de la Branche ne s'est pas accompagnée d'une augmentation de la proportion des contrats courts, puisque 95% des salariés sont en contrat à durée indéterminée en 2019.

Évolution de la part des femmes dans l'effectif total et par secteur

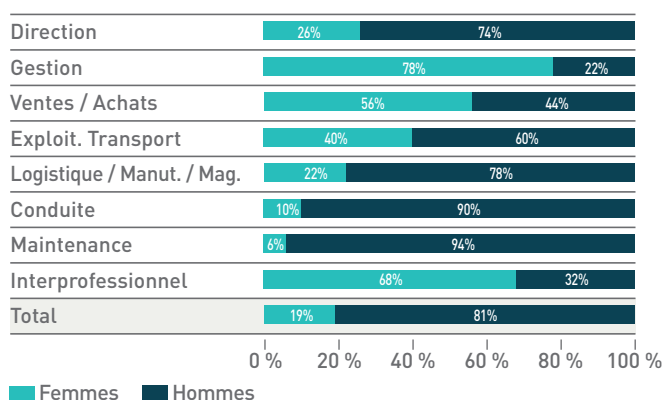


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les femmes représentent 19% des effectifs de la Branche, un taux de féminisation qui reste très stable depuis dix ans. En un an, le nombre de femmes dans la Branche a progressé de 0,3%.

C'est dans le transport de personnes que le taux de féminisation est le plus élevé : 40% dans le transport sanitaire et 29% dans le transport routier de voyageurs. En fait, 38% des femmes de la Branche occupent un emploi dans l'un de ces secteurs qui représentent par ailleurs à eux deux moins de 22% de l'ensemble des effectifs de la Branche, tous sexes confondus.

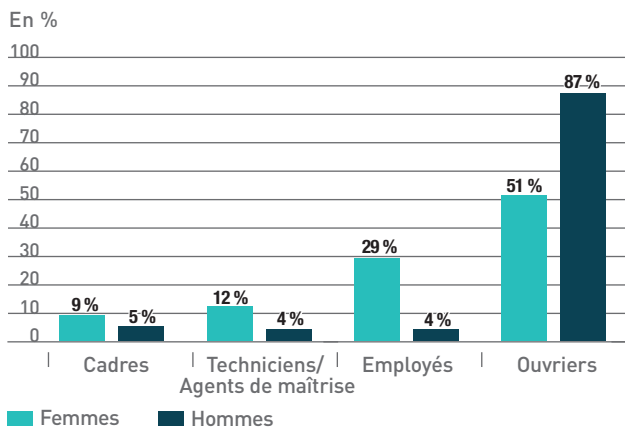
Répartition des femmes par famille professionnelle



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les familles professionnelles Exploitation transport et Ventes/achats sont mixtes, avec un taux de féminisation compris entre 40% et 60%. Cependant, les femmes sont surreprésentées dans les métiers de la Gestion (78%) et sous-représentées en Logistique/manutention/magasinerie (22%), Conduite (10%) et Maintenance (6%).

Répartition des salariés par sexe selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

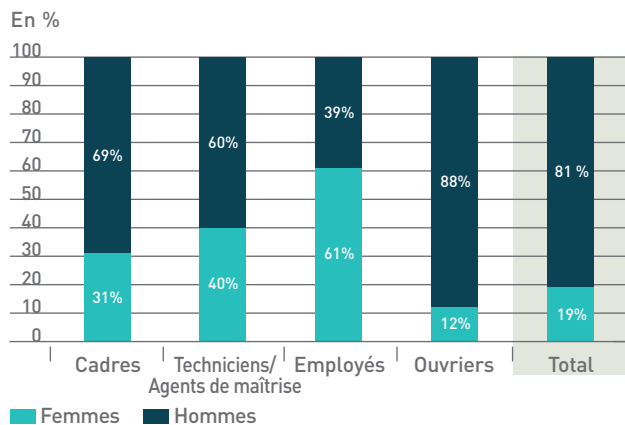


Source : Enquête Tableau de bord AFT

87 % des hommes salariés d'établissements de la Branche sont ouvriers, contre 51 % de femmes qui appartiennent à cette catégorie socio-professionnelle.

La proportion de femmes ayant le statut d'employé (29 %) est en revanche beaucoup plus élevée que celle des hommes (4 %), et elle tend à croître (+ 11 points en trois ans, en lien avec une augmentation plus rapide ces dernières années des effectifs en Marchandises - où elles ont plus souvent ce statut -, qu'en transport de personnes). A titre de comparaison, dans le reste de l'économie, 43 % des postes d'employés sont occupés par des femmes.

Répartition des salariés par CSP selon leur sexe



Source : Enquête Tableau de bord AFT

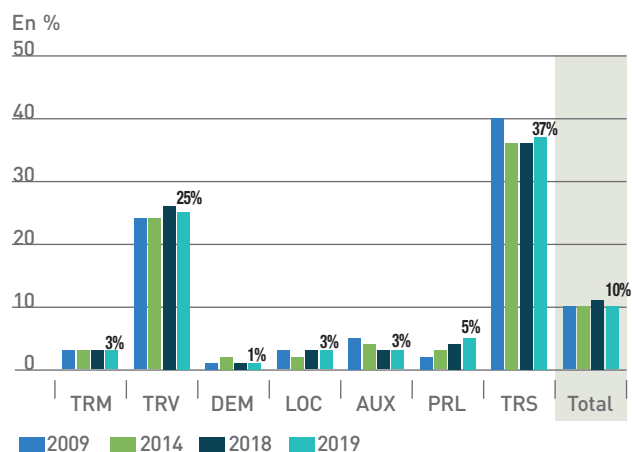
Si les femmes sont majoritaires parmi les employés (61 %), elles restent minoritaires dans les autres catégories socio-professionnelles, en particulier les cadres (31 % de femmes parmi les métiers cadres). A noter que dans le reste de l'économie, tous métiers confondus, 40 % des cadres sont des femmes.





10% des postes en conduite exercés par des femmes

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Conduite (par secteur)

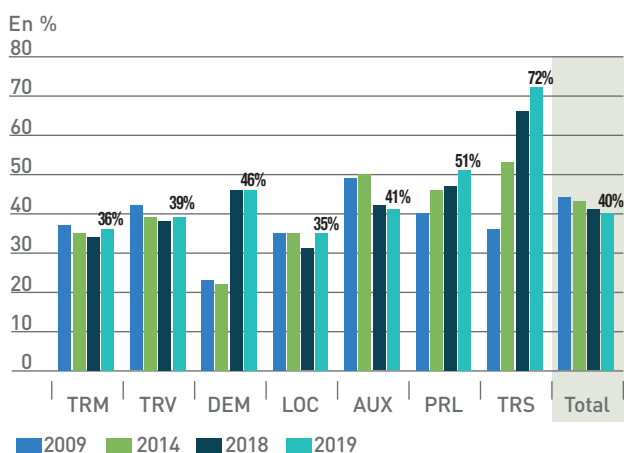


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les femmes représentent 10% des effectifs salariés de la famille professionnelle Conduite, proportion stable depuis plus de dix ans.

Leur répartition est néanmoins variable selon les secteurs d'activité : dans le transport routier de marchandises, seulement 3% des emplois de conduite sont occupés par des femmes, tandis qu'elles occupent respectivement 37% et 25% des postes de conduite du transport sanitaire et du transport routier de voyageurs.

Évolution de la part des femmes dans la famille professionnelle Exploitation (par secteur)



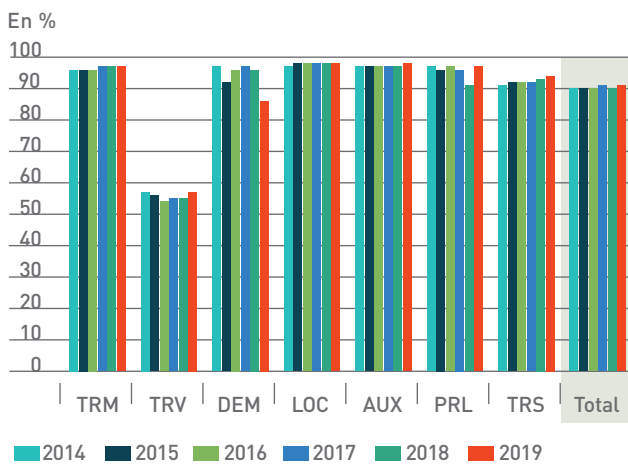
Source : Enquête Tableau de bord AFT

La proportion de femmes dans les services d'exploitation tend à se replier (-4 points entre 2009 et 2019). Depuis une dizaine d'années, les effectifs de la famille professionnelle Exploitant se sont cependant nettement féminisés dans le transport sanitaire, le déménagement, et chez les prestataires logistiques.



91 % des salariés de la Branche travaillent à temps complet

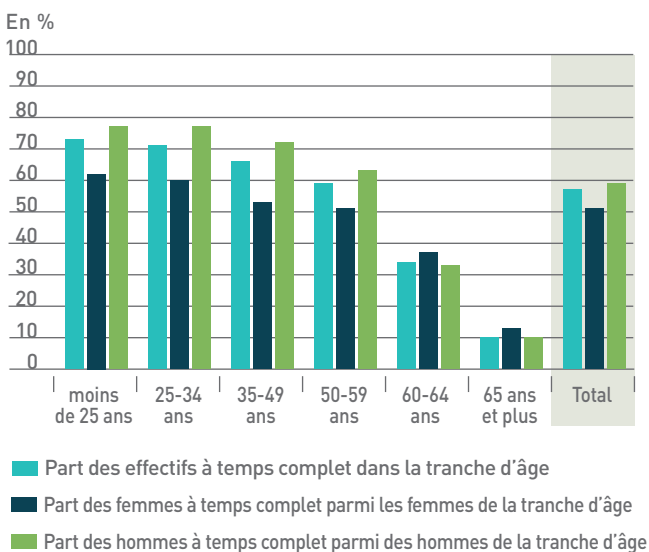
Évolution de la part des effectifs à temps complet par secteur



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans la Branche, plus de neuf salariés sur dix sont à temps complet. C'est nettement plus que dans le reste de l'économie, où 18,5% des postes sont à temps partiel. Les deux tiers des contrats à temps non complet de la Branche se concentrent dans le transport routier de voyageurs.

Part des effectifs à temps complet dans le Transport routier de voyageurs par tranche d'âge et selon le sexe



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Dans le transport routier de voyageurs, les jeunes occupent plus souvent des postes à temps complet que les seniors : plus de 70% des moins de 34 ans, contre 10% des 65 ans et plus.

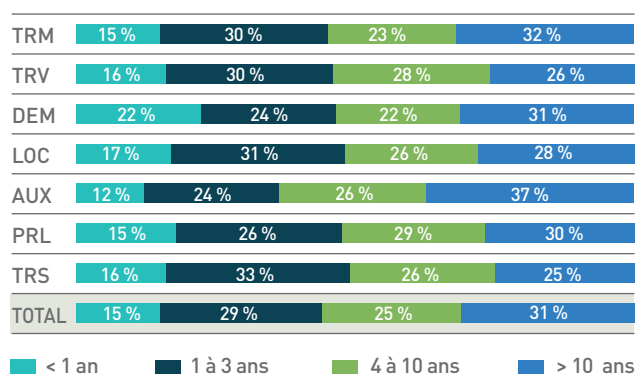
51% des femmes salariées des entreprises de ce secteur sont à temps complet, contre 59% des hommes. Cela s'explique par le fait que jusqu'à 60 ans, les femmes du secteur occupent moins fréquemment des postes à temps complet que les hommes.

Dans le reste de l'économie, tous secteurs confondus, la part des personnes en emploi qui travaillent à temps partiel est plus de trois fois plus élevée pour les femmes que pour les hommes (29% contre 8%), soit un différentiel beaucoup plus élevé que dans la Branche.



L'ancienneté moyenne est de 8 ans et demi au sein du même établissement

Répartition des salariés en fonction de leur ancienneté dans l'établissement en 2019



56 % des salariés de la Branche sont dans le même établissement depuis au moins quatre ans. C'est 7 points de moins qu'en 2016, compte tenu des recrutements importants effectués sur la période récente, et tous les secteurs sont concernés par cette évolution.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Évolution de l'ancienneté moyenne dans l'établissement par secteur (en année)

	Marchandises (hors dem)	DEM	TRV	TRS	TOTAL
2009	8,9	9,5	9	7,1	8,8
2014	9	10,2	7,8	7,2	8,7
2018	9,3	10	7,7	7,6	8,9
2019	8,9	8,8	7,6	7,2	8,6

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En moyenne, les salariés de la Branche ont une ancienneté dans leur établissement de huit ans et demi. Elle est relativement plus élevée dans les activités

Marchandises, et plus particulièrement chez les auxiliaires de transport.

Ancienneté moyenne dans l'établissement par famille professionnelle (en année)

	Direction	Gestion	Vente / Achats	Exploit.	Manut. Mag.	Conduite	Mainten.	Interprof	TOTAL
Femmes	17,1	11,1	10	8,6	9,8	6,9	10	12,2	9,2
Hommes	18,2	9,8	9	9,3	9	7,8	10,5	11	8,4
Total	17,9	10,8	9,5	9	9,2	7,7	10,4	11,8	8,6

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les femmes restent relativement plus longtemps dans le même établissement que les hommes (plus de 9 ans). Elles sont toutefois susceptibles de quitter plus tôt qu'eux leur employeur lorsqu'elles occupent des postes où elles sont en minorité, comme à la conduite ou la maintenance.

Ce sont les conducteurs qui présentent une ancienneté moyenne dans leur établissement la plus basse (moins de huit ans).

Évolution des obligations d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) dans la Branche

	2017	2018	2019
Nombre d'établissements assujettis	5 283	5 296	5 266
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP	14 071	14 285	14 664
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	19 335	19 954	20 367
Taux d'emploi direct (en ETP, en %)	3,29	3,23	3,39
Taux global de l'OETH (en %)	3,59	3,54	3,71

Source : AGEFIPH et OPCO Mobilités

La loi fixe à tout établissement privé ou public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), dans une proportion de 6 % de son effectif salarié total.

En 2019, plus de 5 200 établissements relevant de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport sont assujettis à cette obligation. Les employeurs peuvent s'acquitter de cette obligation légale d'emploi selon plusieurs modalités. Ils peuvent employer directement des travailleurs handicapés. Le taux d'emploi direct de travailleurs handicapés dans la Branche, calculé comme la proportion de travailleurs handicapés dans l'effectif salarié des établissements de la Branche assujettis à cette obligation, est de 3,39 % en 2019, légèrement en hausse par rapport à 2018 (3,23 %).

Parallèlement, le nombre de travailleurs handicapés employés dans les établissements de la Branche soumis à cette obligation a progressé en 2019 de 413 en nombre de personnes physiques (+ 379 pour le nombre de travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein). Les entreprises peuvent aussi employer indirectement du personnel handicapé par l'accueil de stagiaires ou par le biais de contrats de sous-traitance, de fournitures ou de prestations de services avec des entreprises adaptées ou des établissements d'aide par le travail. Le taux d'emploi global de l'OETH, calculé comme le ratio de l'emploi direct et indirect de travailleurs handicapés dans les effectifs salariés des établissements assujettis, s'établit pour la Branche, en 2019, à 3,71 %.

Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) par activité en 2019

	Marchandises	TRV	TRS	Total ensemble de l'économie 2017*
Nombre d'établissements assujettis	4 241	643	382	103 700
Nombre de travailleurs handicapés employés en ETP	11 115	3 102	448	359 900
Nombre de travailleurs handicapés employés en personnes physiques	14 519	5 269	579	489 100
Taux d'emploi direct (en ETP, en %)	3,11	5,54	2,79	3,50
Taux global de l'OETH (en %)	3,31	6,71	3,01	3,90

Source : AGEFIPH et OPCO Mobilités

*Donnée 2017

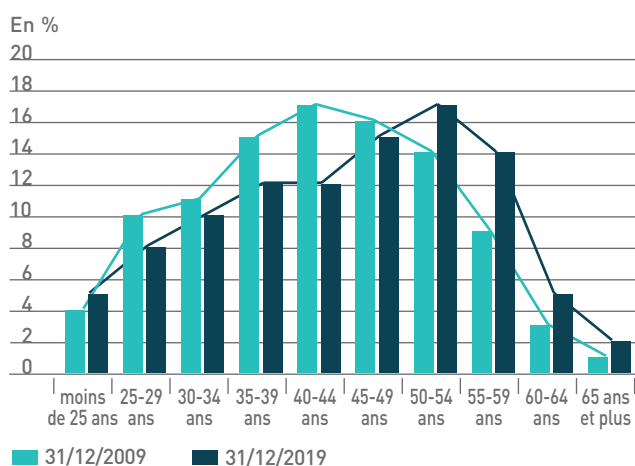
Les établissements du transport routier de voyageurs assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés présentent le taux d'emploi de travailleurs handicapés le plus élevé dans la Branche, avec un taux d'emploi direct

de 5,54 % et un taux global de l'OETH tenant compte de l'emploi indirect de 6,71 %. Cependant, 80,5 % des établissements de la Branche assujettis à l'obligation ont une activité Marchandises.



Démographie

Comparaison de la structure par âge de la Branche à 10 ans d'intervalle



Source : Enquête Tableau de bord AFT

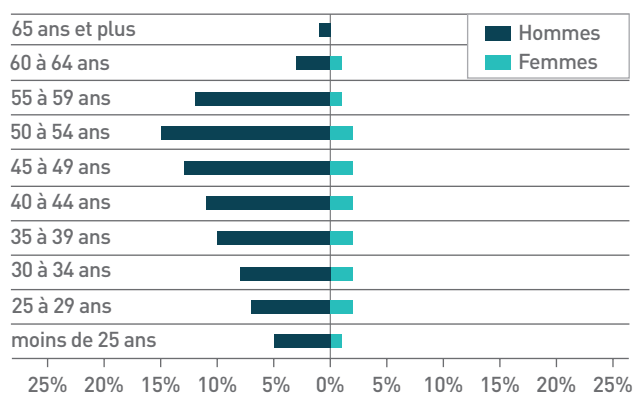
En 2019, 35% des salariés de la Branche ont moins de 40 ans, contre 40% dix ans auparavant.

Parallèlement, les plus de 45 ans représentent 52% des effectifs, contre 43% en 2009.

La comparaison de la structure par âge de la Branche à dix ans d'intervalle traduit le vieillissement des salariés de la Branche. Cependant, l'observation de la superposition de ces deux courbes révèle qu'elles tendent à se rapprocher avec le temps. Par exemple, alors qu'entre 2009 et 2019, la proportion de salariés dont l'âge est compris entre 55 et 59 ans diffère de 5 points, cet écart était de 7 points entre 2006 et 2016, ce qui reflète un ralentissement du vieillissement des salariés de la Branche.

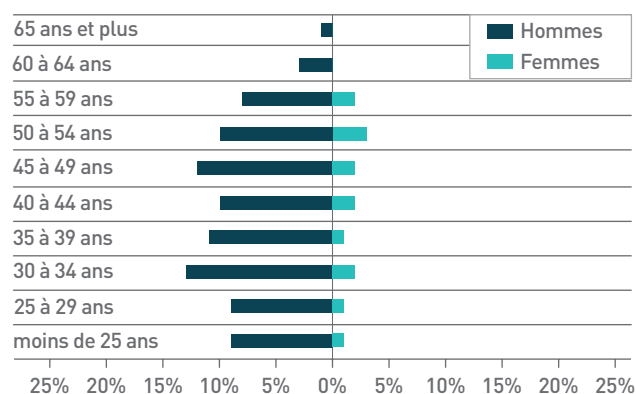
Pyramides des âges en 2019 (ensemble des familles professionnelles)

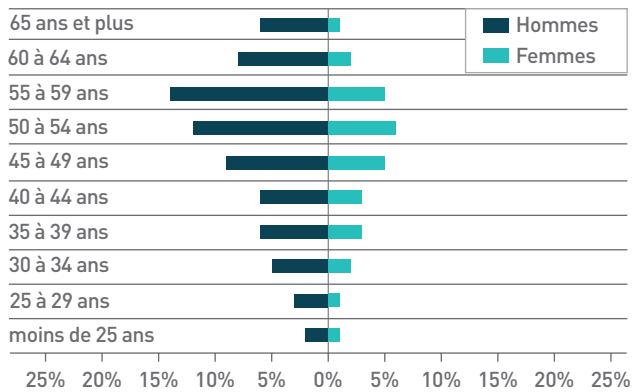
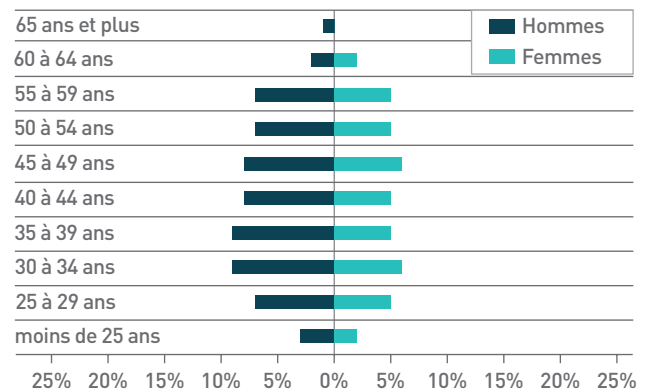
Marchandises (hors déménagement)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Déménagement



Transport routier de voyageurs**Transport sanitaire**

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les moins de 40 ans sont relativement plus nombreux dans le déménagement (48 % des salariés y ont moins de 40 ans) et le transport sanitaire (45 % ont moins de 40 ans) que dans les autres secteurs d'activité. Ainsi,

dans l'activité Marchandises au sens large, 36 % ont moins de 40 ans, soit autant que ceux qui ont plus de 50 ans. Dans le transport routier de voyageurs, seulement 23 % des salariés ont moins de 40 ans.

Estimation des effectifs en conduite par tranche d'âge

	- de 20 ans	20-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40-44 ans	45-49 ans	50-57 ans	58-62 ans	63-67 ans	67 ans et plus	TOTAL
Transport routier de marchandises et activités auxiliaires	2 362	15 443	25 758	34 501	43 054	45 814	59 613	103 548	26 946	4 632	2 141	363 812
Transport routier de voyageurs	68	1 029	3 567	5 791	6 814	8 004	11 512	25 411	13 350	6 138	3 827	85 512
Transport sanitaire	NS	2 636	6 600	8 239	7 743	6 762	7 051	10 061	3 687	719	293	53 791
Branche	2 430	19 108	35 925	48 532	57 611	60 580	78 176	139 020	43 982	11 489	6 262	503 115

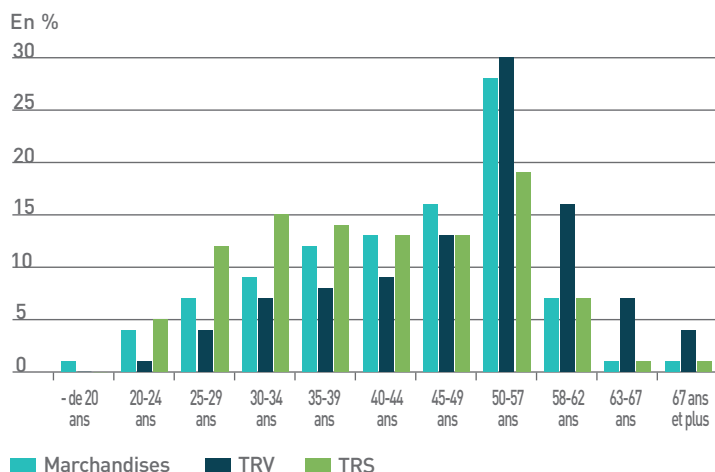
Source : Enquête Tableau de bord AFT

NS : Non significatif



En moyenne les salariés sont âgés de 44 ans

Structure par âge dans la conduite en 2019



Source : Enquête Tableau de bord AFT

- Une qualification initiale accélérée, la FIMO (Formation initiale minimale obligatoire), qui s'accompagne d'une condition d'âge plus élevée pour entrer dans le métier de conducteur : 21 ans pour la conduite de véhicules lourds du transport de marchandises et 23 ans pour celle du transport de voyageurs (ou 21 ans en cas d'affectation sur un service régulier national de moins de 50 km).

Pour le transport sanitaire, les candidats au Diplôme d'État d'Ambulancier ne peuvent pas intégrer la

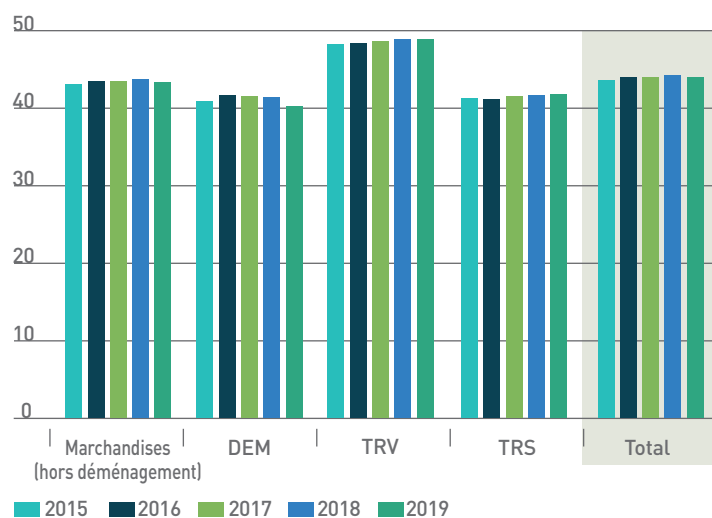
L'âge d'entrée dans le métier de conducteur routier est encadré par des textes réglementaires qui prévoient deux schémas de qualifications possibles :

- Une qualification initiale, via les titres professionnels délivrés par le ministère du Travail (titres professionnels de conducteur du transport routier interurbain de voyageurs et du transport routier de marchandises sur porteur et sur tous véhicules) et les diplômes de conducteur routier délivrés par le ministère de l'Éducation nationale (CAP CRM et BAC pro CTRM) ; par cette voie, l'accès au métier est possible à partir de 18 ans pour le transport routier de marchandises, et de 21 ans pour le transport routier de voyageurs.

formation tant qu'ils sont soumis au permis probatoire : le permis B doit être obtenu depuis au moins 3 ans, ou 2 ans en cas de conduite accompagnée.

Toutes ces raisons expliquent que seulement 4% des effectifs de la famille professionnelle Conduite ont moins de 25 ans, et 11% ont moins de 30 ans. A titre de comparaison, dans les autres secteurs privés de l'économie, 22% des salariés, tous métiers confondus, ont 29 ans ou moins.

Âge moyen par secteur (ensemble des familles professionnelles)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

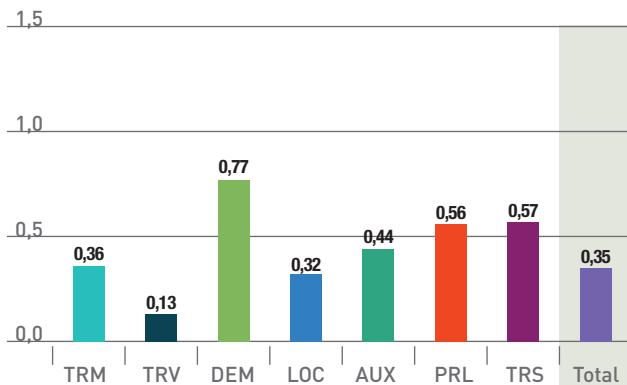
L'âge moyen des salariés de la Branche a rajeuni de quelques mois en 2019 pour s'établir à 44 ans. Il est le plus bas dans le déménagement (40 ans), tandis qu'il est proche de 50 ans dans le transport routier de voyageurs.

Il est vrai que le métier de conducteur est souvent un métier de reconversion et de deuxième partie de carrière, en particulier dans le transport de voyageurs.

A cet égard, une analyse, menée en 2019, des dossiers de conducteurs ayant bénéficié d'une aide de l'AFT pour financer leur formation, a permis de découvrir que l'âge moyen d'obtention de la carte de qualification de conducteur après une FIMO ou un titre professionnel était de 36 ans et 4 mois.

Indicateurs démographiques

Taux de relève

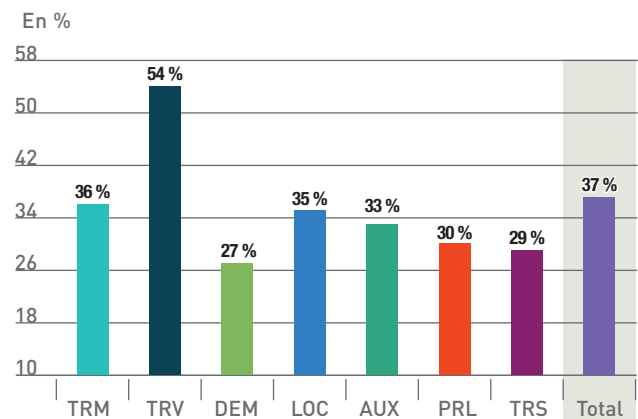


Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le taux de relève exprime le nombre de salariés de moins de 30 ans pour un salarié de plus de 50 ans. Il se calcule comme le nombre de salariés de moins de 30 ans sur le nombre de salariés de plus de 50 ans.

Lorsque cet indicateur est inférieur à 1, ce qui est le cas pour tous les secteurs d'activité de la Branche, cela signifie que les moins de 30 ans sont moins nombreux que les plus de 50 ans. Avec une valeur de 0,35, le taux de relève dans la Branche est plus bas que dans le reste de l'économie (0,84). En particulier, dans le transport routier de voyageurs, les plus de 50 ans sont 7,7 fois plus nombreux que les moins de 30 ans.

Taux de renouvellement



Le taux de renouvellement se calcule comme le ratio du nombre de salariés de plus de 50 ans sur le nombre total de salariés (x 100). Il reflète habituellement les départs en retraite théoriques potentiels dans les dix années à venir, et depuis la réforme des retraites, dans les douze prochaines années.

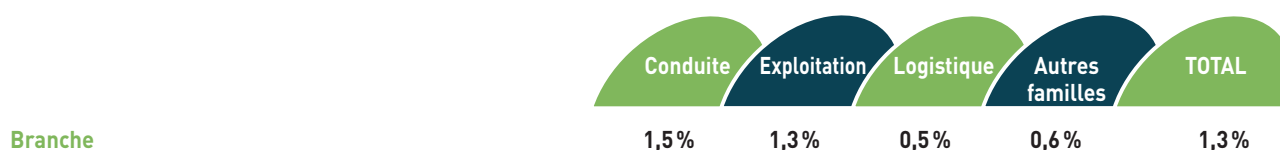
37% des salariés de la Branche ont plus de 50 ans, contre 27% des salariés, tous métiers confondus, des autres secteurs d'activité de l'économie. Dans le transport routier de voyageurs, plus de la moitié des salariés appartiennent à cette tranche d'âge (7 points de plus qu'en 2018), contre 27% chez les déménageurs.



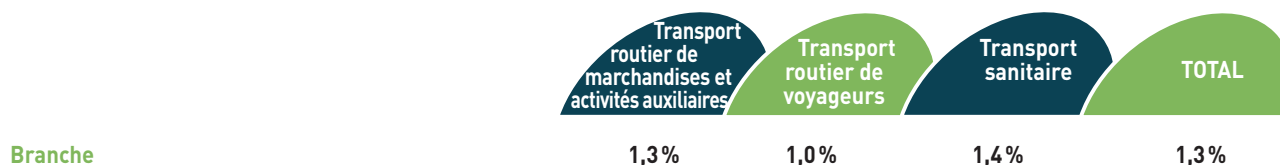


Santé au travail

Taux d'inaptitude en 2019 par famille professionnelle et activité



Source : Enquête Tableau de bord AFT

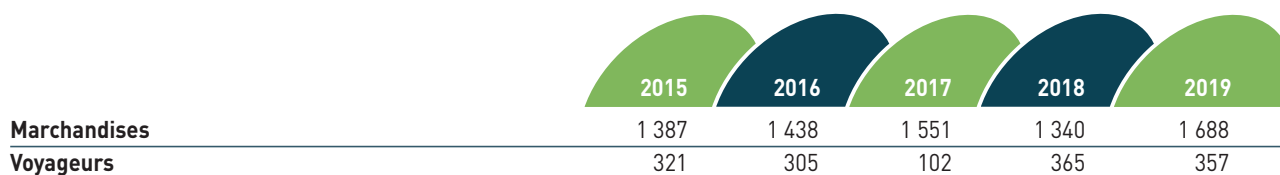


Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2019, parmi les salariés de la Branche, 1,3% ont fait l'objet d'une déclaration d'inaptitude par la médecine du travail. Les familles professionnelles Conduite et Exploitation ont un taux d'inaptitude supérieur ou égal à celui de la Branche (respectivement 1,5% et 1,3%).

Tous les secteurs d'activité ont connu une augmentation des inaptitudes par rapport à 2018. La part des salariés inaptes est la plus faible dans le Transport routier de voyageurs (le taux d'inaptitude y est de 1%).

Nombre de bénéficiaires du dispositif IPRIAC au 31.12.2019



Source : IPRIAC

Les partenaires sociaux de la Profession du transport, par l'accord du 24 septembre 1980, complété par avenants, ont prévu une garantie spécifique pour les conducteurs perdant, pour raisons médicales, l'emploi de conduite de véhicules nécessitant la possession des permis C, EC, D, ED ou d'un certificat spécial de conduite (transports en commun de voyageurs). La mise en œuvre de ce régime repose sur l'institution de prévoyance IPRIAC (Institution de Prévoyance d'Inaptitude A la Conduite).

Fin 2019, 2 045 conducteurs de la Branche bénéficient du dispositif IPRIAC (+20% en un an), et 83% d'entre eux sont des salariés d'entreprises de l'activité Marchandises.

L'avenant n°7 du 20 avril 2016 (applicable depuis le 1^{er} janvier 2017) a supprimé :

- les critères d'âge et d'ancienneté minimale pour être admis en tant que bénéficiaire
- la référence au temps de travail (une durée minimale au moins égale à 800 heures par an ou 400 heures par an pour les conducteurs de transport scolaire était requise).

Risques professionnels par secteur d'activité en 2018

Code NAF	Accidents du travail	Taux d'évolution 2018/2017	Accidents de trajet	Taux d'évolution 2018/2017	Maladies professionnelles	Taux d'évolution 2018/2017
TRM						
4941A	14 101	4 %	618	9 %	400	13 %
4941B	12 485	7 %	528	10 %	298	16 %
5320Z	305	4 %	43	-17 %	3	-25 %
8010Z*	(247)	(852 %)	(59)	(1 634 %)	(3)	(51 %)
TRV						
4939A	2 214	6 %	312	4 %	72	16 %
4939B	861	-16 %	136	31 %	25	14 %
DEM						
4942Z	1 305	-2 %	49	-16 %	28	-3 %
LOC						
4941C	1 759	2 %	83	20 %	63	54 %
7712Z	313	22 %	30	127 %	15	89 %
AUX						
5229A	3 063	7 %	192	-14 %	13	-86 %
5229B	2 857	24 %	339	18 %	108	26 %
PRL						
5210B	3 539	31 %	282	27 %	195	35 %
TRS						
8690A	3 758	5 %	271	-1 %	74	-5 %
Total	46 559	7 %	2 884	9 %	1 294	10 %

Source : CNAMTS

Données ajustées au champ conventionnel

* Non comptabilisé dans le total

En 2018, la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) enregistre une augmentation de 7 % des accidents du travail mis en premier règlement dans la Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport, soit une augmentation plus forte que celle des effectifs salariés de la Branche sur la période (+3,5 %).

Les accidents du travail représentent 92 % des risques professionnels, loin devant les accidents de trajet (6 % des risques professionnels), dont le nombre s'accroît de 9 %

sur l'année. Le nombre de maladies professionnelles progresse fortement par rapport à 2017 (+10 %) mais elles représentent seulement 3 % des risques professionnels.

Les enregistrements concernant le code naf 8010Z Activités de sécurité privée, partie transports de fonds et valeurs, n'ont pas été comptabilisés car la volumétrie pour l'année 2018 est diamétralement différente des années précédentes.

Les statistiques pour l'année 2019 ne sont pas encore disponibles.



Fréquence et gravité des accidents du travail

Code
NAFIndice de
fréquenceTaux de
fréquenceIndice de
gravitéTaux de
gravité

Code NAF	Indice de fréquence	Taux de fréquence	Indice de gravité	Taux de gravité
TRM				
4941A	75,9	37,5	30,6	3,0
4941B	79,3	41,9	32,7	3,4
5320Z	60,4	36,6	9,5	2,5
8010Z	30,6	18,5	14,9	2,0
TRV				
4939A	39,8	23,7	25,2	2,7
4939B	31,9	19,5	19,7	2,1
DEM				
4942Z	113,1	65,2	49,1	4,7
LOC				
4941C	95,4	47,7	49,9	4,2
7712Z	60,5	32,3	10,3	2,4
AUX				
5229A	82,6	43,8	17,9	2,8
5229B	44,0	24,5	14,2	1,7
PRL				
5210B	70,5	40,6	10,3	2,7
TRS				
8690A	64,9	34,1	18,9	3,0

Source : CNAMTS

- Indice de fréquence (IF) = (nb des accidents en premier règlement/effectif salarié) x 1 000
- Taux de fréquence (TF) = (nb des accidents en premier règlement/heures travaillées) x 1 000 000
- Indice de gravité (IG) = (somme des taux d'incapacité permanente/heures travaillées) x 1 000 000
- Taux de gravité (TG) = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) x 1 000

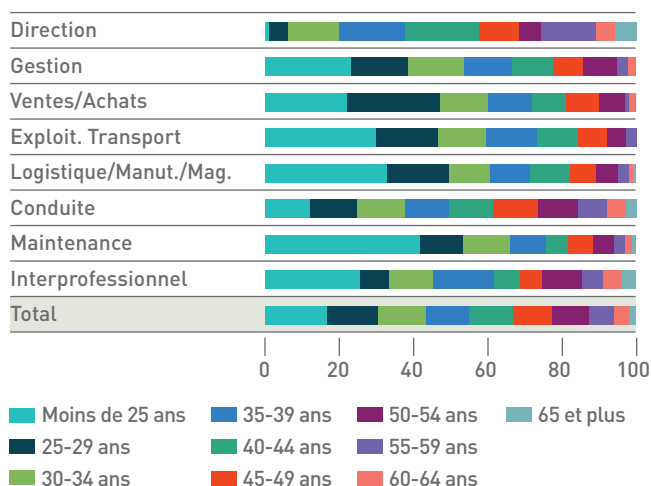
Avec un peu plus de 3% de salariés sujets en 2018 à un accident du travail en premier règlement, le transport routier de voyageurs est le secteur de la Branche qui présente le risque d'accidents le plus faible. Il fait également partie de ceux où les accidents sont les moins graves bien que ce soit chez les prestataires logistiques que l'indice de gravité est le plus bas (10,3).



70 % des embauches sont en CDI

Mouvements de main-d'œuvre

Embauches par âge et famille professionnelle

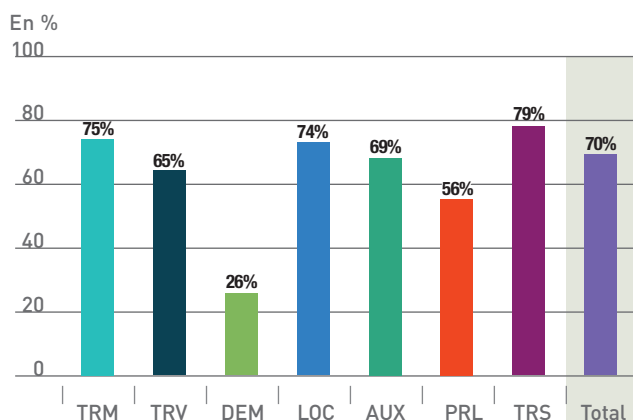


En 2019, sur l'ensemble des recrutements de la Branche, 30 % ont moins de 30 ans et 22 % des recrues ont plus de 50 ans. La famille professionnelle Conduite concentre plus de 73 % des recrutements, dont seulement une embauche sur quatre concerne une personne de moins de 30 ans. La moitié des embauchés de la famille professionnelle Logistique / Manutention / Magasinage n'a pas plus de 30 ans.

Nota bene : Les recrutements sont ici assimilés à l'ensemble des salariés entrés dans les établissements de la Branche au cours de l'année.

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Part des embauches en CDI par secteur d'activité



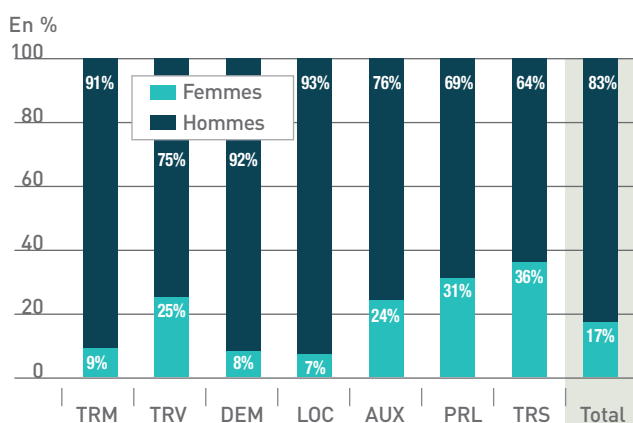
Sept recrutements sur dix donnent lieu à la signature d'un contrat à durée indéterminée (CDI) en 2019. Le transport sanitaire enregistre une hausse de 5 points par rapport à 2018 pour atteindre 79 % des embauches en CDI. Certaines embauches en CDI s'inscrivent dans le prolongement d'un contrat à durée déterminée (CDD) chez le même employeur.

Source : Enquête Tableau de bord AFT



12% des embauches sont des créations d'emploi

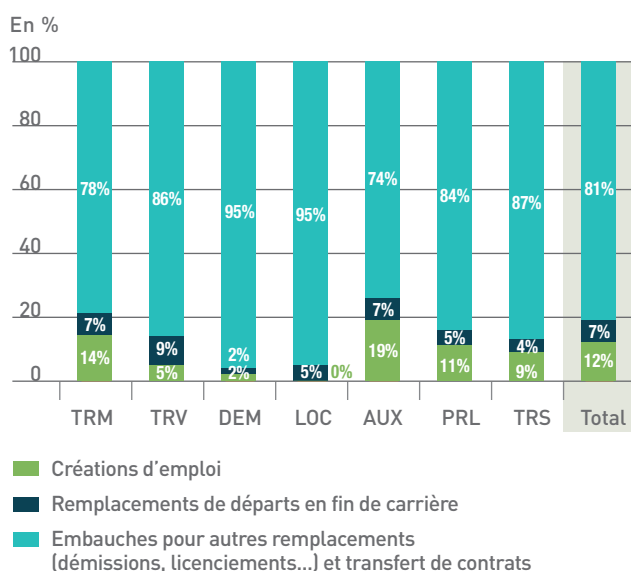
Embauches par sexe et activité en 2019



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Tous secteurs confondus, 17% des recrues sont des femmes en 2019, alors qu'elles représentent 19% des salariés de la Branche. Cette sous-représentation relative des femmes dans les recrutements se vérifie dans la plupart des secteurs à l'exception des prestataires logistiques (31% de femmes dans les embauches, pour un taux de féminisation de l'effectif salarié de 22% dans le secteur). Comme en 2018, c'est dans le transport sanitaire que la proportion de recrues féminines est la plus élevée (plus d'un tiers des postes ouverts sont pourvus par des femmes).

Répartition des types d'embauche en 2019



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les embauches destinées à accroître les capacités de production par des créations d'emploi ont été plus nombreuses en 2019 que les embauches motivées par le remplacement de départs en fin de carrière (départs à la retraite et congés de fin d'activité).

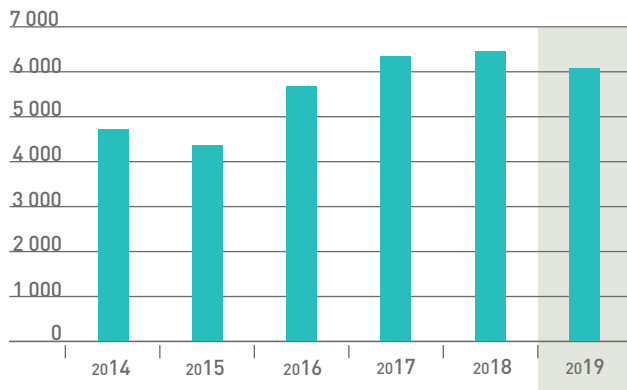
En moyenne, les créations d'emplois ont été 1,7 fois plus fréquentes que les remplacements de départs en fin de carrière.

Chez les auxiliaires de transport, près d'un recrutement sur cinq vise à augmenter la voilure, contre moins d'un sur dix destiné à remplacer des départs en fin de carrière.

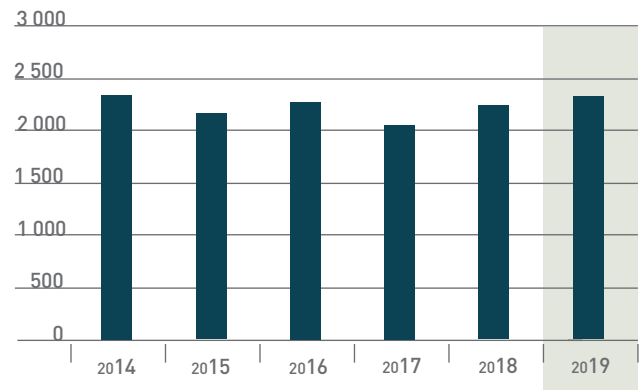
Comme l'année précédente, environ quatre embauches sur cinq sont toutefois imputables au remplacement des départs pour autres motifs (démission, fin de CDD, rupture conventionnelle, licenciement autre qu'économique, etc.).

Évolution des départs en fin de carrière par secteur

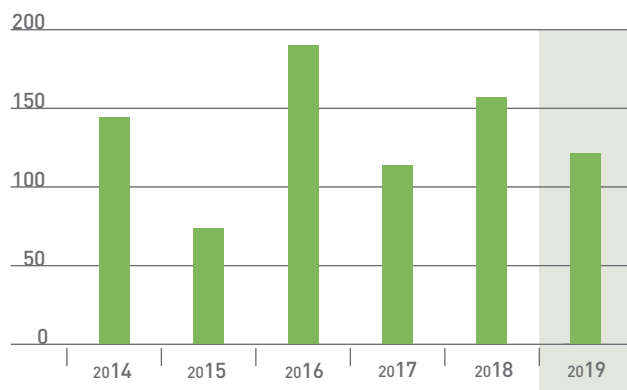
TRM



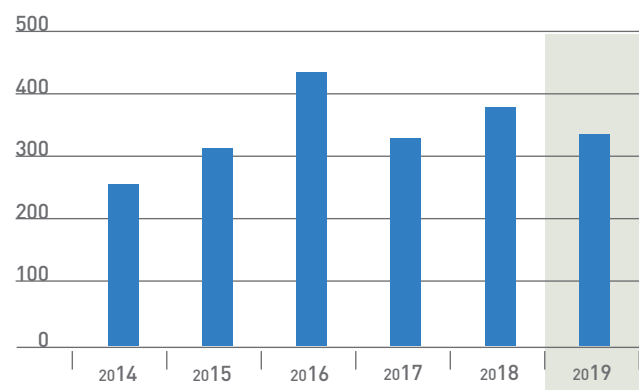
TRV



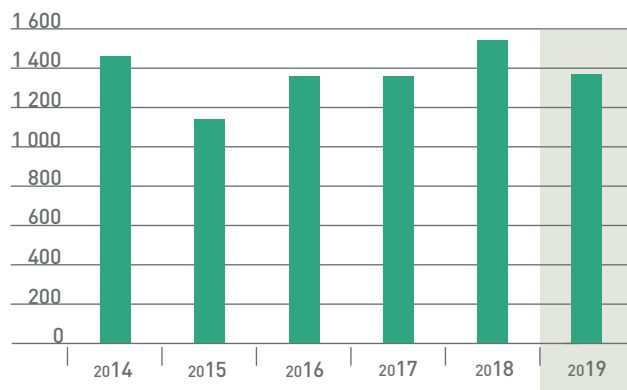
DEM



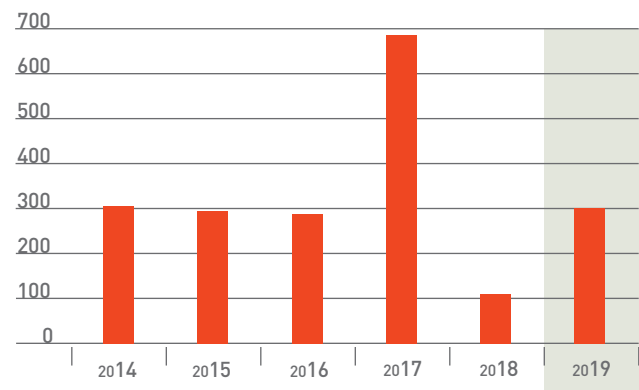
LOC



AUX



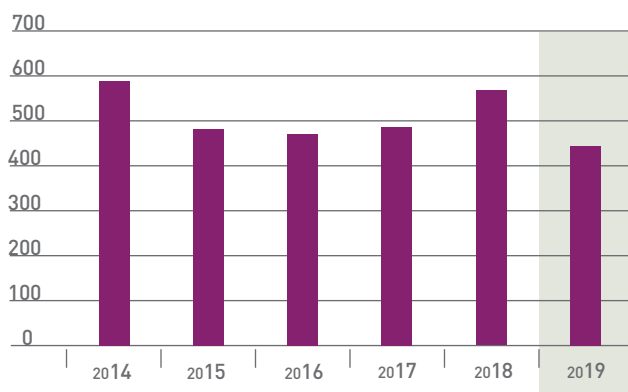
PRL





Évolution des départs en fin de carrière par secteur (suite)

TRS



Source : Enquête Tableau de bord AFT

Les départs en fin de carrière sont constitués de la somme des départs en retraite et des congés de fin d'activité. Ils ont diminué en 2019 (-4%). Par rapport à 2018, la plus forte diminution (-22%) s'observe dans le transport sanitaire (contre -6% dans l'activité marchandises et +4% dans le transport routier de voyageurs).

Évolution des départs en Congé de Fin d'Activité (CFA)

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRM (dont le transport de fonds) et le DEM

2003	1 947
2004	1 857
2005	1 897
2006	1 771
2007	1 910
2008	1 582
2009	1 745
2010	1 705
2011	1 568
2012	962
2013	1 772
2014	633
2015	1 184
2016	2 104
2017	2 307
2018	2 051
2019	2 193

Source : FONGECFA-Transport

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) permet à des conducteurs de transport routier de marchandises ou de voyageurs, conducteurs du secteur du déménagement, et convoyeurs de fonds, employés dans les entreprises du champ de la convention collective nationale des transports routiers et des activités auxiliaires du transport, de cesser leur activité professionnelle jusqu'à cinq ans avant l'ouverture de leur droit à la

Nombre de dossiers CFA transférés en paiement dans le TRV (Conducteurs de véhicules de + 9 places)

2003	200
2004	203
2005	185
2006	188
2007	169
2008	157
2009	197
2010	209
2011	172
2012	142
2013	225
2014	131
2015	148
2016	224
2017	203
2018	187
2019	179

Source : AGECEFA-Voyageurs

retraite. Le CFA a été mis en place pour le transport de marchandises et le secteur du déménagement par les accords de branche du 28 mars et 11 avril 1997. Il a été étendu aux convoyeurs de fonds par les accords du 23 juin 1997 et du 24 mars 1998. Le CFA a été mis en place par l'accord du 2 avril 1998 pour le transport routier de voyageurs.

Nombre total de bénéficiaires du CFA au 31/12/2019

TRM : 7 225

dont 233 en transport de fonds

TRV : 775

Source : FONGECFA-Transport et AGECEFA-Voyageurs

Le Congé de Fin d'Activité (CFA) est un dispositif de cessation d'activité qui permet le départ anticipé, avant l'âge légal de départ en retraite, des conducteurs routiers, sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté, en contrepartie d'embauches en remplacement.

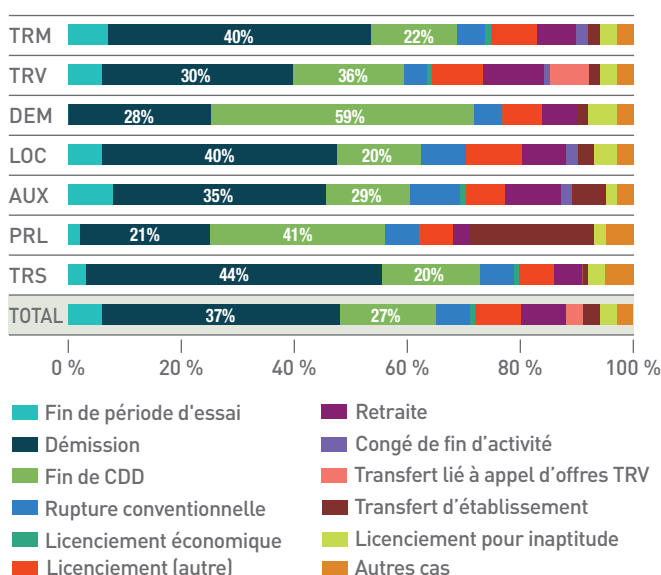
Le recul progressif de l'âge de la retraite a exigé une adaptation du dispositif. Les accords entre partenaires sociaux du 30 mai 2011 puis du 14 mars 2014 ont ainsi visé à préserver l'équilibre du CFA en adaptant certains critères d'accès.

Le nombre de dossiers CFA transférés en paiement a augmenté pour le transport routier de marchandises (+7%), après une diminution de 11% observée en 2018. La diminution du nombre de dossiers CFA transférés en paiement se poursuit dans le transport routier de voyageurs (-8% en 2018, -4% en 2019).

En dépit de cette évolution, le volume total de bénéficiaires du CFA Marchandises à fin 2019 est inférieur à ce qu'il était un an plus tôt (-3%). Dans le transport routier de voyageurs, la rétractation est plus marquée (-11%).

Toute cessation d'activité d'un salarié dans les conditions prévues par l'accord relatif au CFA doit donner lieu, dans l'entreprise qui employait le bénéficiaire du CFA, à l'embauche d'un salarié cotisant au dispositif CFA, dans le cadre d'un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein. Cette embauche doit intervenir au plus tard dans les 3 mois suivant la date de départ effectif de l'entreprise du bénéficiaire du CFA et peut intervenir, au plus tôt, dans un délai de 3 mois avant la date de départ effectif de ladite entreprise.

Répartition des flux de départs de l'établissement par motif et secteur en 2019 (ensemble des familles professionnelles)



Les démissions sont la première cause de départ des établissements de la Branche (plus d'un tiers des départs sont consécutifs à des démissions), devant les fins de CDD (plus d'un départ sur quatre). La proportion des ruptures conventionnelles dans les départs s'établit à 5% (-1 point en un an). La part des licenciements économiques reste très faible (moins de 0,5%).

Source : Enquête Tableau de bord AFT



28 % des établissements ont recours à l'intérim

Intérim

Établissements déclarant avoir recours à l'intérim

TRM	6 415	27 %
TRV	772	26 %
DEM	815	61 %
LOC	428	37 %
AUX	1 586	35 %
PRL	951	62 %
TRS	398	8 %
Total	11 365	28 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

28 % des établissements interrogés déclarent avoir recouru à du personnel intérimaire en 2019 (deux points de moins qu'en 2018).

Les prestataires logistiques et les établissements du déménagement sont ceux qui font le plus souvent appel aux services des agences de travail temporaire (plus de trois répondants sur cinq dans ce cas). À l'inverse, seulement 8 % des établissements du transport sanitaire utilisent l'intérim.

Recours à l'intérim par postes en 2019 (en % d'établissements)

	Commercial (vente/achat)	Exploitation transport	Exploitant logistique	Manutent. magasinier	Conducteur VUL	Conducteur PL
TRM	1 %	3 %	0 %	16 %	9 %	54 %
TRV	1 %	2 %	0 %	1 %	0 %	2 %
DEM	0 %	1 %	0 %	69 %	0 %	18 %
LOC	0 %	2 %	0 %	12 %	3 %	73 %
AUX	0 %	11 %	2 %	36 %	17 %	28 %
PRL	0 %	4 %	4 %	72 %	3 %	6 %
TRS	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2 %
Tous secteurs confondus	0 %	5 %	1 %	23 %	9 %	37 %

	Cond. véh. - 9 places	Cond. véh. 9 places et +	Auxiliaire ambulancier	Ambulancier DE	Mécanicien	Autre
TRM	0 %	1 %	0 %	0 %	4 %	12 %
TRV	17 %	65 %	0 %	0 %	3 %	9 %
DEM	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	12 %
LOC	2 %	0 %	0 %	0 %	7 %	2 %
AUX	0 %	0 %	0 %	0 %	1 %	5 %
PRL	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	11 %
TRS	16 %	6 %	35 %	37 %	0 %	3 %
Tous secteurs confondus	3 %	7 %	2 %	2 %	2 %	10 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

En 2019, les agences de travail temporaire ont principalement été sollicitées par les établissements de la Branche pour des postes de conducteurs de poids lourds (cités par plus d'un tiers des établissements ayant

eu recours à l'intérim). Le poste de manutentionnaire/magasiner est le deuxième poste le plus recherché (23 %) par les établissements ayant recours à l'intérim.

Évolution du nombre d'intérimaires par secteur (en équivalents temps plein)

	2018	2019	Évolution 2019/2018
TRM	20 969	19 873	-5%
TRV	1 949	2 041	5%
DEM	676	643	-5%
LOC	1 564	1 549	-1%
AUX	20 177	19 788	-2%
PRL	17 184	18 011	5%
TRS	165	143	-14%
Total	62 684	62 046	-1%

Source : DARES, exploitation des relevés mensuels de contrats des entreprises de travail temporaire
Données ajustées au champ conventionnel

En 2019, la Branche connaît une légère diminution du nombre d'intérimaires en équivalents temps plein (-1%), après une hausse en 2018 (+9%). Le transport sanitaire poursuit et accélère sa diminution du nombre d'intérimaires en équivalents temps plein (-14% en 2019 et -11% en 2018).





Près de **76 000** offres d'emploi dans la Branche

Marché du travail

> Offres et demandes d'emploi

Les données présentées dans cette rubrique proviennent exclusivement de Pôle emploi. Elles sont donc exhaustives en ce qui concerne les demandes d'emploi,

mais pour les offres d'emploi elles sont partielles, les seules offres d'emploi adressées à Pôle emploi étant ici recensées.

Évolution des offres d'emploi par secteur (ensemble des codes ROME)

Codes NAF Rév. 2	Libellé	2017	2018	2019
4939A	Transports routiers réguliers de voyageurs	5 947	7 280	9 170
4939B	Autres transports routiers de voyageurs	5 930	5 770	6 020
4941A	Transports routiers de fret interurbains	21 936	21 820	20 680
4941B	Transports routiers de fret de proximité	17 355	18 170	17 230
4941C	Location de camions avec chauffeur	2 986	2 830	2 700
4942Z	Services de déménagement	2 560	1 430	1 650
5210B	Entreposage et stockage non frigorifique	2 415	2 779	3 363
5229A	Messagerie, fret express	2 872	2 100	1 920
5229B	Affrètement et organisation des transports	4 988	5 628	4 486
5320Z	Autres activités de poste et de courrier	675	930	730
7712Z	Location et location-bail de camions	1 945	1 061	486
8010Z	Activités de sécurité privée, partie transports de fonds	1 537	1 773	1 718
8690A	Ambulances	6 028	5 920	5 830
TOTAL BRANCHE CCNTR		77 174	77 490	75 984
PART DE LA BRANCHE (CCNTR) PAR RAPPORT AU MARCHÉ DU TRAVAIL		2,3 %	2,3 %	2,4 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT
Données ajustées au champ conventionnel, nouvel ajustement

Près de 76 000 offres d'emploi ont été déposées par les entreprises de la Branche auprès des services de Pôle emploi en 2019, soit 2% de moins qu'en 2018. Les offres

d'emploi déposées par les entreprises du transport routier de voyageurs augmentent en 2019 : +15% après +10% en 2018.

Répartition des offres par emploi (code ROME) en 2019

Codes ROME V-3	Libellé	Nombre d'offres en 2019	Part des offres déposées par la Branche	Taux d'évolution 2019/2018 de l'ensemble des offres déposées
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	1 350	4 %	-46 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	37 940	0 %	9 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	7 060	64 %	-15 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	57 180	2 %	-5 %
N1102	Déménagement	2 980	34 %	2 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	145 090	3 %	-3 %
N1105	Manutention manuelle de charges	57 490	3 %	8 %
N1201	Affrètement transport	5 630	9 %	-1 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	9 390	5 %	27 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	27 030	1 %	10 %
N1302	Direction de site logistique	6 250	2 %	-6 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	45 490	2 %	1 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	140 010	17 %	-3 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	7 600	42 %	12 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	25 990	40 %	17 %
N4104	Courses et livraisons express	3 830	5 %	-2 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	42 230	23 %	8 %
N4201	Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 580	13 %	5 %
N4202	Responsable d'exploitation des transports routiers de personnes	490	14 %	36 %
N4203	Technicien d'exploitation des transports routiers de marchandises	8 300	5 %	-6 %
N4204	Technicien d'exploitation des transports routiers de personnes	2 240	69 %	102 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		635 150	10 %	1 %



Le volume d'offres d'emploi portant sur les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique diffusées par Pôle emploi (les offres diffusées regroupent les offres collectées directement par Pôle emploi, et les offres transmises par des sites partenaires), et déposées par l'ensemble des entreprises de l'économie française (compte d'autrui et compte propre), augmente de 1 % en 2019, après une baisse de 1 % en 2018.

Sur l'ensemble des offres, plus de deux offres sur cinq relèvent soit de la profession magasinage et préparation de commandes (23 %), soit de la conduite de transport de marchandises sur longue distance (22 %).

Concernant uniquement les offres déposées par les établissements de la Branche, plus d'un tiers portent sur la conduite de transport de marchandises sur

longue distance (37 %), devant la conduite de transport en commun sur route (16 %) ou la conduite et livraison par tournées sur courte distance (15 %).

En 2019, les offres d'emploi de la conduite de transport de particuliers ont augmenté de 12 % après avoir été divisées par six l'année précédente. À contrario, les offres sur le métier de la conduite du transport sanitaire ont diminué de 15 % en 2019 après avoir augmenté en 2018 (+2 %).

La Branche des transports routiers et activités auxiliaires du transport est à l'origine de 10 % des offres déposées auprès de Pôle emploi pour les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique.

Répartition des offres selon la nature et la durée du contrat en 2019 (tous secteurs, y compris compte propre et intérim)

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois (CDD ou intérim)
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	21 %	34 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	19 %	64 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	68 %	9 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	21 %	73 %
N1102	Déménagement	28 %	43 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	33 %	53 %
N1105	Manutention manuelle de charges	24 %	67 %
N1201	Affrètement transport	85 %	10 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	76 %	17 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	84 %	10 %
N1302	Direction de site logistique	86 %	9 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	60 %	29 %

Suite du tableau de la page 53

Codes ROME V-3	Libellé	Part des offres en CDI	Part des offres < 1 mois (CDD ou intérim)
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	49 %	41 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	62 %	9 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	53 %	28 %
N4104	Courses et livraisons express	45 %	32 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	53 %	23 %
N4201	Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandises	91 %	6 %
N4202	Responsable d'exploitation des transports routiers de personnes	92 %	2 %
N4203	Technicien d'exploitation des transports routiers de marchandises	75 %	15 %
N4204	Technicien d'exploitation des transports routiers de personnes	63 %	28 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		43 %	44 %
TOTAL MARCHÉ DU TRAVAIL FRANCE		46 %	33 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT

Les offres d'emploi diffusées par Pôle emploi, tous secteurs confondus de l'économie, sur les professions « cœur de métier » du transport et de la logistique pour des contrats de moins d'un mois, ou en intérim, sont importantes : 44 % des offres en transport logistique, contre 33 % de l'ensemble des offres du marché du travail. Pour la profession de magasinage et préparation

de commandes, plus d'une offre sur deux est en contrat de moins d'un mois, ou en intérim.

La part des offres en CDI en 2019 (43 %) a diminué de 17 points par rapport à 2018. Pour la profession de magasinage et préparation de commandes, plus d'une offre sur deux est en contrat de moins d'un mois, ou en intérim.





660 400 demandeurs d'emploi se positionnent sur un des métiers du transport routier et de la logistique

Évolution des demandes en stock

Codes ROME V-3 Libellé		Demandes en stock au 31.12.2018	Demandes en stock au 31.12.2019	Taux d'évolution 2019/2018
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	6 08	7 461	8 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	80 813	82 361	2 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	11 465	11 535	1 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	60 256	67 085	11 %
N1102	Déménagement	3 011	3 000	0 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	154 649	165 270	7 %
N1105	Manutention manuelle de charges	77 687	79 125	2 %
N1201	Affrètement transport	1 121	1 101	-2 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	2 453	2 505	2 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	6 695	8 430	26 %
N1302	Direction de site logistique	2 654	2 781	5 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	14 550	15 726	8 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	67 351	73 838	10 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	16 871	18 821	12 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	25 795	26 064	1 %
N4104	Courses et livraisons express	3 448	3 397	-1 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	80 017	86 639	8 %
N4201	Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandises	1 457	1 416	-3 %
N4202	Responsable d'exploitation des transports routiers de personnes	333	433	30 %
N4203	Technicien d'exploitation des transports routiers de marchandises	2 631	2 690	2 %
N4204	Technicien d'exploitation des transports routiers de personnes	696	715	3 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		620 861	660 393	6 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT

Les demandes en stock désignent l'ensemble des demandeurs d'emploi comptabilisés en fin d'année de catégorie A, B et C, c'est-à-dire tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi. Le volume de personnes recherchant un emploi transport ou logistique a progressé en 2019 (+6 %). Cette progression est notamment due à l'évolution du nombre de demandes en stock sur les métiers de magasinage et préparation de

commandes (+7% soit plus de 10 500 demandeurs d'emploi supplémentaires), de conduite d'engins de déplacement des charges (+11% soit plus de 6 800 demandeurs d'emploi supplémentaires), de conduite et livraison par tournées sur courte distance (+8% soit plus de 6 600 demandeurs d'emploi supplémentaires) et de la conduite de transport de marchandises sur longue distance (+10% soit près de 6 500 demandeurs d'emploi supplémentaires).

Répartition des demandes d'emploi selon l'âge et le sexe en 2019

Codes ROME V-3	Libellé	Répartition par âge et sexe		
		Part des femmes	Part des - de 25 ans	Part des + de 50 ans
G1201	Accompagnement de voyages, d'activités culturelles ou sportives	58 %	10 %	30 %
H3302	Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	59 %	14 %	28 %
J1305	Conduite de véhicules sanitaires	33 %	9 %	19 %
N1101	Conduite d'engins de déplacement des charges	4 %	10 %	21 %
N1102	Déménagement	0 %	15 %	16 %
N1103	Magasinage et préparation de commandes	23 %	17 %	19 %
N1105	Manutention manuelle de charges	8 %	21 %	17 %
N1201	Affrètement transport	30 %	14 %	27 %
N1202	Gestion des opérations de circulation internationale des marchandises	49 %	11 %	23 %
N1301	Conception et organisation de la chaîne logistique	27 %	6 %	29 %
N1302	Direction de site logistique	14 %	2 %	44 %
N1303	Intervention technique d'exploitation logistique	29 %	11 %	26 %
N4101	Conduite de transport de marchandises sur longue distance	4 %	6 %	28 %
N4102	Conduite de transport de particuliers	17 %	3 %	39 %
N4103	Conduite de transport en commun sur route	19 %	3 %	38 %
N4104	Courses et livraisons express	13 %	13 %	30 %
N4105	Conduite et livraison par tournées sur courte distance	6 %	11 %	26 %
N4201	Responsable d'exploitation des transports routiers de marchandises	16 %	2 %	47 %
N4202	Responsable d'exploitation des transports routiers de personnes	17 %	2 %	41 %
N4203	Technicien d'exploitation des transports routiers de marchandises	34 %	13 %	25 %
N4204	Technicien d'exploitation des transports routiers de personnes	32 %	5 %	35 %
TOTAL ROME TRANSPORT ROUTIER ET LOGISTIQUE		20 %	13 %	24 %

Source : Pôle emploi / DSEE / Département Marché du travail / Chaîne STMT



En 2019, comme l'an passé, 80 % des postulants à un métier du transport ou de la logistique sont des hommes. Les femmes se positionnent majoritairement sur les métiers de l'accompagnement de voyages et des opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage. Les jeunes sont surtout attirés par les métiers d'opérateurs logistiques (manutention manuelle de charges, magasinage et préparation de commandes). A contrario, 39 % des personnes recherchant un emploi dans la conduite de transport de particuliers, et 38 % dans la conduite de transport en commun sur route, ont plus de 50 ans.

À noter que les demandeurs d'emploi inscrits auprès de Pôle emploi ne justifient pas nécessairement des prérequis indispensables pour exercer les métiers du transport et de la logistique (détention des différents permis ou certificats), ce qui compromet leur employabilité immédiate.

Projets de recrutement jugés difficiles dans l'enquête BMO

Métiers

	% Recrutements difficiles en 2019	% Recrutements difficiles en 2020
Agents d'exploitation des transports (personnels sédentaires)	63 %	44 %
Conducteurs routiers	76 %	73 %
Conducteurs de véhicules légers (conducteurs de taxis, ambulanciers...)	64 %	63 %
Cadres des transports	50 %	58 %
Techniciens des transports et du tourisme (marchandises et voyageurs)	41 %	46 %
Conducteurs de transport en commun sur route	67 %	72 %
Responsables magasinage	43 %	50 %
Ingénieurs et cadres de la logistique, du planning et de l'ordonnancement	49 %	53 %
Conducteurs et livreurs sur courte distance	64 %	60 %
Employés des transports et du tourisme	37 %	38 %
Ouvriers qualifiés du magasinage et de la manutention	53 %	43 %
Responsables logistiques (non cadres)	51 %	40 %
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	38 %	37 %
Agents administratifs des transports	50 %	46 %
Contrôleurs des transports (personnels roulants)	46 %	33 %

Source : Enquête BMO 2019 et 2020

L'enquête Besoins en Main-d'Œuvre (BMO), réalisée annuellement par Pôle emploi, avec le concours du Crédoc, porte sur l'ensemble des employeurs hors administrations de l'État et entreprises publiques, et repère en particulier les projets de recrutements perçus comme difficiles par les employeurs.

Les métiers décrits par les employeurs comme les plus difficiles à recruter en 2020 ont trait à la conduite routière : 73 % des recrutements de conducteurs

routiers sont perçus comme difficiles en 2020 (contre 76 % en 2019), ainsi que 72 % de ceux de conducteurs de transport en commun sur route (après 67 % en 2019), 63 % des recrutements de conducteurs de véhicules légers, dont ambulances (après 64 % en 2019), et 60 % de conducteurs et livreurs sur courte distance (contre 64 % l'année précédente). Deux tiers des employeurs ne jugent pas difficile le recrutement des contrôleurs des transports (contre 54 % en 2019).

2 959 préparations opérationnelles collectives à l'emploi ont été financées en 2019

> Dispositifs soutenus par la Branche pour la formation des demandeurs d'emploi

Préparations opérationnelles à l'emploi (POE) collectives financées par OPCO Mobilités en 2019

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	1 492	12	63	24	24	1 615
Voyageurs	1 326	0	0	0	0	1 326
Transport sanitaire	18	0	0	0	0	18
Total	2 836	12	63	24	24	2 959

Source : OPCO Mobilités

Les Préparations Opérationnelles à l'Emploi (POE) permettent depuis 2011 de former, avec notamment des financements Pôle emploi, des demandeurs d'emploi préalablement à leur prise d'un poste en CDI ou en CDD d'au moins douze mois. D'une durée de 400 heures maximum, elles peuvent être utilisées pour une formation pré-qualifiante précédant un contrat de professionnalisation.

Les bénéficiaires de POE collectives ont augmenté de 10% en 2019. Le transport routier de marchandises enregistre une hausse des POE collectives de 15%.

Depuis 2019, les POE individuelles ne sont plus mises en œuvre par OPCO Mobilités mais directement par Pôle emploi, les bilans ne sont donc plus disponibles auprès d'OPCO Mobilités.

Les formations au titre des contrats de sécurisation professionnelle ne peuvent plus être financées par OPCO Mobilités suite à la loi du 5 septembre 2018 dite «Avenir professionnel».





ZOOM SUR L'EMPLOI DANS LE TRANSPORT SANITAIRE

Cette année, l'enquête Tableau de bord AFT apporte un éclairage complémentaire sur l'emploi et la formation dans le secteur du transport sanitaire, grâce aux réponses recueillies auprès de 567 établissements du secteur.

32 % de ces établissements déclarent s'être diversifiés vers des activités annexes, principalement en tant que taxi (dans les 2/3 des cas, ce qui représente 1 474 salariés) et dans une moindre mesure pour du transport funéraire (322 salariés concernés) ou encore le transport, l'installation et l'entretien de matériel médical (191 salariés).

49 % des établissements du transport sanitaire révèlent rencontrer des difficultés pour recruter des ambulanciers et 22 % des auxiliaires ambulanciers.

Dans ce contexte, **28 %** des répondants déclarent que tous les postes d'ambulanciers ou d'auxiliaires ambulanciers ne seraient pas pourvus dans leur établissement, faute de candidats.

Ainsi, ce sont 2 000 postes d'ambulanciers et 380 postes d'auxiliaires ambulanciers qui ne seraient pas pourvus.

Les principales raisons évoquées sont le manque de personnes formées (80 % des cas) et les contraintes du métier (65 %).

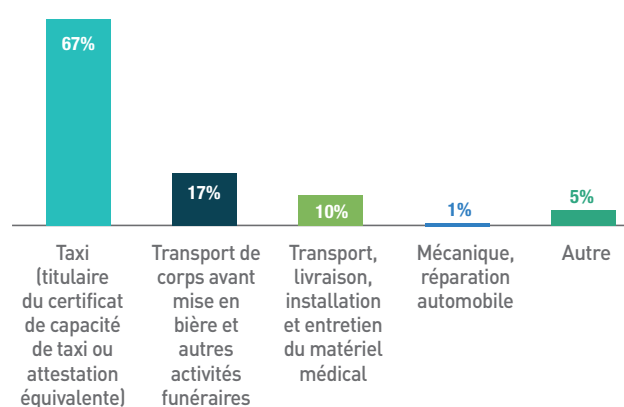
Pour pallier ces difficultés, en 2019, 625 conducteurs ambulanciers ont été recrutés par **18 %** des établissements de transport sanitaire.

Par ailleurs, **2 %** des établissements emploient actuellement des infirmiers, qui représenteraient 125 salariés. 3 % des répondants font état d'un projet de recrutements d'infirmiers (pour 70 postes environ).

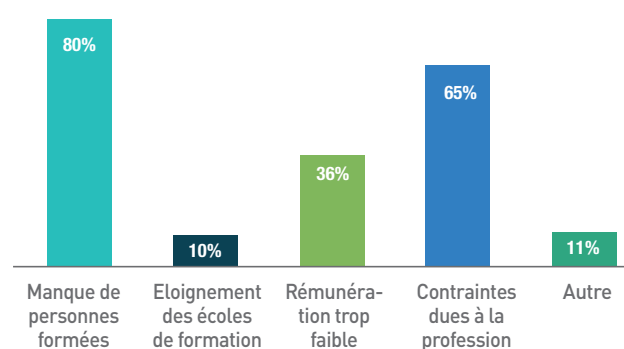
Sur l'année 2019, **23 %** des établissements de transport sanitaire ont pris l'initiative de donner à leur personnel une formation complémentaire.

Afin d'améliorer la prise en charge des personnes, **19 %** des répondants ont manifesté un besoin de formations complémentaires pour leur personnel, principalement des formations PHTLS.

Activités annexes du transport sanitaire (en % d'établissements)



Raisons des difficultés de recrutement (en % d'établissements)

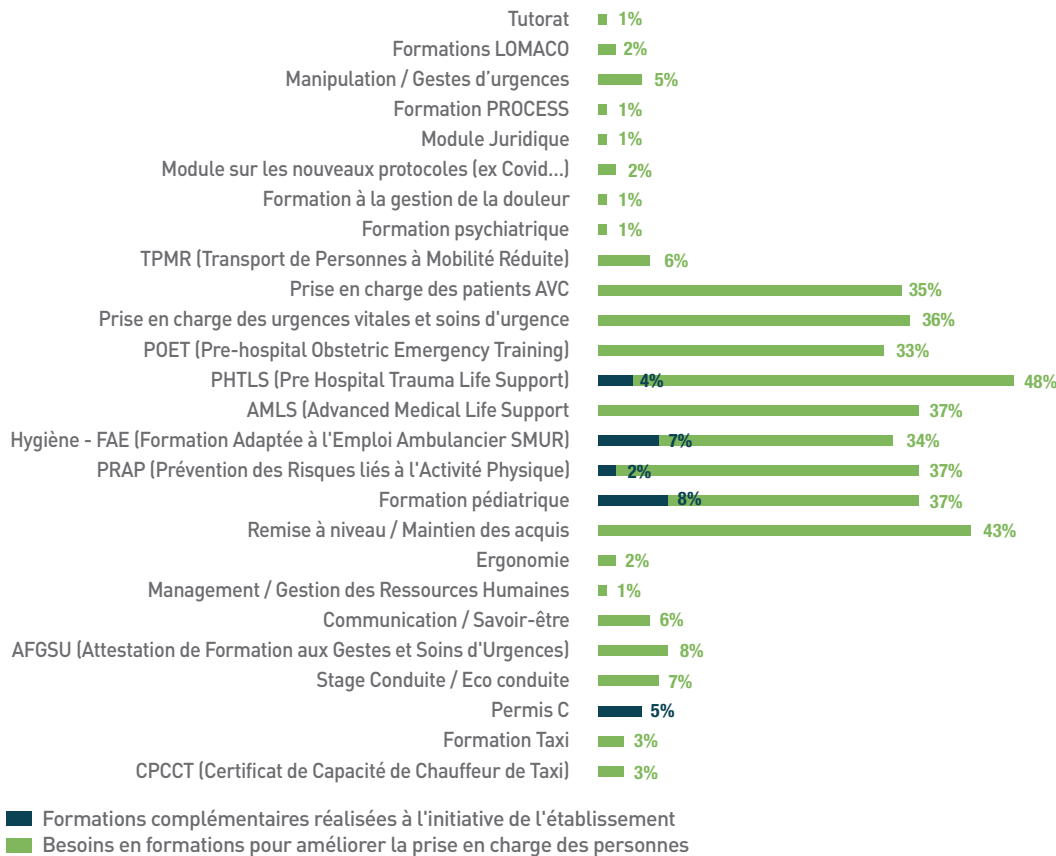


31 % des établissements de transport sanitaire prévoient de faire évoluer des auxiliaires ambulanciers vers un poste d'ambulancier DE, soit environ 1 190 postes concernés.

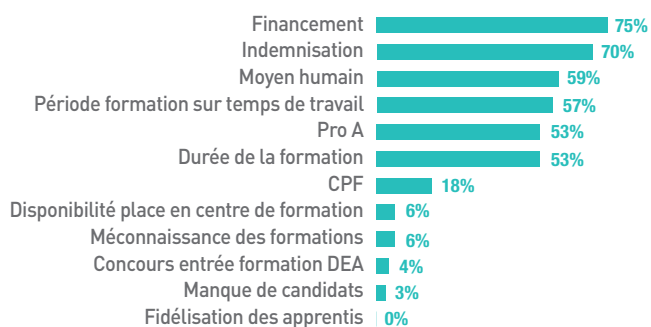
Pour ce faire, les répondants hésitent encore sur les dispositifs à mobiliser pour réaliser les formations nécessaires : apprentissage, contrat de professionnalisation ou Pro A.

Cependant, la mobilisation du dispositif Pro A de reconversion ou promotion par l'alternance, créé par la loi du 5 septembre 2018, pour faire évoluer des auxiliaires ambulanciers vers un poste d'ambulancier DE n'est pour l'heure pas permise par France Compétences.

Formations réalisées et besoins en formations (en % d'établissements)



Freins à la formation des salariés (en % de réponses)



48% des établissements expriment rencontrer des freins pour faire évoluer des auxiliaires ambulanciers vers des postes d'ambulanciers DE, en lien en particulier avec le financement et l'indemnisation des formations nécessaires à ce projet (motifs cités par 70% d'entre eux), la disponibilité du personnel pour suivre des formations et la durée de ces formations.

Enfin, seuls **7%** des répondants envisagent de faire évoluer des ambulanciers DE vers un autre poste (soit 340 évolutions envisagées), principalement un poste de régulateur.



Le taux moyen de réussite aux titres professionnels est de **73%**

Formation

> Formations réalisées

Titres professionnels délivrés dans l'ensemble des centres (y compris titres privés)

	2019	Taux de réussite en 2019	Évolution 2019/2018	Part des organismes de Branche dispensateurs de formation
Direction-encadrement				
Manager Transports et Logistique (EST)	55	73%	10%	100%
MTLCI Manager Transport Logistique et Commerce international (ISTELI - AFTRAL)	135	92%	-6%	100%
RPTL Responsable production transport logistique (ISTELI - AFTRAL)	299	81%	0%	100%
RPTP Responsable production transport de personnes (ENSTV- AFTRAL)	19	86%	12%	100%
REL Responsable en logistique (AFTRAL)	78	95%	-43%	100%
RTM Responsable du transport multimodal (PROMOTRANS)	35	80%	-20%	100%
MOLI Manager des Opérations de Logistique Internationale (PROMOTRANS)	115	97%	-13%	100%
Conduite				
Conducteur(trice) livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	1 163	92%	-31%	18%
Conducteur(trice) de transport en commun sur route	6 779	61%	-	47%
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur	15 209	72%	6%	33%
Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur tous véhicules	4 083	67%	-8%	37%
Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs	293	56%	-	40%
Exploitation-Gestion				
Technicien(ne) d'exploitation en transports de marchandises	38	70%	-30%	28%
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	484	76%	5%	100%
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	313	75%	16%	78%
Technicien(ne) supérieur(e) du transport aérien et maritime de marchandises	136	81%	3%	80%
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistique	714	66%	6%	25%
Technicien(ne) supérieur(e) des transports de personnes	58	59%	2%	76%
École de Maîtrise du Transport Routier (PROMOTRANS)	601	81%	62%	100%
Responsable de la chaîne logistique (PROMOTRANS)	7	100%	-68%	100%
Bachelor e-commerce et supply chain (PROMOTRANS)	39	89%	-26%	100%
Bachelor Responsable commercial transport et logistique (ISTELI - AFTRAL)	11	85%	-45%	100%
Déclarant en douane et conseil (ISTELI - AFTRAL)	51	91%	6%	100%
Manutention-magasinerie				
Cariste d'entrepôt	1 772	86%	-20%	29%
Agent(e) magasinier(ère)	1 747	87%	-1%	17%
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	5 307	89%	-3%	32%
TOTAL	39 541	73%	0%	38%

En 2019, plus de 39 000 titres professionnels ont été délivrés, soit 2 fois plus que de diplômes d'État délivrés pour la même année dans le transport et la logistique. Près de 70% des titres professionnels délivrés concernent la famille professionnelle de la conduite. Deux titres professionnels délivrés sur cinq sont des titres de Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur.

À noter que la certification Conducteur(trice) du transport routier interurbain de voyageurs a été remplacée par un

titre professionnel de Conducteur de transport en commun sur route, qui prépare à la conduite d'un véhicule de type autobus ou autocar, pour des services et des lignes aux caractéristiques variées : lignes régulières, urbaines et interurbaines, lignes scolaires, navettes entreprises, navettes de gares ou d'aéroports, services librement organisés (SLO), lignes internationales, navettes de transport de personnes à mobilité réduite (TPMR), excursions ponctuelles et de courtes durées...

Diplômes d'État délivrés

	2019	Taux de réussite en 2019	Évolution 2019/2018	Part des organismes de Branche
Direction-encadrement				
Mastère (*)	20	100 %	-44 %	
Master I et II (*)	127	73 %	-8 %	
Conduite				
CAP Conducteur Routier « Marchandises »	1 541	90 %	11 %	87 %
CAP Conducteur Livreur Marchandises	1 514	88 %	3 %	10 %
CAP Déménageur sur VUL	34	83 %	-29 %	79 %
CAP Agent d'Accueil et de Conduite Routière « Transport de Voyageurs »	58	95 %	-3 %	28 %
BAC Pro Conducteur Transport Routier Marchandises	1 155	85 %	-1 %	97 %
Diplôme d'État d'Ambulancier	2 859	93 %	-12 %	16 %
Exploitation-gestion				
Bac Pro Transport	711	76 %	-2 %	87 %
Bac Pro Logistique	2 530	80 %	-2 %	72 %
BTS Transport et Prestations Logistiques	1 460	67 %	2 %	63 %
DUT Gestion Logistique et Transport (*)	1 141	91 %	11 %	
Licences (*)	129	63 %	-1 %	
Manutention-magasiner				
CAP Opérateur/Opératrice Logistique	1 264	88 %	-8 %	72 %
BEP Logistique et Transport	2 850	86 %	1 %	0 %
Maintenance				
CAP Maintenance de véhicules option véhicules de transport routier	1 365	87 %	5 %	4 %
Bac Pro Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	817	77 %	-2 %	8 %
BTS maintenance des véhicules option véhicule de transport routier	226	65 %	10 %	4 %
TOTAL	19 801	79 %	-1 %	45 %

Source : AFT, AFTRAL, CFA TLV, Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, Ministère des Solidarités et de la Santé (Enquête Écoles), Promotrans

(*) pour ces filières : effectifs diplômés de l'enseignement supérieur soutenus par les seuls organismes de branche



Le nombre de diplômés d'État en transport et logistique (toutes voies d'accès, y compris validation des acquis de l'expérience) recule légèrement (-1 % en 2019, après -3 % en 2018).

Cependant, certains diplômés d'État tirent leur épingle du jeu, tels ceux délivrés dans les métiers de la maintenance (+3%), ou en CAP Conducteur Routier « Marchandises » (+11 % en 2019 après + 1 % en 2018).

36 % des diplômés « cœur de métier » de la Branche ont

été délivrés pour des certifications relatives aux métiers de la conduite.

Les organismes dispensateurs de formation de la Branche, AFTRAL et Promotrans, ainsi que les établissements de l'Éducation nationale soutenus par l'AFT, sont à l'origine de 45% des diplômés en transport-logistique.

Certificats de qualification professionnelle (CQP) délivrés

	2019	Évolution 2019/2018
CQP Métiers du Convoyage de Fonds et Valeurs	290	31 %
CQP Métiers d'Opérateur de traitements de valeurs	318	64 %
CQP Métiers de la Gestion et de la maintenance des installations bancaires automatisées	278	58 %
CQP Métiers de Déménageur professionnel	24	-

Source : AFTRAL, Brink's, Loomis, Prosegur

Les établissements agréés par la CPNEFP pour dispenser des certificats de qualification professionnelle (CQP) en ont délivré 896 en 2019 dans le domaine du transport de fonds et valeurs, soit un bond de 50 % (après une baisse de 26 % en 2018).

En 2019, ont été dispensées les premières sessions de formation au CQP « Déménageur Conducteur sur Véhicule Porteur » (en Bourgogne-Franche-Comté, Île-de-France et Nouvelle-Aquitaine), alors que jusque-là l'unique formation certifiante pour ce métier était le diplôme CAP Déménageur sur VUL.

Formations obligatoires

Ensemble des attestations de capacité professionnelles délivrées

	Examen	Expérience professionnelle	Équivalence diplôme (direct ou avec stage)	Total
2018				
Marchandises >= 3,5t	455	25	1 665	2 145
Marchandises < 3,5t	3 098	118	45	3 261
Voyageurs >= 9pl	04	15	371	490
Voyageurs < 9pl	545	26	-	571
Commissionnaires	30	132	1 712	1 874
2019				
Marchandises >= 3,5t	910	43	2 289	3 242
Marchandises < 3,5t	3 590	87	68	3 745
Voyageurs >= 9pl	192	14	453	659
Voyageurs < 9pl	542	29	-	571
Commissionnaires	80	116	2 281	2 477

Source : Ministère de la Transition écologique

Les conditions à respecter pour exercer la profession de transporteur par route sont définies au niveau français par la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (LOTI) et au niveau européen par le « Paquet Routier » (règlements européens de 2009). La profession de commissionnaire de transport n'est pas réglementée au niveau européen, mais l'accès à la profession est encadré au niveau national par décrets.

Toute personne qui souhaite diriger une entreprise de transport, de déménagement, de location ou de commission de transport doit être titulaire de l'attestation de capacité professionnelle.

Le nombre d'attestations de capacité délivrées en « transport léger » de marchandises (entreprises qui utilisent exclusivement des véhicules ne dépassant pas un poids maximal autorisé de 3,5 tonnes) augmente de 15 % en 2019 (après +9 % en 2018). Celles-ci représentent 54 % des attestations de capacité délivrées en 2019 pour les entreprises de transport routier de marchandises, en recul par rapport à 2018 (60 %), du fait de la forte augmentation des attestations de capacité délivrées en « transport lourd » : +51 %.

Le nombre d'attestations de capacité délivrées aux entreprises exploitant des véhicules de transport en commun excédant neuf places conducteur compris,

a progressé de 34 % en 2019 (après -11 % en 2018), et le nombre d'attestations de capacité professionnelle délivrées pour du « transport léger » de personnes (par des véhicules de moins de 10 places conducteur compris) est resté stable en 2019, après avoir été divisé par 2 en 2018 et par 3 en 2017.

En effet, avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 de la loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes, dite loi « Grandguillaume », l'attestation de capacité LOTI ne permet plus à des entreprises exerçant des activités de VTC de proposer des courses en véhicules de moins de 10 places (chauffeur compris) dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, et d'autres conditions d'accès et d'exercice du métier ont été instaurées, rendant de ce fait la capacité professionnelle « transport léger » de personnes moins attractive.

La délivrance des attestations de capacité commissionnaires et « transport lourd », de marchandises ou voyageurs, s'effectue essentiellement avec une équivalence par les diplômes (quatre fois sur cinq), alors que 96 % des attestations de capacité « transport léger » résultent du succès à un examen.

Nombre de stagiaires reçus aux formations obligatoires à la conduite

	en entreprise par moniteur		en centre agréé	
	inscrits	reçus	inscrits	reçus
FIMO marchandises	8	8	16 197	15 985
FCO marchandises	8 145	8 108	90 885	90 593
Passerelle marchandises	12	12	1 172	1 153
FIMO voyageurs	13	13	3 308	3 155
FCO voyageurs	3 122	3 117	21 339	21 168
Passerelle voyageurs	0	0	1 532	1 507

Source : Ministère de la Transition écologique

Le nombre de FIMO délivrées avait fortement régressé en 2018 : pour rappel, -7 % pour les FIMO Marchandises et -25 % pour les FIMO Voyageurs. En 2019, les FIMO Marchandises ont au contraire progressé de 12 % et les FIMO Voyageurs de 17 % (leur volume reste cependant inférieur à ce qu'il était en 2016).

Les formations Passerelles ont également connu une évolution favorable en 2019 (+15 % pour les Passerelles Marchandises).

Globalement, en ajoutant aux FIMO Marchandises et Passerelles Marchandises le nombre de titres professionnels et de diplômes délivrés en 2019 pour

la conduite de véhicules lourds du transport de marchandises (TP Conducteur(trice) du transport routier de marchandises sur porteur, CAP CRM, BAC Pro CTRM), ce sont plus de 35 000 nouveaux conducteurs qui ont été formés, soit 2 800 de plus qu'en 2018.

Au niveau de la conduite de véhicules routiers de transport en commun de voyageurs, l'augmentation conjuguée des FIMO Voyageurs et titres professionnels délivrés (et dans une moindre mesure des Passerelles Voyageurs) a permis de former 800 conducteurs supplémentaires en 2019, soit 11 800 au total.



Répartition des effectifs en formation obligatoire formés dans les organismes de formation de la Branche

Formations d'accès au métier	Effectifs 2019	Formations continues	Effectifs 2019
Direction-encadrement			
Attestations de capacité		Matières dangereuses	2 047
> March +3,5t	1 260		
> March -3,5t	1 962		
> Voy +9 plcs	135		
> Voy -9 plcs	339		
> Commissionnaire	36		
Conduite			
FIMO		FCO en centre	
> Marchandises	4 996	> Marchandises	47 569
> Voyageurs	843	> Voyageurs	5 220
Passerelles vers Marchandises	408	FCO par délégation de compétences (moniteurs)	
		> Marchandises	3 530
		> Voyageurs	2 162
Passerelles vers Voyageurs	639	Recyclage formation matières dangereuses	9 796
Auxiliaire ambulancier	2 433	Recyclage permis à points	175
Formation initiale matières dangereuses	14 169		
Permis de conduire			
> B	325		
> C, CE, C1	3 313		
> D, DE, D1	625		
Manutention-magasinez			
CACES débutants	20 936	CACES expérimentés	25 973
Autres			
Conseiller à la sécurité (initiale)	817	Conseiller à la sécurité (recyclage)	480
Homologation des formateurs	224	Formation de formateurs	314
TOTAL			150 726

Source : AFTRAL, Promotrans

Plus de 150 000 personnes ont suivi une formation obligatoire en 2019 auprès d'un des deux organismes dispensateurs de formation de la Branche, AFTRAL et Promotrans. Ce nombre progresse de 4 % par rapport à 2018.

Cette tendance s'explique notamment par la hausse des effectifs en CACES débutant (+56 %, soit 7 526 personnes formées supplémentaires par rapport à 2018) par AFTRAL et Promotrans. Les FCO voyageurs dispensées en centre augmentent de 29 % en 2019 (soit 1 625 personnes de plus qu'en 2018).

En outre, les organismes de Branche sont à l'origine de 60 % des attestations d'auxiliaires ambulanciers délivrées. Ce ratio a été obtenu sur la base des bilans

collectés auprès de l'Association Nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence (ANCESU), de la Croix Rouge et de l'Ordre de Malte.

● Formations continues (hors formations obligatoires)

Sont ici présentés les effectifs en formation continue, ne donnant pas lieu à la délivrance d'un diplôme d'État

ou d'un titre, dans les organismes dispensateurs de formation de la profession AFTRAL et Promotrans.

Répartition des effectifs en formation continue par famille professionnelle en 2019 (hors formations obligatoires)

	Effectifs en formation continue
Direction-encadrement	3 610
Conduite	7 113
Exploitation-gestion	958
Manutention-magasinage	4 190
Maintenance	737
Autres	37 574
Total	54 182

Source : AFTRAL, Promotrans

Le nombre de personnes ayant suivi auprès d'AFTRAL ou Promotrans une formation de perfectionnement, sans caractère obligatoire, et ne donnant pas lieu à la délivrance d'un diplôme ou d'un titre professionnel, a continué d'augmenter de 5 % en 2019 (après +3 % en 2018).

> Utilisation des dispositifs de formation

Sont ici présentés :

- les effectifs formés de conducteurs routiers cofinancés par l'AFT au titre de l'aide individuelle ;
- les effectifs en apprentissage ;
- les effectifs communiqués par OPCO Mobilités pour les salariés des établissements de la Branche qui ont réalisé en 2019 leur formation dans le cadre des contrats de professionnalisation, du plan de développement des compétences, du compte personnel de formation (CPF) et de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Il convient de préciser que les chiffres OPCO Mobilités reprennent les effectifs formés sur ces dispositifs par les organismes de formation de la Branche (chiffres déjà inclus dans la rubrique précédente), mais englobent également les actions réalisées par les autres opérateurs qui interviennent sur ces formations.

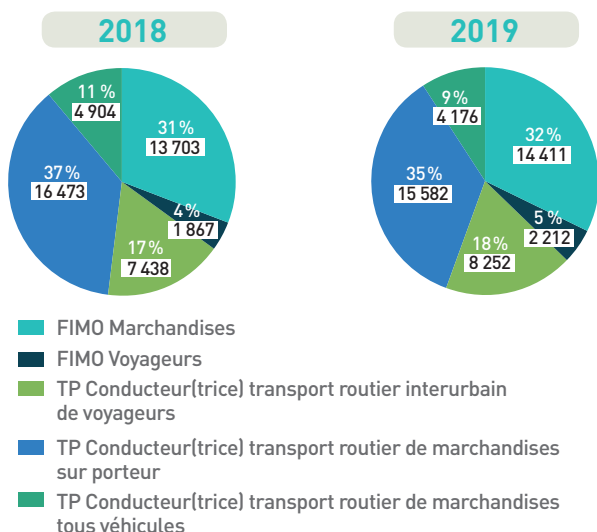
En ce qui concerne la VAE, sont également détaillés les bilans sur les titres professionnels et diplômes d'État des spécialités transport-logistique relevant des familles professionnelles de la CPNEFP. Sont enfin présentés les effectifs de tuteurs formés dans la Branche.



Plus de 44 600 formations de conduite cofinancées par l'AFT en 2019

Soutien aux formations de conducteurs routiers par l'AFT

Répartition des bénéficiaires par formation



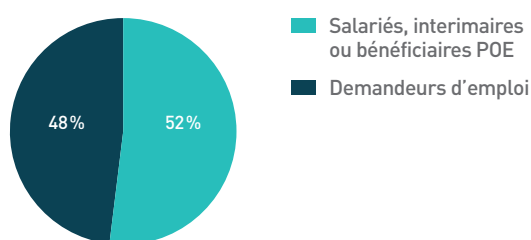
Source : AFT

44 633 formations d'accès au métier de conducteur routier ont été cofinancées en 2019 par l'AFT. La part des formations qualifiantes (titres professionnels) dans ce bilan diminue légèrement : elles représentent 62% des formations de conducteurs de transport routier cofinancées par l'AFT en 2019, après 65% en 2018.

En 2019, le nombre de bénéficiaires du soutien de l'AFT qui ont suivi le titre professionnel de conducteur(trice) de transport routier interurbain de voyageurs a augmenté de 11%, et parallèlement le nombre de FIMO Voyageurs cofinancées par l'AFT a augmenté de 18%.

A contrario le nombre de bénéficiaires des titres professionnels de conducteur(trice) de transport routier de marchandises sur porteurs ou sur tous véhicules a diminué respectivement de 5% et 15%.

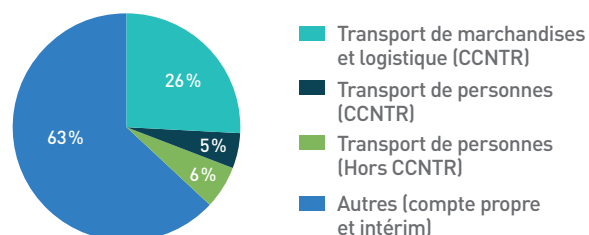
Répartition des bénéficiaires en fonction de leur situation professionnelle à l'inscription en 2019



Source : AFT

52% des bénéficiaires des financements de l'AFT en 2019 sont, au moment de leur inscription en formation, déjà salariés, en intérim, ou ont une promesse d'embauche.

Répartition des bénéficiaires en emploi, ou avec une promesse d'embauche, en fonction de leur secteur d'activité



Source : AFT

Parmi les bénéficiaires d'un cofinancement de l'AFT déjà en emploi (y compris intérimaires), ou avec une promesse d'embauche, près d'un tiers sont engagés dans des entreprises qui relèvent de la convention collective des transports routiers et activités auxiliaires du transport.

PROFIL DES FORMÉS AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AMBULANCIER (DEA)

56 % des établissements de formation dispensant le Diplôme d'État d'Ambulancier en 2018 sont des établissements publics.

En 2018, parmi les **5 635** candidats ayant passé les épreuves de sélection ou déposé un dossier pour réaliser une formation DEA, **63 %** ont été admis à entrer en formation.

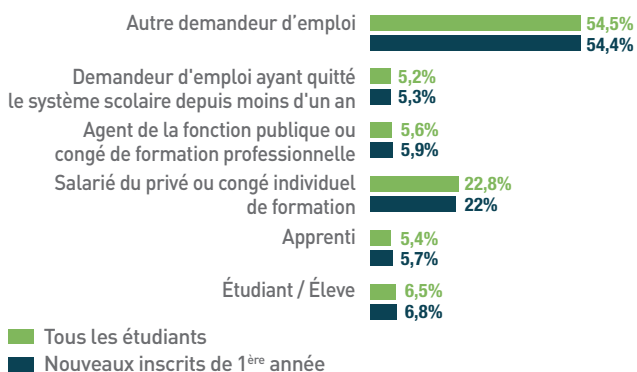
La part de la population féminine inscrite à cette formation est de **34 %**. 2 % sont des étrangers.

En 2017, environ **27 %** des inscrits en DEA ont entre 26 et 30 ans et **20 %** ont entre 23 et 25 ans.

Parmi la population des inscrits en formation DEA, **60 %** ont un statut de demandeur d'emploi et **22 %** un statut de salarié du privé ou en congé individuel de formation (CIF).

En conséquence, **47 %** des inscrits en première année perçoivent une indemnité en tant que demandeur d'emploi, et 14 % ont une prise en charge CIF ou congé de formation professionnelle. 13 % reçoivent une bourse du Conseil régional et 12 % sont en alternance (environ autant en contrat d'apprentissage qu'en contrat de professionnalisation). Cependant, près d'un inscrit sur dix ne bénéficie d'aucune prise en charge.

Statuts des inscrits en formation (en %)



Source : Ministère des Solidarités et de la Santé

En matière d'origine sociale, **42 %** ont au moins un des parents qui est employé, et 23 % ont au moins un parent ouvrier.

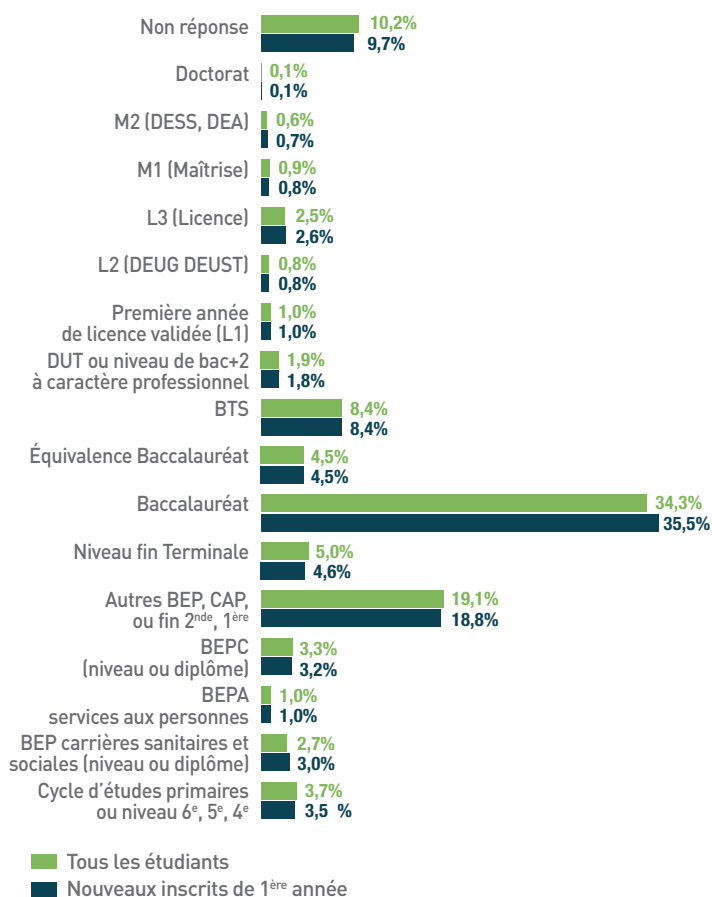
Les personnes formées au DEA sont principalement issues d'un :

- Baccalauréat pour **35,5 %** d'entre elles (dont 40 % d'un BAC professionnel et près de 30 % d'un BAC technologique)
- CAP, BEP ou fin de seconde première pour **18,8 %** d'entre elles.

16 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur.

La plupart n'a pas de diplôme du secteur sanitaire ou social avant d'entrer en formation DEA. Ainsi, seulement 4 % avaient un diplôme d'aide-soignant. Pourtant, parmi ceux qui occupaient un emploi avant d'entrer en formation DEA, plus de la moitié exerçait un emploi dans le secteur sanitaire, social, ou médico-social.

Niveau d'études ou diplôme le plus élevé lors de l'accès à la formation (en %)





6 900 apprentis dans les organismes de formation de la Branche

Apprentissage

Répartition des effectifs en apprentissage par famille professionnelle en 2019

	Effectifs inscrits en 1 ^{ère} année d'apprentissage au 31.12.2019	Effectifs inscrits en dernière année d'apprentissage au 31.12.2019	Effectifs totaux en apprentissage au 31.12.2019	Nombre de diplômes ou titres délivrés par la voie de l'apprentissage en 2019
Direction Encadrement	752	734	1 025	389
Conduite	1 568	655	1 916	1 038
Exploitation-gestion	1 417	1 722	3 309	1 130
Manutention-magasiner	169	152	264	145
Maintenance	170	186	468	123
Total	4 076	3 449	6 982	2 825

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans, CFA TLV

Plus de 6 900 apprentis suivaient fin 2019 une formation dans les écoles et Centres de Formation des Apprentis (CFA) des organismes dispensateurs de formation de la Branche, AFTRAL et Promotrans, ou dans des établissements de l'Éducation nationale ou de

l'Enseignement supérieur soutenus par l'AFT, soit 3 % de plus que l'année précédente, après + 17 % en 2018. Les effectifs inscrits en première année d'apprentissage continuent de progresser, soit +3 % en 2019 (après +25 % en 2018).

Répartition des effectifs en apprentissage par activité au 31 décembre 2019

	TRM	TRV	DEM	LOC	AUX	PRL	TRS	TOTAL
2019	2 378	508	191	215	1 163	318	300	5 073

Source : OPCO Mobilités

En 2019, plus d'un quart des apprentis employés dans les entreprises de la Branche préparent une formation de niveau 3 (CAP et BEP). Le CAP Conducteur routier « marchandises » est le diplôme le plus préparé par la voie de l'apprentissage, tous secteurs confondus. Un tiers des formations suivies en apprentissage dans les

entreprises de la Branche sont de niveau 5 (Bac +2), le plus souvent un BTS Transport et prestations logistiques. Environ huit apprentis sur dix visent des diplômes d'État, les autres des titres professionnels. Dans les entreprises du transport routier de voyageurs, les apprentis préparent en grande majorité des diplômes de la maintenance.

Professionnalisation

Contrats de professionnalisation par famille professionnelle et activité en 2019

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasiner	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	2 345	1 617	104	39	1 054	5 159
Voyageurs	701	134	4	45	139	1 023
Transport sanitaire	41	13	0	0	15	69
Total	3 087	1 764	108	84	1 208	6 251

Source : OPCO Mobilités

Dont % de Contrats de professionnalisation en CDI

	CDI
Marchandises	8 %
Voyageurs	16 %
Transport sanitaire	23 %
Total	10 %

Source : OPCO Mobilités

Le nombre de contrats de professionnalisation dans les entreprises de la Branche a progressé de 2 % en 2019, après +34 % en 2018. Cette tendance s'explique par l'augmentation du nombre de contrats de professionnalisation dans les entreprises de transport routier de voyageurs (+23 %), alors que dans l'activité Marchandises et dans le transport sanitaire la tendance est à la baisse (respectivement -1 % et -9 %).

Près d'un contrat de professionnalisation sur deux prépare aux métiers de la conduite.

10% des contrats de professionnalisation sont en CDI ; c'est dans le secteur du transport routier de voyageurs que la part des contrats de professionnalisation en CDI est la plus élevée (23 %, soit 5 points de plus qu'en 2018).

Plan de développement des compétences

Plan de développement des compétences

- de 11 salariés par famille professionnelle et activité en 2019

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasiner	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	8 830	2 187	2 061	50	2 535	15 663
Voyageurs	1 162	257	2	12	781	2 214
Transport sanitaire	393	521	5	1	2 027	2 947
Total	10 385	2 965	2 068	63	5 343	20 824

Source : OPCO Mobilités





Plan de développement des compétences des 11 salariés et + par famille professionnelle en 2019

	Conduite	Exploitation- Gestion	Manutention- Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	44 445	9 719	12 309	505	31 538	98 516
Voyageurs	9 780	1 894	91	221	5 525	17 511
Transport sanitaire	1 306	1 143	11	4	5 478	7 942
Total	55 531	12 756	12 411	730	42 541	123 969

Source : OPCO Mobilités

À partir du 1^{er} janvier 2019, le « Plan de formation » laisse sa place au « Plan de développement des compétences », qui rassemble l'ensemble des actions de formation retenues par l'employeur pour ses salariés.

Dans les établissements de la Branche de moins de 11 salariés, l'utilisation du plan de développement des compétences s'est accrue de 19% en 2019 par rapport à l'utilisation du plan de formation en 2018. Les salariés

appartenant à des établissements de 11 salariés et plus ont fortement mobilisé en 2019 leur plan de développement des compétences (+60%).

La FCO est la formation la plus dispensée dans le cadre du plan de développement des compétences, que ce soit dans l'activité Marchandises ou dans le TRV. Dans le transport sanitaire, il s'agit de formations aux premiers secours et soins d'urgence.

Tutorat

Effectifs de tuteurs formés par activité

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Marchandises	1 432	1 548	1 513	1 808	1 915	2 609	1 986
Voyageurs	287	285	326	224	221	369	300
Transport sanitaire	84	132	81	108	133	107	99
Total	1 803	1 965	1 920	2 140	2 269	3 085	2 385

Source : OPCO Mobilités

Le nombre de tuteurs formés en 2019 au titre de l'accompagnement des contrats de professionnalisation a diminué de 23%.

83 % des tuteurs formés sont employés dans des entreprises de transport routier de marchandises, en cohérence avec la répartition des contrats de professionnalisation par secteur d'activité.

Compte personnel de formation (CPF)

Compte personnel de formation (CPF) par famille professionnelle et activité en 2019

	Conduite	Exploitation-Gestion	Manutention-Magasinage	Maintenance	Autres	Total
Marchandises	3 854	785	1 124	20	7 535	13 318
Voyageurs	594	102	47	7	1 008	1 758
Transport sanitaire	257	29	19	4	383	692
Total	4 705	916	1 190	31	8 926	15 768

Source : OPCO Mobilités

Depuis le 1^{er} janvier 2015, tout salarié bénéficie d'un Compte personnel de formation (CPF) géré par la Caisse des dépôts et consignations et mobilisable tout au long de sa vie professionnelle.

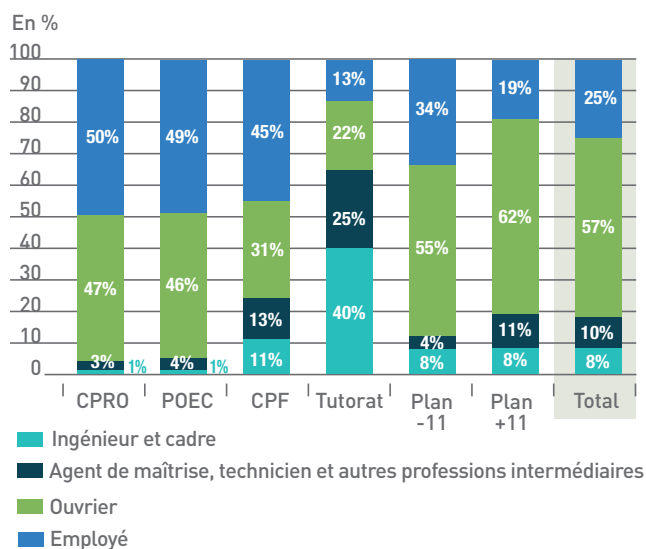
Entre 2018 et 2019, le nombre de personnes dans la Branche ayant mobilisé leur CPF a augmenté de 33%. Le nombre de personnes de la famille professionnelle Conduite ayant utilisé leur CPF a été multiplié par 3 en 2019. 84% des utilisateurs du CPF sont des salariés

de l'activité Marchandises. Il est à noter que dans le transport sanitaire le nombre de personnes qui ont fait valoir leur CPF a doublé en un an.

Parmi les formations mobilisées dans le cadre du CPF, l'anglais est la plus plébiscitée, tous secteurs confondus. Dans le transport sanitaire, après le DEA, c'est la formation Recyclage CCP taxi qui a été le plus dispensée dans le cadre du CPF.

Caractéristiques des bénéficiaires des formations financées par OPCO Mobilités

Répartition des bénéficiaires par catégorie socioprofessionnelle

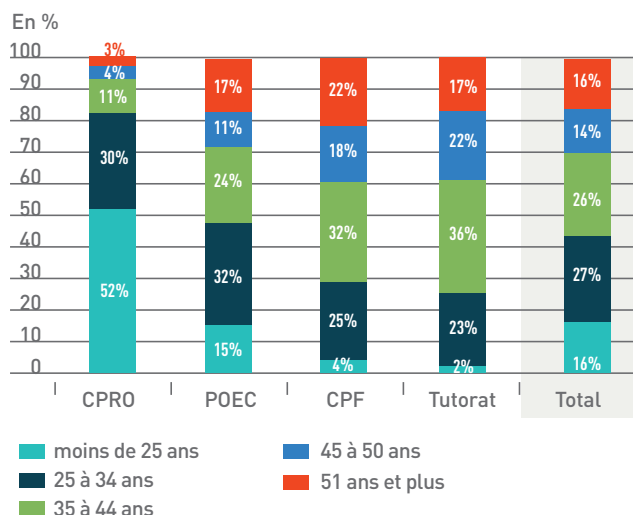


Source : OPCO Mobilités

Près d'un salarié sur quatre de la Branche ayant mobilisé son CPF est cadre ou technicien/agent de maîtrise. Le plan de développement des compétences dans la Branche est mobilisé à près de 82% pour des ouvriers et des employés.



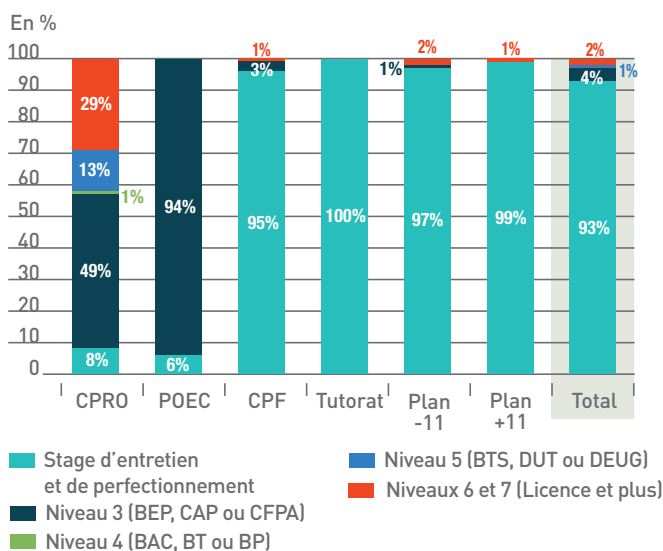
Répartition des bénéficiaires par âge



Source : OPCO Mobilités

Près de 52 % des bénéficiaires des contrats de professionnalisation, et 15 % des bénéficiaires de POE collectives, qui sont parmi les principaux dispositifs de recrutement par la formation, ont moins de 25 ans.

Répartition des bénéficiaires par niveau de formation visé



Source : OPCO Mobilités

Près d'un contrat de professionnalisation sur deux, et la quasi-totalité des POEC, visent un niveau infra Bac. Néanmoins, on enregistre également des besoins conséquents des entreprises de la Branche pour des personnels formés à des niveaux supérieurs au Bac : 42% des contrats de professionnalisation préparent à des diplômes de niveau Bac+2 ou plus.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Accompagnements de VAE financés par OPCO Mobilités

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Marchandises	196	188	137	102	215	189	227
Voyageurs	28	27	32	12	12	29	32
Transport sanitaire	2	3	3	5	4	9	2
Total	226	218	172	119	231	227	261

Source : OPCO Mobilités

Le nombre d'accompagnements à la VAE financés par OPCO Mobilités augmente (+15%) en 2019, après avoir été stable en 2018, et avoir doublé en 2017 à la

faveur d'actions menées par de grandes entreprises et d'initiatives prises dans le cadre de l'ADEC Route.

VAE sur les diplômes

	2018			2019		
	Présentés	Validations partielles	Validations totales	Présentés	Validations partielles	Validations totales
Conduite						
CAP Conducteur routier « marchandises »	5	0	5	6	0	6
CAP Conducteur livreur de marchandises	4	1	2	5	0	2
CAP Agent d'accueil et de conduite routière - transport de voyageurs	8	0	6	11	0	9
BAC Pro Conducteur transport routier marchandises	33	6	22	34	3	27
Diplôme d'État d'Ambulancier	230	210	-	252	226	-
Exploitation-Gestion						
BEP Logistique et transport	1	0	1	2	0	2
BAC Pro Transport	15	1	11	18	4	14
BAC Pro Logistique	225	23	190	240	18	212
BTS Transport et prestations logistiques	155	30	94	143	27	90
Manutention-magasinage						
CAP Opérateur/Opératrice logistique	41	1	39	33	7	26
Maintenance						
CAP Maintenance de véhicules option véhicules de transport routier	4	0	4	3	0	3
BAC Pro Maintenance de véhicules automobiles option : véhicules industriels	9	1	7	8	2	6
BTS Après vente automobile option véhicules industriels	11	1	10	25	5	14
BTS Maintenance des véhicules option B véhicules de transport routier	-	-	-	11	1	10
TOTAL	741	274	391	780	292	411

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Ministère des Solidarités et de la Santé



En 2019, près d'un tiers des candidats qui se sont présentés à une VAE pour une certification en transport-logistique ont postulé au Diplôme d'État d'Ambulancier, quasiment autant au BAC Pro Logistique, et 18% au BTS Transport et prestations logistiques.

La VAE au diplôme d'État d'Ambulancier n'est pas une équivalence, ce qui explique que seule la validation partielle soit possible. Selon l'arrêté du 26 janvier 2006 relatif aux conditions de formation de l'auxiliaire

ambulancier et au diplôme d'ambulancier, la VAE du diplôme d'État d'Ambulancier :

- permet la dispense du concours d'admission à l'entrée de la formation du DEA

ou

- dispense, dans certains cas, de suivre certains modules et de l'évaluation de fin de module de formation à l'exception des stages.

VAE sur les titres professionnels dans l'ensemble des centres (validations totales)

	2018		2019	
	présentés	admis	présentés	admis
Conduite				
Conducteur(trice)-livreur(se) sur véhicule utilitaire léger	10	6	0	0
Conducteur(trice) transport routier marchandises sur porteur	6	6	2	0
Conducteur(trice) du transport routier tous véhicules	24	22	3	2
Conducteur(trice) de transport en commun sur route	13	13	15	15
Conducteur(trice) transport routier interurbain de voyageurs	5	5	0	0
Exploitation-gestion				
Technicien(ne) d'exploit. transport terrestre marchandises	1	1	2	1
Technicien(ne) en logistique d'entreposage	27	15	12	9
Technicien(ne) supérieur(e) en transport option transitaire aérien et maritime	3	3		
Technicien(ne) supérieur(e) du transport terrestre de marchandises	95	69	67	63
Technicien(ne) supérieur(e) en méthodes et exploitation logistiques	12	6	2	2
Technicien(ne) supérieur(e) en transports de personnes	1	1	4	1
Manutention-magasinage				
Cariste d'entrepôt	31	28	14	11
Agent(e) magasinier(ère)	20	17	1	1
Préparateur(trice) de commandes en entrepôt	35	27	13	9
TOTAL	283	219	135	114

Source : DGEFP

En 2019, le Ministère en charge de l'emploi a délivré par la VAE plus de 110 certifications pour les titres professionnels du transport et de la logistique (près de deux fois moins qu'en 2018). Le nombre de VAE présentées sur les titres professionnels de la famille

professionnelle manutention-magasinage a diminué de 67%. Cependant le taux de réussite aux VAE sur les titres professionnels s'est amélioré en un an, passant de 77% en 2018 à 84% en 2019.

6 mois après leur formation,

près de 80 % des apprentis en transport-logistique sont en emploi

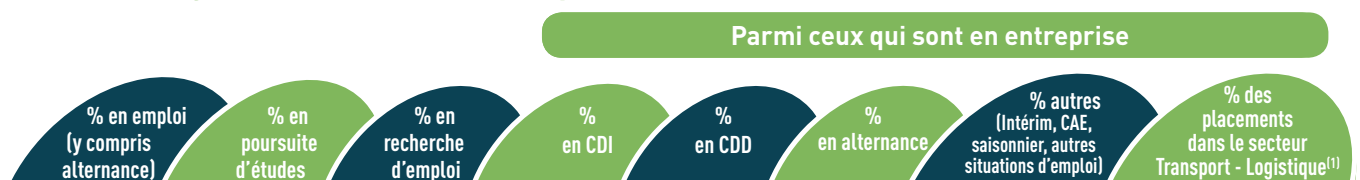
Insertion professionnelle

Situation professionnelle des apprentis

2 190 apprentis sortis en 2019 des écoles et CFA AFTRAL et Promotrans ont répondu aux enquêtes de placement

six mois après la fin de leur formation en transport et logistique.

Situation des jeunes au moment de l'enquête



Direction-encadrement

	% en emploi (y compris alternance)	% en poursuite d'études	% en recherche d'emploi	% en CDI	% en CDD	% en alternance	% autres (Intérim, CAE, saisonnier, autres situations d'emploi)	% des placements dans le secteur Transport - Logistique ⁽¹⁾
MTL Manager Transports et Logistique (EST)	86 %	5 %	9 %	26 %	26 %	42 %	5 %	83 %
MTLCI Manager Transport Logistique et Commerce International	56 %	0 %	44 %	11 %	33 %	11 %	44 %	14 %
MOLI Manager des Opérations Logistiques Internationales	79 %	0 %	21 %	73 %	19 %	8 %	0 %	45 %
REL Responsable en Logistique	73 %	5 %	19 %	30 %	18 %	36 %	16 %	52 %
RPTL Responsable Production Transport Logistique	80 %	13 %	7 %	58 %	42 %	0 %	0 %	75 %
RPTP Responsable Production Transport de Personnes	80 %	0 %	20 %	50 %	25 %	25 %	0 %	50 %
RTM-CI Responsable Transport Multimodal et Commerce International	63 %	13 %	25 %	60 %	0 %	0 %	40 %	100 %
DEA Diplôme d'Etat d'Ambulancier	89 %	1 %	10 %	94 %	5 %	1 %	0 %	82 %
Licence Pro Tpt Voya.	100 %	0 %	0 %	33 %	67 %	0 %	0 %	0 %

Conduite

CAP Conducteur Routier Marchandises	84 %	1 %	13 %	68 %	15 %	6 %	11 %	62 %
CAP Déménageur sur VUL	82 %	0 %	18 %	36 %	29 %	36 %	0 %	67 %
CAP Agent d'Accueil et de Conduite Routière - Transport de Voyageurs	94 %	0 %	6 %	80 %	7 %	13 %	0 %	77 %
BAC Pro. Conducteur Transport Routier de Marchandises	100 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
TP Conducteur Livreur sur Véhicule Utilitaire Léger	65 %	4 %	28 %	73 %	7 %	10 %	10 %	31 %



Parmi ceux qui sont en entreprise

	% en emploi (y compris alternance)	% en poursuite d'études	% en recherche d'emploi	% en CDI	% en CDD	% en alternance	% autres (Intérim, CAE, saisonnier, autres situations d'emploi)	% des placements dans le secteur Transport - Logistique ⁽¹⁾
Exploitation-gestion								
BAC Pro. Transport	89 %	0 %	11 %	50 %	38 %	13 %	0 %	67 %
BAC Pro. Logistique	71 %	4 %	24 %	34 %	17 %	37 %	12 %	53 %
BTS Transport et Prestations Logistiques	78 %	2 %	19 %	38 %	18 %	38 %	7 %	74 %
DUT Gestion Logistique Transport	88 %	0 %	13 %	14 %	14 %	71 %	0 %	50 %
Technicien Supérieur Transport Terrestre de Marchandises	77 %	4 %	17 %	48 %	17 %	29 %	5 %	71 %
Technicien Supérieur en Méthode et Exploitation Logistique	79 %	3 %	18 %	31 %	23 %	33 %	13 %	53 %
Technicien Supérieur en Transports de Personnes	100 %	0 %	0 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %
Technicien d'exploitation en transports terrestres de marchandises	100 %	0 %	0 %	100 %	0 %	0 %	0 %	100 %
Vendeur Conseil en Voyages d'Affaires et de Tourisme	63 %	0 %	13 %	50 %	20 %	30 %	0 %	17 %
Manutention-magasinage								
CAP Opérateur(trice) Logistique	60 %	11 %	29 %	28 %	16 %	37 %	19 %	54 %
TP Agent Magasinier	85 %	0 %	15 %	27 %	9 %	55 %	9 %	75 %
Technicien en Logistique d'Entreposage	82 %	0 %	9 %	33 %	0 %	44 %	22 %	60 %
Maintenance								
CAP Maintenance des Véhicules option Véhicules de Transport Routier	71 %	0 %	29 %	24 %	14 %	59 %	3 %	80 %
BAC Pro. Maintenance des Véhicules option Véhicules de Transport Routier	86 %	4 %	9 %	23 %	23 %	50 %	4 %	18 %
BTS maintenance des véhicules option véhicule de transport routier	100 %	0 %	0 %	60 %	20 %	0 %	20 %	0 %
TOTAL	79 %	3 %	17 %	52 %	17 %	22 %	10 %	61 %

(1) entendu dans un sens plus large que le champ conventionnel

Source : AFT, AFTRAL, Promotrans

Six mois environ après la fin d'une formation en transport ou logistique en apprentissage, près de 80 % des sortants sont en entreprise. Parmi eux, 52 % ont un contrat en CDI, 22 % ont un contrat en alternance, et 61 % sont placés dans une entreprise du secteur transport-logistique.

INSERTION PROFESSIONNELLE À L'ISSUE D'UN DEA

571 personnes ont été formées par AFTRAL en 2019 au Diplôme d'État d'Ambulancier. Dans le cadre d'une opération menée conjointement par AFTRAL et l'AFT, elles ont été interrogées sur leur devenir professionnel six mois après leur formation. 87 % d'entre elles ont répondu à cette enquête.

Caractéristiques de la population

La moyenne d'âge de cette population est de **29 ans** et la population féminine représente **41 %** des formés.

Les apprenants à une formation DEA sont issus principalement d'une formation BAC pour **41 %** d'entre eux (majoritairement un BAC Pro.) et d'une classe de 3^{ème} pour **25 %** d'entre eux.

La part des apprentis représente **44 %** de cette population.

90 % de ces apprenants sont sortis avec le Diplôme d'État d'Ambulancier (DEA) en poche.

Situation à 6 mois

Tous statuts confondus, **86 %** des sortants d'une formation DEA sont en emploi.

90 % de ceux-ci sont en contrat à durée indéterminée et **91 %** occupent un poste d'ambulancier.

93 % de ceux qui sont en emploi travaillent dans une entreprise de transport sanitaire privé et **75 %** trouvent leur premier emploi dans un rayon de moins de 25 kilomètres autour de leur domicile.

Parallèlement, les apprenants non diplômés rencontrent plus de difficultés à s'insérer sur le marché du travail : seulement 1 sur 2 sont en emploi six mois après la fin de la formation. La plupart du temps, ils exercent alors un emploi d'auxiliaire ambulancier (**53 %** des apprentis qui n'ont pas obtenu leur diplôme d'État d'Ambulancier et **73 %** des autres statuts occupent ce poste).





Insertion professionnelle à 6 mois selon les différents dispositifs de formation : contrats de professionnalisation ou POEC

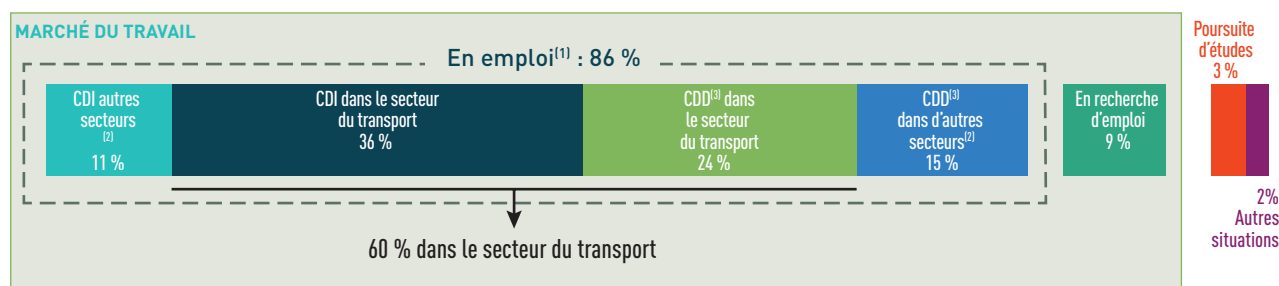
Depuis début 2014, l'OPCA TS / OPCO Mobilités réalise des enquêtes à destination des bénéficiaires des contrats de professionnalisation et des préparations opérationnelles à l'emploi (POE). Elles permettent notamment de calculer le taux d'accès à l'emploi des

bénéficiaires six mois après la fin de leur formation.

L'ensemble des bénéficiaires de contrats de professionnalisation ou de POEC (préparations opérationnelles à l'emploi collectives) finissant leur formation en 2019 ont été interrogés.

Situation professionnelle 6 mois après la fin d'un contrat de professionnalisation

Six mois après la fin de leur contrat, 86 % des sortants de contrats de professionnalisation sont en emploi (ou en alternance) et 3 % suivent une nouvelle formation.



Source : OPCO Mobilités

47 % sont en CDI et 39 % sont en CDD.

60 % travaillent dans une entreprise du secteur du transport.

La Branche enregistre des résultats supérieurs à

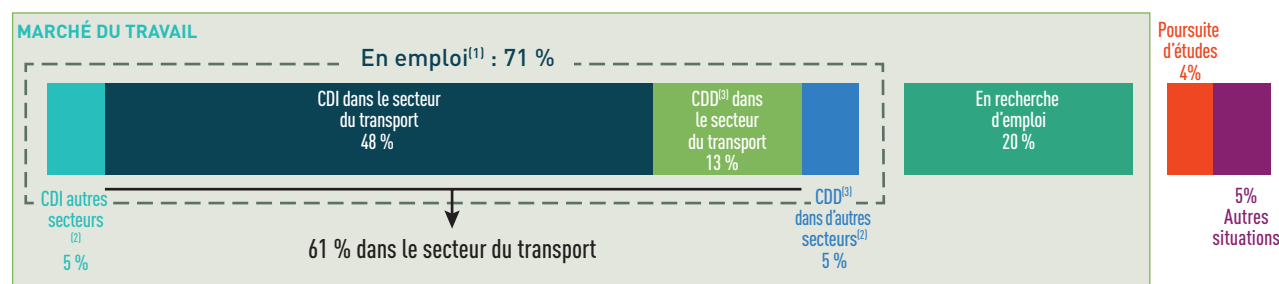
la moyenne nationale : en France, tous secteurs confondus, 73 % des bénéficiaires de contrats de professionnalisation en 2015 sont en emploi six mois après leur formation.

Situation professionnelle 6 mois après la fin d'une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC)

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective permet de former des demandeurs d'emploi afin d'acquérir des compétences requises pour des emplois correspondants à des besoins identifiés par une branche professionnelle.

71 % des bénéficiaires de POEC sont en emploi 6 mois après la fin de leur formation, 53 % sont en CDI.

Plus de 6 bénéficiaires sur 10 travaillent dans une entreprise du secteur du transport.



Source : OPCO Mobilités

(1) Comprend les personnes en alternance (contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage).

(2) Autres secteurs ou secteur non précisé par le répondant.

(3) CDD et autres types de contrats (intérim, contrat aidé...).

Une diminution de l'emploi salarié de la Branche de -0,5 % estimée en 2020

Prospective

Prévisions de recrutements

Répartition des établissements ayant des projets de recrutement en 2020 par activité

	Nombre d'établissements	En % d'établissements avec salariés	Évolution 2020/2019
TRM	7 668	32 %	-35 %
TRV	211	7 %	-89 %
DEM	544	41 %	-34 %
LOC	493	43 %	-23 %
AUX	953	21 %	-61 %
PRL	464	30 %	-43 %
TRS	510	10 %	-82 %
Total	10 842	27 %	-49 %

Source : Enquête Tableau de bord AFT

27 % des employeurs interrogés par l'AFT au premier semestre 2020 déclarent avoir déjà réalisé des recrutements dans l'année, ou en avoir l'intention d'ici la fin de l'année, soit une diminution de 26 points par rapport aux déclarations de l'année passée. Cette tendance s'explique par les mesures gouvernementales prises en début d'année liées à la crise sanitaire de la pandémie Covid-19 (notamment la mise en place d'un confinement).

Répartition des projets de recrutements en 2020 par famille professionnelle

	Conduite Marchandises	Conduite Voyageurs	Conduite Sanitaire	Exploitation transport	Logistique	Autre	Total
Projets de recrutements	45 066	11 581	7 330	2 395	8 974	6 395	81 741
En %	55 %	14 %	9 %	3 %	11 %	8 %	100 %

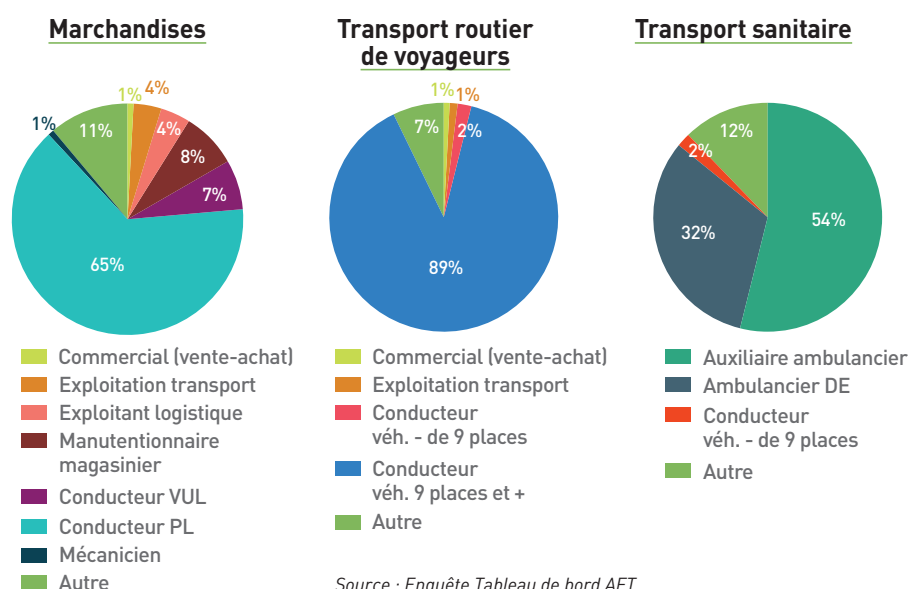
Source : Enquête Tableau de bord AFT

La diminution du nombre d'établissements qui déclarent avoir déjà réalisé des recrutements dans l'année, ou en avoir l'intention d'ici la fin de l'année, s'accompagne d'une baisse des projets de recrutements envisagés sur l'ensemble de l'année 2020 de 15 600 postes par rapport

à 2019. La répartition de ces intentions de recrutement selon les familles professionnelles est sensiblement similaire à la répartition de l'an passé : près de huit postes sur dix sont à pourvoir à la conduite.



Répartition des projets de recrutements en 2020 par famille professionnelle et activité



Les intentions de recrutement exprimées pour l'exercice 2020 se portent majoritairement sur la conduite de véhicules lourds : 65% des projets de recrutement des entreprises de transport de marchandises et activités auxiliaires concernent des conducteurs PL malgré une diminution de 3 points par rapport à 2019. Dans le transport de voyageurs, les projets de recrutement se concentrent sur les conducteurs de plus de 9 places

(1 point de moins qu'en 2019). En 2020 la répartition des projets de recrutement diffère par rapport à l'année passée dans le transport sanitaire. En effet les intentions de recrutements portent davantage sur les postes d'auxiliaires ambulanciers (54% après 39% en 2019) que sur les postes d'ambulanciers DE (32% après 50% en 2019).

Pourcentage d'employeurs éprouvant des difficultés de recrutement

	2019	2020
TRM	48%	38%
TRV	68%	66%
DEM	65%	48%
LOC	41%	39%
AUX	48%	37%
PRL	26%	19%
TRS	64%	52%
Total	51%	41%

Source : Enquête Tableau de bord AFT

Le pourcentage d'établissements de la Branche éprouvant des difficultés de recrutement en 2020 a diminué de 10 points en un an. Cette baisse s'observe pour tous les secteurs d'activité. Elle est cependant la plus marquée dans le secteur du déménagement (-17 points par rapport à 2019). Les établissements déclarant le plus souvent éprouver des difficultés de recrutement restent ceux du transport routier de voyageurs (66%) malgré une baisse de 2 points par rapport à 2019.

IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE SUR LES EMPLOIS DU TRANSPORT DE FRET ET DE LA LOGISTIQUE

L'AFT a profité de l'enquête Tableau de bord pour interroger, entre avril et juillet 2020, les établissements de transport de fret et logistique sur l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 sur leur activité et l'emploi.

78 % des établissements ont déclaré que leur activité avait été affectée par les mesures gouvernementales liées à l'endiguement de la pandémie.

Le secteur du déménagement a été particulièrement impacté (95 % des établissements de ce secteur), puisqu'au cours du confinement la possibilité de recourir à un déménageur professionnel n'était autorisée que pour les situations exceptionnelles (déménagements de particuliers relevant d'urgences sanitaires, sociales ou de péril, déménagements indispensables d'entreprises et déménagements rendus nécessaires dans le cadre de l'organisation des soins face à l'épidémie).

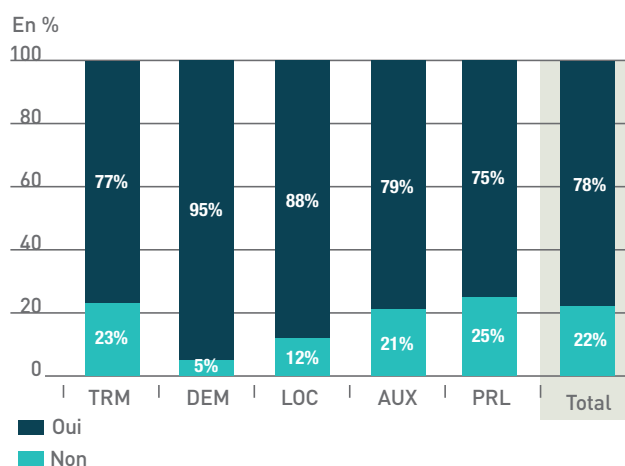
Ainsi, tous secteurs confondus, 98 % des établissements impactés par la crise sanitaire font part d'une diminution de leur activité. Les rares établissements ayant vu leur activité s'accroître sont plutôt des prestataires logistiques, en lien avec la croissance du e-commerce et des demandes d'approvisionnement des commerces alimentaires et pharmaceutiques.

Les établissements qui ont subi une diminution d'activité ont principalement eu recours au chômage partiel/activité partielle (87 % des répondants tous secteurs confondus, et jusqu'à 97 % des déménageurs), devant la mise en congés/RTT/récupération (46 % des établissements). En fait, dans un certain nombre de cas, cette dernière mesure a été appliquée en début de confinement pour faire face à l'arrêt total ou partiel de l'activité, puis, suite au prolongement du confinement, l'activité partielle a pris le pas.

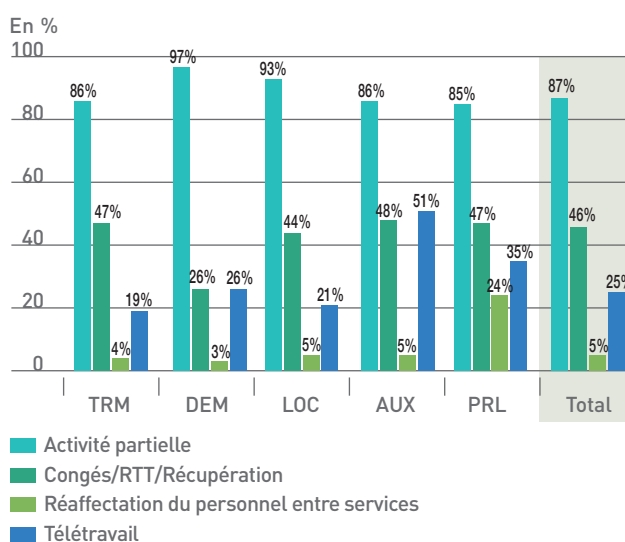
Près d'un quart des établissements ont mis en place du télétravail avant la fin juillet 2020. Cette disposition a été particulièrement plébiscitée par les auxiliaires de transport (51 %) et les prestataires logistiques (35 %), tandis que les TPE sont moins de 10 % à l'avoir mise en œuvre.

La réaffectation du personnel entre services est restée limitée, sauf chez les prestataires logistiques (24 %) et dans les établissements de plus de 100 salariés (7 %).

Impact de la crise sanitaire sur l'activité (en % d'établissements)



Mesures prises en cas de diminution de l'activité (en % d'établissements)



Source : Enquête Tableau de bord AFT

14 % des répondants qui ont constaté une diminution de leur activité suite aux mesures gouvernementales liées à la Covid-19 se sont montrés favorables à la mise à disposition et au prêt de leur personnel à d'autres entreprises (et jusqu'à 24 % des répondants pendant la période de confinement).



Estimations des effectifs au 31/12/2020

Effectifs estimés au 31/12/2020 par famille professionnelle

Dénominations	Clé de répartition	Estimation des effectifs fin 2020
DIRECTION	3%	18 659
GESTION	5%	36 378
VENTES/ACHATS	1%	9 284
TECHNIQUES D'EXPLOITATION	8%	55 698
MANUTENTION / MAGASINAGE	13%	95 390
CONDUITE	68%	500 725
TRANSPORT DE PERSONNES	19%	141 308
- Transport de voyageurs	11%	83 741
- Transport sanitaire	8%	57 566
TRANSPORT DE MARCHANDISES	49%	359 417
MAINTENANCE DES VÉHICULES	2%	14 561
INTERPROFESSIONNEL	1%	10 125
Total	100%	740 821

L'Observatoire estime que le nombre de salariés dans la Branche s'est contracté de 0,5 % en 2020, soit une diminution de 3 500 salariés. Cette estimation se fonde sur les données disponibles quant à l'évolution de l'activité et de l'emploi sur les premiers trimestres 2020 et sur les travaux d'analyse et prévisions réalisés en réunion au dernier trimestre 2020 par chacun des OPTL régionaux.

La consolidation des statistiques URSSAF indique que l'emploi dans les transports routiers et activités auxiliaires de transport a diminué de 0,6 % à la fin du premier semestre 2020. Il résisterait mieux dans l'activité marchandises que dans le transport de personnes.

Le transport routier de marchandises recouvre des activités variées qui ont été impactées de manière très différenciée par la crise sanitaire.

Avec le développement du e-commerce, boosté par le confinement, les prestataires logistiques ont eu à traiter davantage de petits colis, et les livraisons à destination des particuliers, avec des véhicules légers, se sont accrues. Les transporteurs et logisticiens travaillant dans l'alimentaire pour la grande distribution tirent également leur épingle du jeu.

Les transporteurs et logisticiens localisés dans des régions à forte spécialisation agroalimentaire souffriraient également moins que les autres, excepté dans les territoires viticoles (chute des ventes de champagne notamment).

En revanche, les prestataires dont les clients réguliers ont subi une fermeture administrative (commerces, restauration hors domicile, événementiel...), ou dont l'activité s'est significativement ralentie (certains secteurs industriels comme l'aéronautique ou l'automobile), sont mis à mal.

Le maintien des déménagements professionnels (transferts industriels) n'a pu compenser la chute des déménagements de particuliers.

La crise sanitaire a également eu un effet accélérateur dans les changements d'habitudes de paiement. Davantage d'achats en ligne par carte bancaire, et l'encouragement à l'utilisation du sans contact dans les commerces, ont réduit le besoin de pièces et billets en circulation, avec un impact direct sur le transport de fonds et valeurs.

Suite aux élections municipales, l'alternance politique a en outre conduit certaines collectivités territoriales à freiner la commande publique dans les travaux publics et à reporter des chantiers.

Si le déconfinement a été suivi d'un rebond dans quasiment tous les secteurs d'activité, le reconfinement, même assoupli, a généré de l'inquiétude et assombri la perspective d'une reprise économique solide et rapide. La préparation des fêtes de fin d'année, qui permet d'ordinaire de dynamiser l'économie, a été compromise.

En 2021, un phénomène de rattrapage pourrait s'observer en termes de consommation des ménages. Des créations d'emploi sont attendues dans des plateformes logistiques qui continuent leur déploiement. Si le calendrier de démarrage du chantier du canal Seine Nord est maintenu, l'impact sur l'emploi devrait être important. La mise en place du nouveau Paquet routier, avec la limitation du cabotage, pourrait permettre de récupérer quelques parts de marché.

Il est attendu que le coût du carburant reste à un niveau assez bas. Parallèlement, les prestataires craignent une guerre des prix pour l'obtention des futurs marchés. Le remboursement des prêts garantis par l'État (PGE) pourrait aussi mettre en difficulté des entreprises. À cet égard, la prolongation de ce dispositif est de nature à soutenir l'emploi.

Le secteur du transport de fret et de la logistique a gagné en visibilité, l'opinion publique ayant pris conscience du rôle clé du transport de marchandises et de la logistique dans le fonctionnement de l'économie. Cependant, les difficultés de recrutement persistent, et les prestataires peinent à trouver la main d'œuvre dont ils ont besoin. Les obstacles rencontrés par les conducteurs pendant le confinement pour se restaurer correctement, se doucher et accéder à des sanitaires décentes, n'aident pas à rendre le métier attractif. La reprise économique nécessitera pourtant que les prestataires de transport et logistique disposent des moyens humains nécessaires pour y répondre.

Le transport routier de voyageurs a été frappé de plein fouet par l'interdiction de se déplacer.

Toute l'activité de tourisme est en berne, et ne semble pas prête de reprendre de sitôt. Au déconfinement et pendant l'été 2020, l'activité tourisme/voyage est demeurée faible, conséquence de la méfiance des clients vis-à-vis des transports collectifs. Avec la fermeture des remontées mécaniques, les stations de ski sont moins fréquentées. Evènements, congrès, salons professionnels, ont été annulés, reportés, ou se sont tenus en visioconférence. Les entreprises dont l'activité repose sur le tourisme n'ont quasiment pas enregistré de chiffre d'affaires sur l'année 2020, et ne tiennent qu'avec les fonds d'indemnisation et le chômage partiel.

La perspective qu'après une longue période difficile les usagers souhaitent à nouveau largement voyager, et reprendre leurs activités, semble difficilement réaliste avant la fin de l'année 2021, voire le début d'année 2022. D'autant qu'avec une large partie de la clientèle touristique constituée de personnes âgées, le préalable est le retour de la confiance à l'égard des services de transports en commun, ce qui pourrait prendre du temps.

Pour les services conventionnés, la casse a été limitée, avec le soutien des autorités organisatrices de transport. Sur les lignes régulières, interurbaines et urbaines, le nombre de voyageurs s'est réduit, et l'offre s'est contractée. D'autres modifications de lignes sont anticipées en 2021 en lien avec la baisse de fréquentation des bus et autocars. Les entreprises de transport urbain ou suburbain qui confient l'exploitation de lignes à des autocaristes pourraient bien revoir, à la baisse, le volume de services qu'elles leur délèguent.

Le transport scolaire s'est maintenu, excepté lors du premier confinement. En revanche, le périscolaire a presque totalement cessé (réduction des sorties piscine et culturelles par exemple). Les compétitions sportives entre établissements sont interdites depuis la rentrée. Les matchs se tiennent sans public. Les sorties scolaires, annulées en 2020, continueront vraisemblablement à être organisées au compte-goutte en 2021. Même si les académies ont la volonté de reprendre les voyages scolaires, chefs d'établissements, professeurs et parents d'élèves se montrent réticents.

La baisse des effectifs salariés a été amortie par la prise en charge totale de l'activité partielle dans le cadre du plan Tourisme.

Les entreprises continuent à recruter pour remplacer des départs. En effet, des conducteurs de véhicules de transport scolaire en exercice, exposés à un public jeune, mais plus vulnérables au risque sanitaire du fait de leur âge, ont préféré prendre définitivement leur retraite à l'issue du premier confinement.

Les employeurs rencontrent toujours des difficultés à pourvoir leurs postes, notamment pour la conduite de véhicules de transport scolaire à temps partiel, par manque de candidats. Des conducteurs tourisme sont davantage tentés par un autre type de reconversion, dans le transport de marchandises par exemple. De plus, le retard pris dans la formation de conducteurs (fermeture des organismes de formation et suspension des examens lors du premier confinement), ainsi que dans l'attribution des financements POEC, et donc le démarrage des formations, risque de provoquer une pénurie de conducteurs.



Pourtant, le transport routier en commun de voyageurs a un rôle important à jouer dans la transition écologique et énergétique, et il forme et recrute des femmes et des hommes - y compris « seniors » - à qui il offre plusieurs gammes d'activités.

Paradoxalement, le transport sanitaire n'a pas bénéficié de la crise sanitaire.

L'inquiétude liée au contexte et à la sécurité sanitaire, les confinements et l'engorgement des hôpitaux, ont engendré des reports d'interventions chirurgicales, et la déprogrammation d'actes médicaux ou paramédicaux (kinésithérapie par exemple), qui ont pénalisé sévèrement le transport sanitaire. Les consultations à distance se sont développées. Les hôpitaux ont donné la priorité aux malades de la Covid-19, et la crainte des patients de se rendre dans les hôpitaux les a poussé à interrompre leurs soins. Il en résulte un effondrement de l'activité de transport assis, qui n'a pas retrouvé son volume habituel entre les deux confinements.

A la baisse du chiffre d'affaires liée à la perte d'activité sur les soins courants, s'ajoutent plusieurs facteurs qui viennent grever la rentabilité des entreprises, alors qu'avant la pandémie leurs marges étaient déjà restreintes :

- Malgré la baisse d'activité, les ambulanciers ont maintenu leurs salariés en poste pour assumer le transport des patients ne pouvant se priver du traitement de leur maladie.
- La prise en charge des patients Covid-19 nécessite une désinfection drastique et chronophage après chaque transport qui génère un manque à gagner.
- Les transports partagés ont été interdits par le Ministère de la santé lors du premier confinement, avec des conséquences sur la rentabilité des entreprises de transport sanitaire, puis n'ont été réautorisés que pour les patients ne présentant pas de risque de forme sévère d'infection Covid-19.

Le personnel des entreprises de transport sanitaire a été en première ligne pendant la crise sanitaire.

Le métier souffre d'un déficit d'attractivité, dû à ses conditions d'exercice (astreintes notamment), et cette année les difficultés de recrutement ont été amplifiées par le report des formations du fait du confinement.

Bien que ce secteur soit largement dépendant de la politique de santé et de ses moyens, il s'appuie sur des fondamentaux qui devraient lui être favorables : vieillissement de la population, regroupement des centres hospitaliers, répartition de l'offre de soins...

Une hausse de l'activité, possible dès le 1^{er} semestre 2021, pourrait se heurter à une pénurie de personnel qualifié.



Organisations syndicales



Organisations patronales



LA MOBILITÉ EST EN NOUÏE



UNION DES ENTREPRISES
TRANSPORT & LOGISTIQUE
DE FRANCE



OBSERVATOIRE PROSPECTIF DES MÉTIERS ET DES QUALIFICATIONS DANS LES TRANSPORTS ET LA LOGISTIQUE (OPTL)

204 Rond-Point du Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt

—
optl@optl.fr